



COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

**Rapports de gestion des différents dicastères relatifs à
l'exercice 2019**

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique DASSP

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement DJE

Dicastère du territoire, des sports et de la culture DTSC

Dicastère des infrastructures DI

Dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale DEFCOS

TABLE DES MATIERES

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique	5
1. Généralités.....	6
1.1. Introduction	6
1.2. Organigramme	7
2. Chancellerie	8
2.1. Rôle et fonction du service	8
2.2. Activités 2019.....	9
2.3. Effectif du personnel.....	11
2.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2019.....	12
3. Service des ressources humaines (SRH).....	12
3.1. Rôle et fonction du service	12
3.2. Commissions du Conseil communal.....	13
3.3. Activités 2019.....	13
3.4. Effectif du personnel.....	15
3.5. Politique salariale	15
3.6. Projets importants réalisés ou initiés en 2019.....	16
4. Sécurité de proximité et prévention incendie (SPPI)	17
4.1. Sécurité de proximité.....	17
4.2. Prévention incendie.....	20
5. Service de défense incendie et de secours (SDIS)	22
5.1. Rôle et fonction du service	22
5.2. Commissions.....	22
5.3. Activités 2019.....	22
5.4. Effectif du personnel.....	25
5.5. Projets importants réalisés en 2019.....	25
6. Organisation de protection civile (OPC)	26
6.1. Rôle et fonction du service	26
6.2. Activités 2019.....	26
6.3. Effectif du personnel.....	27
6.4. Commissions et séances.....	27
6.5. Réorganisation de la protection civile neuchâteloise	27
7. Service des ambulances	27
7.1. Rôle et fonction du service	27
7.2. Activités 2019.....	28
7.3. Effectif du personnel.....	29
7.4. Commissions.....	30
7.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2019.....	30
7.6. État de situation à la fin de l'année 2019	31
8. Dossiers transversaux	32
8.1. Polyclinique de couvet.....	32
8.2. Zones 30	32
8.3. Règlement de police.....	32
8.4. Vaisselle réutilisable	32
8.5. Plan de stationnement de Noiraigue.....	33
8.6. Gestion électronique des documents (GED).....	33
8.7. Évacuation des écoles et des structures d'accueil.....	33

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement.....	35
1. Généralités.....	36
2. École Jean-Jacques Rousseau	39
2.1. Rôle et fonction du service	39
2.2. Commissions du Conseil communal.....	39
2.3. Activités 2019.....	40
2.4. Effectif du personnel.....	47
2.5. Activités inhérentes à la vie de l'école	49
3. Structures communales d'accueil extrafamilial.....	52
3.1. Rôle et fonction du service	52
3.2. Commissions du Conseil communal.....	53
3.3. Activités 2019.....	54
3.4. Effectif du personnel.....	59
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2019.....	59
3.6. État de situation à la fin de l'année 2019	60
4. Bibliothèque communale.....	61
4.1. Rôle et fonction du service	61
4.2. Commissions du Conseil communal.....	62
4.3. Activités 2019.....	62
4.4. Effectif du personnel.....	63
4.5 Bibliobus	64
Dicastère du territoire, des sports et de la culture.....	65
1. Généralités.....	66
1. Introduction	66
2. Organigramme	66
2. Service du territoire.....	67
2.1. Rôle et fonction du service	67
2.2. Commissions du Conseil communal.....	67
2.3. Activités 2019.....	68
2.4. Effectif du personnel.....	72
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2019.....	72
2.6. État de situation à la fin de l'année 2019	73
3. Service des sports et de la culture	73
3.1. Rôle et fonctions du service.....	73
3.2. Commissions du Conseil communal.....	74
3.3. Activités 2019.....	74
3.4. Effectif du personnel.....	77
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2019.....	77
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2019	77
4. Centre sportif régional et piscine des Combes	78
4.1. Rôle et fonction du service	78
4.2. Commission du Centre sportif et de la piscine des Combes	78
4.3. Activités 2019.....	78
4.4. Effectif du personnel.....	80
4.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2019.....	81
4.6. état de situation à la fin de l'année 2019	82

Dicastère des infrastructures	85
1. Généralités.....	86
1.1. Introduction	86
1.2. Organigramme	87
2. Travaux publics	87
2.1. Rôle et fonction du service	87
2.2. Commissions du Conseil communal.....	88
2.3. Activités 2019.....	88
2.4. Effectif du personnel.....	90
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2019.....	90
2.6. État de situation à la fin de l'année 2019	91
3. Service des Déchets	92
3.1. Rôle et fonction du service	92
3.2. Activités 2019.....	92
3.4. Effectif du personnel.....	94
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2019.....	94
3.6. État de situation à la fin de l'année 2019	94
4. Service de l'eau et de l'épuration.....	94
4.1. Rôle et fonction du service	94
4.2. Activités 2019.....	95
4.3. Effectif du personnel.....	96
4.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2019.....	96
4.5. État de situation à la fin de l'année 2019	97
5. Service des bâtiments.....	97
5.1. Commissions du Conseil communal.....	97
5.2. Activités 2019.....	97
5.4. Effectif du personnel.....	98
5.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2019.....	99
5.6. État de situation à la fin de l'année 2019	118
Dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale	120
1. Généralités.....	121
1.1. Introduction	121
1.2. Organigramme	121
2. Direction de l'économie et des finances.....	122
2.1. Rôle et fonction du service	122
2.2. Commissions.....	122
2.3. Activités 2019.....	124
2.4. Effectif du personnel.....	133
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2019.....	134
2.6. État de situation à la fin de l'exercice 2019.....	135
3. Service forestier	135
3.1. Rôle et fonction du service	135
3.2. Commission forestière.....	136
3.3. Activités 2019.....	137
3.4. Effectif du personnel.....	137
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2019.....	138
3.6. État de situation à la fin de l'année 2019	138

4. Service forestier, équipe communale	138
4.1. Rôle et fonction du service	138
4.2. Commissions du Conseil communal.....	139
4.3. Activités 2019.....	139
4.4. Effectif du personnel.....	140
4.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2019.....	141
4.6. État de situation à la fin de l'année 2019	141
5. Guichet social régional	142
5.1. Rôle et fonction du service	142
5.2. Commissions du Conseil communal.....	142
5.3. Activités 2019.....	143
5.4. Effectif du personnel.....	146
5.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2019.....	147
5.6. État de situation à la fin de l'année 2019	148

**Dicastère
de l'administration,
de la santé
et de la sécurité
publique
DASSP**

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Le dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique (DASSP) comprend six entités organisationnelles distinctes :

Administration (rue du Temple 8 à Fleurier)

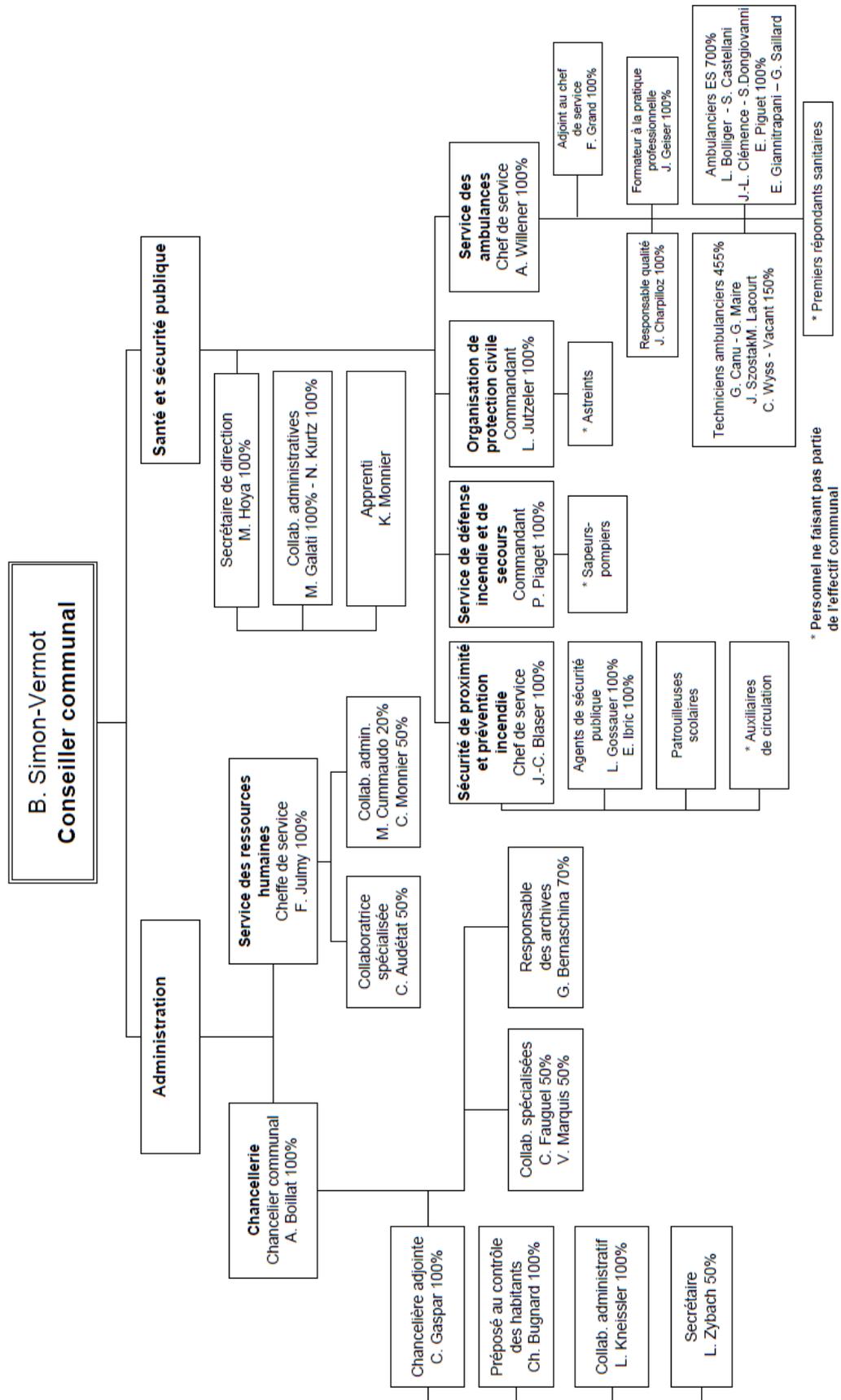
1. Chancellerie
2. Service des ressources humaines (SRH)

Santé et sécurité publique (Grand-Rue 38 à Couvet pour les trois premiers services et Grand-Rue 23 à Couvet pour le dernier)

3. Service de la sécurité de proximité et prévention incendie (SPPI)
4. Service de défense incendie et de secours (SDIS)
5. Organisation de protection civile (OPC)
6. Service des ambulances du Val-de-Travers.

Le chef de dicastère et les quatre services de la protection de la population sont secondés par un secrétariat de direction sis à Couvet.

**Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique
Etat au 31 décembre 2019**



2. CHANCELLERIE

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La Chancellerie regroupe sous sa dénomination quatre importants secteurs d'activités :

- 1) Le secrétariat des Autorités communales ;
- 2) Les archives communales ;
- 3) Le Contrôle des habitants ;
- 4) La gestion des parcs informatique, matériel & mobilier, et l'économat.

A l'exception des archives sises sur le site Dubied à Couvet, la Chancellerie occupe les locaux de l'Hôtel de Ville de Fleurier. Elle est la gardienne des institutions et, à ce titre, est notamment garante du respect des droits politiques. Elle est chargée du protocole et de l'organisation des réceptions officielles organisées par le Conseil communal, ainsi que des « informations communales » publiées bimensuellement sur la page 2 du Courrier du Val-de-Travers hebdo. La tenue à jour et l'alimentation du site www.val-de-travers.ch, des comptes Facebook et Instagram communaux et du portail collaboratif de la Commune EchoVDT, ainsi que la diffusion mensuelle de la newsletter du Conseil communal au personnel font aussi partie de ses missions.

Sa transversalité dans l'appareil communal la charge d'offrir diverses prestations pour assurer la bonne marche des services de l'administration. Ainsi, par exemple, chaque mutation au sein du personnel administratif a une incidence sur les installations informatiques et téléphoniques, et sur la commande des divers biens, matériel et mobilier.

Les archives communales regroupent l'ensemble des documents – indépendamment de leur date d'émission, de leur forme et de leur support matériel – produits ou reçus par la commune dans le cadre de ses activités. Elles répondent à un triple intérêt :

- 1) La gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires aux activités de l'administration) ;
- 2) La justification des droits et obligations de la commune et de ses administrés (valeur de preuve) ;
- 3) La sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique).

Par ailleurs, la Commune se doit de garantir la protection des données nominatives, conformément à la législation sur la protection de la personnalité.

Le Contrôle des habitants est au service de la population pour toutes les prestations liées aux arrivées et départs, changements d'adresse, mutations diverses, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour et enquête de logements vacants. Il a également pour mission de distribuer et gérer les cartes pour les conteneurs enterrés (Molok) et de tenir le registre des cimetières.

La Chancellerie est représentée et siège dans plusieurs groupes de travail ou comités de pilotage :

- Comité de pilotage informatique SIEN (service informatique de l'Entité neuchâteloise) ;
- Comité de la SAFCN (société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises) ;
- Groupement des préposés au Contrôle des habitants des villes du canton de Neuchâtel ;
- Comité de pilotage du projet AENeas (archivage numérique) ;
- Groupe cantonal de travail d'archivage communal ;
- Groupement des chanceliers du canton de Neuchâtel ;
- Commission de gestion du service intercommunal d'archivage (SIAR) ;
- Comité de pilotage SyVote (Réforme du système de dépouillement des scrutins).

D'autre part, le chef de dicastère est membre du comité de pilotage cantonal sur l'accueil des nouveaux arrivants (ANA).

2.2. ACTIVITÉS 2019

2.2.1 SECRÉTARIAT DES AUTORITÉS

2.2.1.1 CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a tenu 46 séances représentant la rédaction de 931 pages de procès-verbaux, ainsi que l'adoption de 29 arrêtés et deux règlements.

Dans sa séance du 26 juin 2019, le Conseil communal a nommé son nouveau bureau 2019-2020. Sa composition se décline comme suit :

Président	Christophe Calame (dicastère de la jeunesse et de l'enseignement DJE)
Vice-président	Yves Fotton (dicastère des infrastructures DI)
Secrétaire	Benoît Simon-Vermot (dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique DASSP)
Membres	Christian Mermet (dicastère du territoire, des sports et de la culture DTSC) Frédéric Mairy (dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale DEFCOS)

Lors de ses séances hebdomadaires ou à d'autres occasions, le Conseil communal s'est entretenu avec différents comités, groupes de travail, conseils d'administration ou citoyens pour collaborer et faire avancer des projets.

Dans le cadre des relations régulières qu'il entretient avec les autorités des principales collectivités publiques du canton, le Conseil communal a rencontré :

16 janvier	Conseil communal du Locle
29 janvier	Conseil communal de Val-de-Ruz
4 février	Mairie de Pontarlier
9 avril	Conseil d'Etat
19 juin	Conseil communal de La Chaux-de-Fonds

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un de ses membres ou le chancelier, parfois également en proposant au président du Conseil général, à une multitude de manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par diverses associations neuchâteloises, romandes ou fédérales tenant leur assemblée générale au Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et, malheureusement, le Conseil communal ne peut pas prendre part à toutes, uniquement pour des raisons d'agenda. Le calendrier 2019 a été riche de 154 représentations officielles.

La Chancellerie a organisé deux scrutins et une élection, pour lesquels 60 personnes ont été convoquées. Le taux moyen de participation pour les différents objets a atteint un faible 31.32%.

2.2.1.2 CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à six reprises pour notamment adopter les comptes 2018 lors de sa séance du 21 juin 2019 et le budget 2020 lors de celle du 16 décembre 2019, ainsi que pour étudier 18 rapports qui ont abouti à l'adoption de seize arrêtés et d'un règlement ainsi qu'au classement de deux motions communales.

Ces six séances représentent la rédaction de 176 pages de procès-verbaux.

En 2019, quatre nouveaux conseillers généraux ont été proclamés élus suite à la démission d'autant de membres du Législatif.

2.2.1.3 ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

A l'instar des années précédentes, la Chancellerie a organisé la réception des nouveaux citoyens fêtant leurs 18 ans (58 participants), des nouveaux arrivants (49 participants) et des couples fêtant leurs Noces d'Or (26 couples).

Elle a également présenté les vœux du Conseil communal, avec remise d'un cadeau, à 31 personnes fêtant leurs 90 ans et assuré la visite à une personne entrant dans sa 100^e année.

2.2.1.4 COMMUNICATION À LA POPULATION ET RELATIONS AVEC LA PRESSE

La Chancellerie est chargée de la mise à jour du site *www.val-de-travers.ch*. En sus de nombreuses informations pratiques, cela comprend notamment la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal, la publication des rapports, des règlements et des arrêtés du Conseil général avant la tenue des séances, les résultats des débats du Législatif en regard des arrêtés acceptés, ainsi que la mise à jour de l'annuaire communal et du recueil systématique de Val-de-Travers (RSVDT). La Chancellerie est également en charge des comptes Instagram, Facebook et NEMO News de la commune.

2.2.1.5 COMMUNICATION DU CONSEIL COMMUNAL AU PERSONNEL

Afin d'assurer une bonne communication à l'interne de ses dicastères et services, le Conseil communal informe régulièrement l'ensemble du personnel communal des décisions prises lors de ses séances hebdomadaires ayant un caractère public ou le concernant directement. Cette diffusion permet aussi à nos collaborateurs de mieux renseigner la population.

La Chancellerie est chargée de la rédaction et de la diffusion de la « newsletter ». Chaque année, dix newsletters sont transmises au personnel communal.

2.2.2 ARCHIVES COMMUNALES

La priorité durant l'année 2019, tout comme pour les années 2016 à 2018, a été donnée à l'établissement d'un plan de conservation pour tous les services communaux. Pour avancer dans ce domaine, le Conseil communal a agi en plusieurs temps :

Premièrement, il a décidé d'adhérer en mars 2019 au service intercommunal d'archivage (SIAR).

Deuxièmement et comme étape liminaire incontournable pour l'introduction d'une gestion électronique des documents (GED), le Conseil communal a confié l'élaboration du plan de classement de la Commune à une entreprise externe permettant ainsi de maîtriser de bout en bout le cycle de vie d'une affaire, de sa création à son archivage, de manière claire et efficace. Ce travail externalisé a permis la mise en place du plan de conservation pour toute la commune pour la fin de l'année 2019.

Troisièmement, le Conseil communal a planché avec l'aide de la responsable des archives communales, d'un groupe de travail constitué des référents pour les archives dans les différents services communaux et du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) sur la dernière étape de son plan : la GED. Cette dernière partie du concept sera introduite en 2020 et 2021.

Avec la décision du Conseil communal de confier le plan de conservation à une entreprise externe, l'archivage définitif des dossiers des anciennes communes a enfin pu débuter. Les permis de construire de deux anciennes communes ont ainsi pu être triés et conditionnés, en plus de ceux de trois autres déjà traités.

Quant aux archives des neuf anciennes communes, un premier tri et conditionnement des dossiers de l'ancien syndicat intercommunal de la piscine des Combes et du Collège du Val-de-Travers, après 213 heures de travail, a permis d'éliminer quelque 2'600 kg, permettant ainsi de gagner plus de 770 mètres linéaires dans le local des archives. Il est à noter que l'élimination de la plupart des documents n'est pas identique selon les affaires.

La réception des archives de la commune de Val-de-Travers, pour les services travaillant déjà avec le plan de conservation et ayant trié les documents et dossiers pour l'archivage, se poursuit.

En 2019, 38 demandes de recherches de la part de la commune ont été exécutées pour un peu plus de 122 heures et 42 pour les privés pour 57 heures. Finalement, 109 heures ont été consacrées à la réception de téléphones et à l'accueil des « chercheurs ».

La bibliothèque est toujours en cours de mise en place, via le recours à des personnes en contrat ISP pour effectuer cette tâche. À l'heure actuelle, plus de 13'000 ouvrages ont été traités.

2.2.3 CONTRÔLE DES HABITANTS

En 2019, le Contrôle des habitants a enregistré 924 déménagements, 550 arrivées, 484 départs, 135 décès et 75 naissances.

Le Contrôle des habitants a établi 638 documents d'identité pour des ressortissants suisses, 976 documents d'identité pour des ressortissants étrangers et délivré 1'726 attestations diverses.

Recensement de la population au 31 décembre par localité	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2015-2019
Boveresse	383	396	395	391	392	+ 2.34%
Buttes	646	663	617	607	594	- 8.75%
Couvet	2'801	2'860	2'808	2'771	2'804	+ 0.1%
Fleurier	3'492	3'452	3'356	3'324	3'272	- 5.05%
Les Bayards	367	369	355	358	398	+ 8.44%
Môtiers	817	830	834	814	812	- 0.61%
Noiraigue	512	555	531	526	542	+ 5.85%
St-Sulpice	625	611	617	645	611	- 2.24%
Travers	1'208	1'166	1'172	1'157	1'171	- 3.06%
Total localités	10'851	10'902	10'685	10'593	10'596	- 2.35%
Hors commune	53	52	69	69	70	+ 32%
Total habitants réguliers	10'904	10'954	10'754	10'662	10'666	- 2.18%

2.2.4 ÉCONOMAT

A côté des commandes usuelles de matériel et de mobilier de tous les services communaux, l'économat gère :

- 143 ordinateurs ;
- 140 lignes fixes de téléphonie ;
- 221 abonnements *Corporate Mobile Network* (CMN / téléphonie mobile) ;
- 32 imprimantes multifonctions (administration et écoles) ;
- 49 programmes informatiques ;
- Les droits d'accès des collaborateurs communaux aux différents répertoires et programmes informatiques.

2.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

La dotation en personnel de la Chancellerie est de 5.7 EPT (équivalent plein temps), soit :

- un chancelier à 100% ;
- une chancelière adjointe à 100% ;
- une archiviste à 70% ;
- deux collaboratrices spécialisées à 50% ;

- un préposé au Contrôle des habitants à 100% ;
- un collaborateur administratif au Contrôle des habitants à 100% ;
- une secrétaire à 50%.

En date du 18 octobre 2019, le chancelier, en place depuis la naissance de la commune, a fait part au Conseil communal de son souhait de prendre une retraite anticipée au 31 mai 2020. Avec reconnaissance pour son grand engagement durant plus de 30 ans au service des collectivités publiques, l'Exécutif a accepté son départ en retraite et mis le poste au concours.

2.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2019

2019 a été marquée par la célébration des 10 ans de la commune, organisés de main de maître par un groupe de travail composé de personnes issues des milieux politique, culturel et associatif et conduit par le chancelier. Concours de dessins avec les élèves du cercle scolaire, découverte des services communaux et de la forêt jardinée, diffusion de films du patrimoine régional au cinéma Colisée et journée officielle le 24 août à Môtiers avec de brillants discours, la participation des fanfares et chœurs du Val-de-Travers, des concerts de jazz et de musique moderne et achevée aux aurores par une soirée disco resteront longtemps gravés dans nos mémoires !

En collaboration avec le service des ressources humaines et une entreprise externe, un nouveau portail Extranet pour les collaborateurs et les élus communaux a été conçu. Ce portail va dans le courant de l'année 2020 remplacer le portail EchoVDT qui montre de sérieux signes d'obsolescence.

Comme susmentionné, des réflexions relatives à la mise en place d'une GED ont été initiées et s'intégreront dans la finalisation du plan de conservation.

La Chancellerie est associée au développement de SyVote (nouveau logiciel de gestion des scrutins et élections) qui a été porté avec succès sur les fonts baptismaux lors des élections fédérales du 20 octobre 2019.

3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SRH)

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Conseil communal définit la politique des ressources humaines et veille à l'adapter aux évolutions économiques et sociales. La mise en œuvre de cette politique est assurée par le service des ressources humaines (SRH).

La Commune de Val-de-Travers s'est également dotée d'une charte éthique qui reprend les principes suivants :

- intégrité ;
- ouverture d'esprit ;
- qualité du service à la population ;
- engagement.

Il est attendu du personnel qu'il adhère à ces principes et qu'il les mette en œuvre tant au service du public que du bon fonctionnement de la commune.

La politique des ressources humaines de la commune s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, qui s'enrichit de nouveaux dispositifs dans le but de développer :

- la responsabilité des collaborateurs ;
- la professionnalisation des cadres ;
- un environnement de travail agréable.

Le SRH apporte conseil à la hiérarchie et aux membres du personnel. Il assure la cohérence transversale et vérifie l'application des lois, règlements, directives et veille à l'égalité de traitement

entre les membres du personnel. De plus, il met aussi en œuvre les mesures de développement de connaissance du personnel afin de permettre l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Ses tâches principales sont :

- conseil et soutien des chefs de dicastère, des chefs de service et des employés ;
- gestion administrative du personnel ;
- gestion budgétaire des effectifs ;
- gestion des assurances sociales ;
- rémunération ;
- évaluation des fonctions ;
- gestion du temps de travail et des absences ;
- gestion de la formation continue et du développement professionnel ;
- reclassement professionnel en collaboration avec l'office AI ;
- application des lois et des dispositions légales régissant les rapports de service.

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

3.2.1. COMMISSION DU PERSONNEL

La commission du personnel s'est réunie à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2019, notamment pour mener des discussions sur les points suivants :

- consultations : a) directive concernant la gestion des absences maladie et accident ;
b) arrêté relatif à la consommation d'alcool et aux autres substances diminuant la capacité de travail.
- organisation de l'agape du personnel et de la sortie familiale des collaborateurs.

Plusieurs dossiers proposés par la commission du personnel sont en suspens au niveau du Conseil communal, qui doit les examiner attentivement avant de répondre aux collaborateurs.

3.3. ACTIVITÉS 2019

Personnel communal	Décembre 2015	Décembre 2016	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2019
Nombre de collaborateurs	175	188	192	194	207
Femmes	54%	56%	55%	57%	58%
Hommes	46%	44%	45%	43%	42%

Personnel enseignants et direction	Décembre 2015	Décembre 2016	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2019
Nombre de collaborateurs	140	146	146	144	145
Femmes	80%	82%	82%	81%	83%
Hommes	20%	18%	18%	19%	17%

L'effectif du personnel en EPT au 31.12.2019 est indiqué dans le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2019 de la Commune de Val-de-Travers.

Les fluctuations d'EPT sont indiquées dans le tableau récapitulatif intégré au rapport susmentionné, au chapitre 2.2 « Organisation structurelle et effectif du personnel ». Les autres variations sont principalement liées à des remplacements temporaires d'incapacités de travail pour raison de maternité, maladie ou accident.

En ajoutant la gestion du personnel auxiliaire engagé occasionnellement pour appuyer différents services lors de période de sous-effectif, c'est un total de 268 dossiers qui ont été gérés par le SRH en 2019.

A cela s'ajoute le paiement des soldes des sapeurs-pompiers volontaires (service de défense incendie et de secours), des membres de la commission du feu (prévention incendie), des auxiliaires de circulation (sécurité routière) et des premiers répondants sanitaires (sous la tutelle du service des ambulances), soit 187 dossiers.

3.3.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

Au 31 décembre, nous formions :

- 7 apprentis-es employés-es de commerce ;
- 8 apprentis-es assistants-es socio-éducatifs-ves ;
- 4 agents d'exploitation ;
- 1 forestier bûcheron ;
- 2 stagiaires (structures d'accueil extrafamilial).

Notre commune peut compter sur 22 formateurs motivés et impliqués qui encadrent les apprentis durant leur formation professionnelle. Nous tenons à féliciter les apprentis qui ont réussi leurs examens en août 2019, il s'agit de :

- Maéva Currit, CFC d'employée de commerce ;
- Mergim Reshani, CFC d'employé de commerce avec maturité professionnelle ;
- Eva Rocha, CFC d'assistante socio-éducative
- Océane Rosat, CFC d'employée de commerce 18 mois (après maturité gymnasiale) ;
- Kim Schlub, CFC d'assistante socio-éducative.

Nous leur réitérons nos chaleureuses félicitations pour cette brillante réussite et une bonne continuation dans leur carrière professionnelle.

3.3.2. RETRAITÉS

En 2019, les collaborateurs suivants ont fait valoir leurs droits à la retraite :

- | | | |
|-----------------------|-------------|------|
| – Marie-Claire Bugnon | enseignante | DJE |
| – Yvette Feuz | garde-bain | DTSC |
| – Françoise Furrer | enseignante | DJE |

Nous leurs réitérons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle étape personnelle.

3.3.3. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En collaboration avec le service des ambulances et les structures communales d'accueil extrafamilial, des analyses de risques qualitatives ont été mises en place afin de respecter l'ordonnance fédérale sur la protection de la maternité (OProMa). Ces analyses ont été mises à disposition des collaboratrices afin de les rendre attentives aux risques encourus durant leur grossesse et ainsi transmettre les éléments nécessaires à leur gynécologue qui doit en prendre connaissance pour se déterminer sur les éventuels arrêts de travail.

En mettant en place la directive relative à la gestion des absences maladie et accident, dans l'optique d'aider le collaborateur à résoudre ses problèmes de santé et d'instaurer une collaboration efficace entre les différents partenaires, il a été décidé de faire appel à un médecin-conseil qui assiste et conseille tant le collaborateur que la Commune dans les différents cas qui lui sont soumis.

Dans le cadre du programme santé au travail, le Conseil communal encourage les activités sportives. Chaque année, le personnel a la possibilité de s'inscrire, en équipe, au BCN Tour tant pour la course à pied que pour la pratique du Nordic Walking.

De plus, les collaborateurs bénéficient gratuitement, selon certains horaires, des installations du Centre sportif régional (piscine, wellness et fitness) leur permettant ainsi de pratiquer plusieurs sports dans un seul et même complexe.

D'une année à l'autre, l'intensité, la durée et la propagation de la grippe saisonnière varient. La vaccination est donc un bon moyen de la prévenir. A cet effet, le personnel communal eu la possibilité de se faire vacciner gratuitement.

Afin de favoriser la consommation de fruits frais au travail, des corbeilles de fruits provenant principalement de la région ont été livrées dans les différents locaux de la Commune.

3.3.4. TURNOVER ET INCAPACITÉS DE TRAVAIL

En 2019, le SRH a enregistré treize résiliations des rapports de travail et un départ en retraite (sans compter les enseignants dont les dossiers sont gérés par le DJE). Avec un turnover brut de 7.02%, notre administration se trouve en-dessous de la moyenne suisse de 16.10%.

En ce qui concerne les incapacités de travail (maladie et accident), la moyenne de jours d'absence par collaborateur s'élève à 8.37 jours, soit une diminution de 2.92 jours par rapport à 2018.

Quelques cas d'absences de longue durée peuvent entraîner des variations de valeurs, ceci d'une année à l'autre. Si nous retranchons les collaborateurs concernés, la moyenne redescend à 7.35 jours, soit en dessous de la moyenne suisse qui est de 9.37 jours.

Pour le suivi des cas de maladie ou d'accident de longue durée, le SRH collabore avec les assurances concernées ainsi qu'avec l'assurance-invalidité. Cette collaboration permet un suivi administratif optimal mais vise aussi également à réintégrer notre personnel dans les meilleurs délais et avec des situations discutées et adaptées au fur et à mesure.

Genres d'absences	2016 (nb jours)	2017 (nb jours)	2018 (nb jours)	2019 (nb jours)	Différence entre 2018 et 2019
Maladie non prof.	11.70	11.69	9.5	7.1	- 2.40
Accident et maladie prof.	0.87	1.19	1.47	1.27	- 0.20
Accident non prof.	1.61	1.72	0.32	0	- 0.32
Total absences maladie et accident	14.18	14.60	11.29	8.37	- 2.92

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le SRH est doté de 2.20 EPT, soit une collaboratrice spécialisée (0.5 EPT), deux collaboratrices administratives (0.5 + 0.2 EPT) et une cheffe de service (1 EPT).

3.5. POLITIQUE SALARIALE

Après la mise en place de la nouvelle politique salariale qui a pris effet au 1^{er} janvier 2018, le Conseil communal a validé les principes suivants pour le 1^{er} janvier 2019 :

- augmentation d'un échelon pour l'ensemble du personnel (hormis pour le personnel en période probatoire et ayant atteint le maximum des échelons prévus dans la grille salariale) ;

- indexation des traitements basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) soit -0.32% à -0.10% des traitements de base ;
- intégration des fiches mensuelles de salaire ainsi que des certificats de salaire sur le Guichet unique des collectivités publiques neuchâtelaises (GU).

3.6. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2019

3.6.1. FORMATION CONTINUE

Le Conseil communal favorise le développement des compétences et permet aux collaborateurs administratifs et techniques de suivre des formations adaptées au développement de leurs compétences et nécessaires au bon déroulement de leurs missions.

Diverses formations continues internes et externes ont été mises en place pour le personnel administratif et technique. Durant l'année 2019, 115 collaborateurs ont suivi des formations spécifiques, représentant ainsi un total de 3'213 heures.

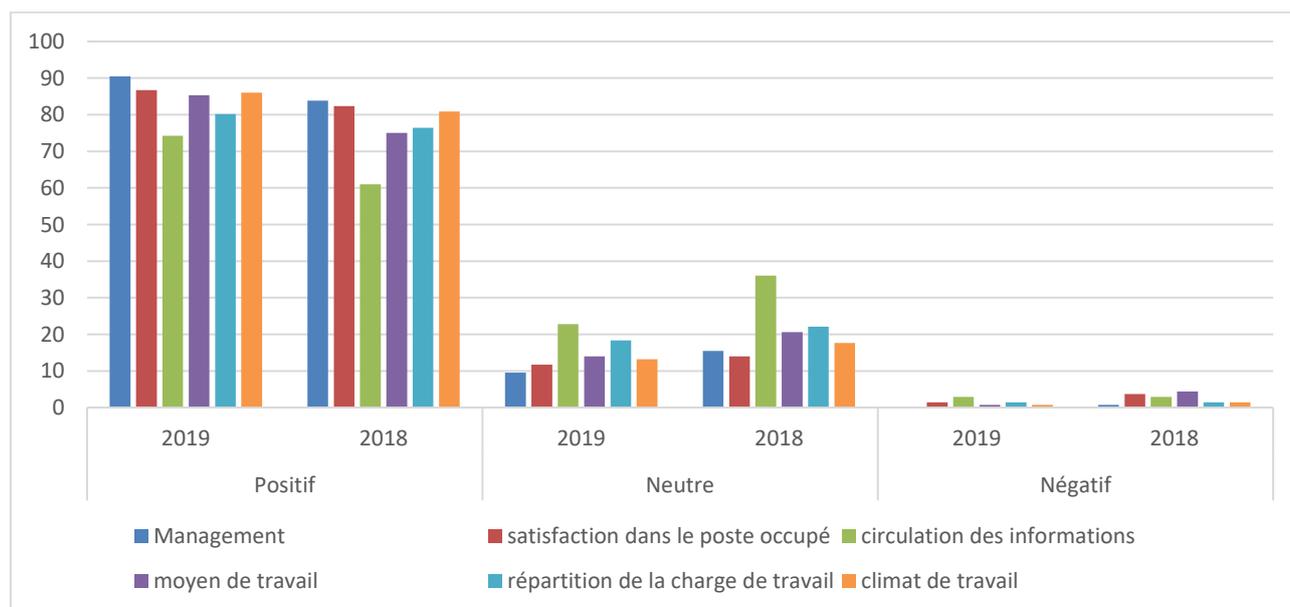
Parmi les formations mises sur pied, nous pouvons citer les cours suivants :

- informatique ;
- management ;
- gestion documentaire ;
- salaires ;
- maître d'apprentissage ;
- communication non violente ;
- rédaction administrative ;
- cadre en administration communale ;
- préparation au brevet fédéral d'agent de sécurité ;
- préparation à la retraite.

Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au SRH pour la formation continue et ne sont donc pas répertoriées ici.

3.6.2. SATISFACTION DES COLLABORATEURS

Les entretiens individuels ont été analysés et la satisfaction des collaborateurs a pu être évaluée selon les critères suivants :



La satisfaction au travail constitue une évaluation subjective de la situation de travail propre à chacun et repose sur divers facteurs comme le contenu du travail, les perspectives de développement, la

collaboration et le climat de travail. La satisfaction au travail, de même que l'implication influencent le comportement des collaborateurs.

D'une manière générale, cela signifie que les objectifs stratégiques tels qu'un travail axé sur le service, les coûts ou la qualité, sont surtout réalisés lorsque les collaborateurs font preuve d'une grande implication et montrent une grande satisfaction au travail.

3.6.3. ÉTAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNÉE 2019

Le chancelier ayant décidé de faire valoir son droit à la retraite en mai 2020, le processus de recrutement a été lancé en novembre 2019, ce qui a permis aux commissions technique et stratégique de pallier son remplacement dans les plus brefs délais.

Plusieurs mesures lancées en 2019 seront mises en place durant l'année 2020, notamment :

- réflexions sur la nouvelle politique RH ;
- formation liée à la prévention des accidents professionnels et non professionnels ;
- formation liée à la gestion de la relation « client » ;
- formation des cadres pour la prévention de la gestion des conflits et des absences ;
- mise en place d'une nouvelle entité comptable permettant la gestion automatique du versement des soldes du service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers (SDIS).

4. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ ET PRÉVENTION INCENDIE (SPPI)

4.1. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

4.1.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la police neuchâteloise (LPol) en date du 1^{er} janvier 2015 a entraîné une augmentation des missions de compétence communale ne nécessitant pas l'intervention de deux agents brevetés et armés.

En l'occurrence, 43 missions ont été identifiées, notamment dans les domaines suivants :

- 1) surveillance des écoles ;
- 2) surveillance, visibilité, prévention, médiation et répression ;
- 3) notification d'actes divers ;
- 4) objets trouvés ;
- 5) contrôle des véhicules au repos ;
- 6) retraits de plaques ;
- 7) gestion du trafic (manifestations, enterrements, planification et déviations) ;
- 8) manifestations ;
- 9) application de la réglementation cantonale et communale.

4.1.2. COMMISSIONS

4.1.2.1. COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGREGATIONS (CNAT)

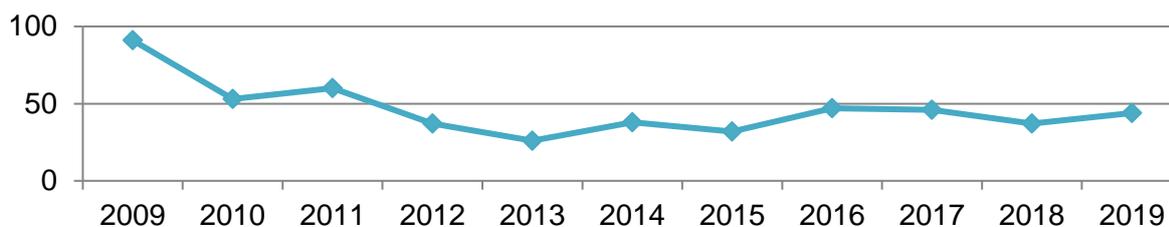
Le secrétariat de la sécurité publique assure l'administration de la commission des naturalisations et agrégations (CNAT) du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission).

Les membres de la CNAT sont :

Présidente : Margherita Giovenco (PS)
Vice-président : Roland Schorderet (PLR)
Secrétaire : Christiane Barbey (UDC)
Membres : Sarah Fuchs-Rota (PS) André Rosselet (UDC)
Jean-Paul Lebet (PLR) Marie-France Vaucher (Les Verts)

Les personnes naturalisées en 2019 sont au nombre de 44, dont 32 majeurs et 12 mineurs.

Nombre de naturalisations par année



Durant l'année écoulée, 13 personnes ont demandé une naturalisation ordinaire de 1^{re} génération et neuf de 2^e génération. Ces personnes sont désormais originaires de Val-de-Travers.

D'autre part, sept personnes ont pu bénéficier de la procédure facilitée par l'intermédiaire de leur conjoint ou d'un parent déjà suisse. Ces personnes ont pris l'origine de ce dernier.

Les personnes naturalisées en 2019 sont issues de 16 pays différents, dont voici le détail :

Allemagne	1	Madagascar	2
Angola	1	Pérou	1
Espagne	2	Portugal	2
Finlande	1	Roumanie	1
France	9	Rwanda	7
Guinée-Bissau	1	Togo	14
Italie	7	Tunisie	1
Kosovo	6	Yougoslavie	1

Actuellement, 13 dossiers sont en attente de la décision de naturalisation de l'Etat et un dossier est en cours d'étude à la Confédération et n'a pas encore été présenté à la CNAT. Ce dossier sera traité selon la précédente législation.

Durant cet exercice, la CNAT n'a pas rendu de préavis négatif.

La CNAT s'est réunie à cinq reprises et a traité au total 16 dossiers impliquant 31 personnes :

28 janvier 2019	3	dossiers impliquant	5	personnes
1 ^{er} avril 2019	7	dossiers impliquant	7	personnes
27 mai 2019	4	dossiers impliquant	7	personnes
26 septembre 2019	2	dossiers impliquant	5	personnes
5 décembre 2019	1	dossier impliquant	4	personnes

Il est important de rappeler que la nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse (LN) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les candidats à la naturalisation doivent dorénavant remplir davantage de conditions telles que maîtriser le français et avoir des connaissances de base en histoire, géographie et politique. De plus, seules les personnes au bénéfice d'une autorisation d'établissement ont accès à la naturalisation.

4.1.2.2. GROUPE CIRCULATION

Le groupe circulation est une commission interne à l'administration qui regroupe les chefs des dicastères chargés des infrastructures, du territoire et de la sécurité publique. Participent également aux séances : la secrétaire de direction à la sécurité publique, le voyer-chef et le chef du service de la sécurité de proximité et de prévention incendie.

Ce groupe se prononce sur toute demande de citoyens nécessitant des démarches et ayant un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public, etc.). En 2019, le groupe circulation s'est réuni à 11 reprises et a traité 69 dossiers.

Voici un aperçu de l'évolution du nombre des dossiers traités par village et par année :

Village	2015	2016	2017	2018	2019
Les Bayards	3	1	0	0	2
Boveresse	1	1	1	3	4
Buttes	6	2	2	7	1
Couvet	5	17	10	14	14
Fleurier	23	32	16	27	23
Môtiers	7	5	4	8	8
Noiraigue	7	4	2	4	3
Saint-Sulpice	3	4	2	1	1
Travers	7	5	2	5	3
Hors localité	5	8	4	3	10
Total	67	79	43	72	69

4.1.2.3. COMMISSIONS DIVERSES

A noter encore que le chef de dicastère siège au Conseil cantonal de pilotage de la sécurité publique (CPSP) ainsi qu'à la Conférence des directeurs communaux de la sécurité publique (CDC-Sécurité) de l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

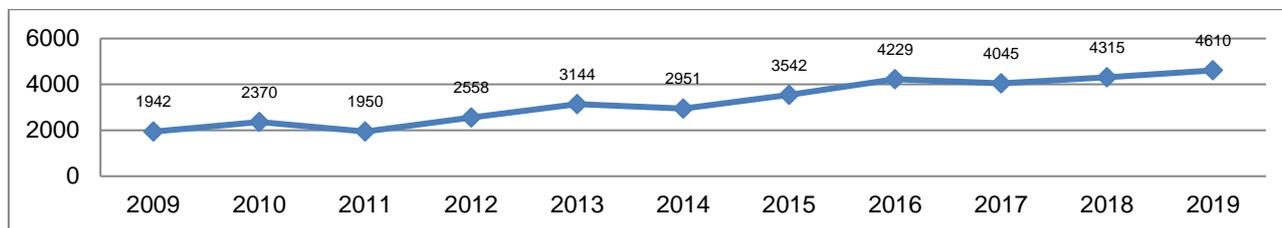
4.1.3. ACTIVITÉS 2019

En sus de sa mission d'interlocutrice de la Police neuchâteloise (PONE), la sécurité de proximité est intervenue dans les domaines suivants :

- gestion et notification de 4'610 commandements de payer ;
- établissements publics : 16 préavis formulés pour l'ouverture d'établissements publics et 28 prolongations occasionnelles d'horaire d'ouverture ;
- sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PONE, sécurité privée, police du feu, pompiers, ambulances, auxiliaires de circulation, police du commerce et établissements publics) ;
- 71 retraits de plaques sur l'ensemble du district à la demande du service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) ;
- 152 remises d'actes judiciaires à la demande des autorités judiciaires ;
- objets trouvés : 92 objets déposés, photographiés et répertoriés sur le site Internet de la commune ;
- gestion complète des foires de Couvet (132 exposants deux jours par année, un jour en mai et un jour en octobre), de Travers (15 exposants un jour par année) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (55 stands et forains durant trois jours) ;
- plans de signalisation : gestion de 82 dossiers pour fermetures de route, déviations, manifestations et travaux ;
- application du règlement de police avec notamment 84 avertissements ou dénonciations pour dépôt illicite de déchets ;

- véhicules abandonnés (plusieurs campagnes d'avertissement) ;
- police sanitaire et salubrité publique (18 dossiers traités) ;
- renseignements à la population.

Evolution des notifications de commandements de payer (+137% entre 2009 et 2019) :



Cette année encore, les agents de sécurité publique (ASP) ont accentué leur présence aux abords des écoles dans le but de résoudre des problèmes de circulation.

A noter que, avec 800.75 heures de travail consacrées aux manifestations, le soutien de la sécurité de proximité à la vie locale représente un investissement important. 106 demandes de manifestation ont notamment été traitées et 115 préavis ont été rendus au service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) dans le cadre des demandes de manifestation.

Le chef de service participe aux séances de chantier lorsque la circulation routière est perturbée. En 2019, il a assisté à 25 séances de chantier, soit 71 heures, organisées dans le cadre des travaux sur la H10 et à la fin des aménagements à Travers ainsi qu'à plusieurs chantiers dans les localités.

D'autre part, les séances hebdomadaires avec la PONE permettent d'assurer l'échange régulier d'informations.

4.1.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour faire face aux nombreuses demandes de la population et assurer le suivi des dossiers courants, la sécurité de proximité a nécessité un effectif de 4.27 EPT dont :

- 1 chef de service pour 1 EPT
- 2 agents de sécurité publique pour 2 EPT
- 3 collaboratrices administratives pour 1.27 EPT

4.1.5. AUXILIAIRES DE CIRCULATION

La section des auxiliaires de circulation, formée de 21 personnes de milice, est sous la responsabilité du SPPI.

Dans le courant de l'année 2019, ses membres ont suivi deux formations, une le 23 mars et l'autre le 25 septembre. Ils ont également pris part à l'exercice ESAMB (école supérieure de soins ambulanciers de Genève) et AMOK le 4 mai ainsi qu'à un exercice de désincarcération effectué par le service de défense incendie et de secours (SDIS) le 18 mai.

Les auxiliaires de circulation ont été appelés à assurer la circulation et le stationnement lors de 24 manifestations et de deux jours de régulation dans le cadre du chantier transN à Fleurier, pour un total de 496 heures/personnes.

4.2. PRÉVENTION INCENDIE

4.2.1. RÔLE ET FONCTION DE LA PRÉVENTION INCENDIE

La prévention incendie a pour but de limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal.

Selon la loi cantonale sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS), du 27 juin 2012, et son règlement d'application (RALPDIENS), du 24 mars 2014, les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), notamment en ce qui concerne :

- les visites périodiques de bâtiments ;
- les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries ;
- la sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes ;
- le contrôle des demandes de permis de construire ;
- les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les normes et directives AEAJ.

4.2.2. COMMISSION DE LA POLICE DU FEU ET DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

Le DASSP bénéficie du travail réalisé par la commission de police du feu et de salubrité publique (CPFSP), présidée par le chef de dicastère et forte de neuf commissaires, appuyés par 16 inspecteurs bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois organisées par la sécurité publique (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers). Les membres de la CPFSP sont :

Président :	Benoît Simon-Vermot	
Vice-président :	Michel Patthey	
Secrétaire :	Michel Giroud	
Membres :	Albano Boscaglia	Jessy Forest
	Denis Cherbuin	Julien Borel
	Jean-Blaise Curtit	Eugène Herrmann

Par ailleurs, le SPPI assume toutes les visites complexes, comme par exemple certains établissements publics et les bâtiments industriels.

4.2.3. ACTIVITÉS 2019

Les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019
Visites lors de transformation, constructions nouvelles, changement d'affectation	118	47	32	70	64
Bâtiments devant être visités tous les 10 ans	242	357	271	203	268
Bâtiments devant être visités tous les 8 ans	35	67	93	61	83
Bâtiments devant être visités tous les 4 ans	63	88	204	204	158
Bâtiments devant être visités tous les 2 ans	14	11	24	48	26
Bâtiments devant être visités annuellement	1	2	2	3	2
Nombre total de bâtiments visités	473	572	626	589	601

Ces 601 visites ont donné lieu à 58 décisions rendues pour non-conformité, contre 83 en 2018.

L'objectif de ces visites est de conduire à une baisse du nombre d'incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi améliorée et les frais de sinistre diminués. Avec un pourcentage de visites de 12%, la commune répond aux recommandations de l'établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP).

Dans le cadre de la salubrité publique, 18 interventions ont été effectuées à la demande de propriétaires, de locataires ou du service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Cette activité consiste à intervenir lorsque la santé de tiers est menacée. Un rapport est en principe établi après chaque visite et, si nécessaire, un ordre sanitaire peut être prononcé.

4.2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le travail du DASSP en matière de police du feu et de salubrité publique a nécessité un effectif de 0.64 EPT en 2019.

Le travail accompli par les membres de la commission est précieux et d'autant plus conséquent qu'il permet au DASSP de limiter l'effectif professionnel consacré à cette mission.

5. SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service de défense incendie et de secours (SDIS) est chargé du sauvetage des personnes et des animaux, de la lutte contre le feu, les éléments naturels, ainsi que la garde des objets sauvés jusqu'à leur mise en lieu sûr.

Il assure également, sous la responsabilité d'un officier professionnel, des missions de secours déléguées dans le domaine du secours routier et de la défense hydrocarbure.

5.2. COMMISSIONS

Le chef de dicastère siège à la commission stratégique cantonale de la défense incendie (COSTRADIS). En ce qui concerne le commandant du SDIS, le Maj Patrick Piaget, il est membre du bureau permanent des commandants du canton de Neuchâtel, de la commission cantonale de coordination de la défense incendie ainsi que de divers groupes de travail (commission d'achats des véhicules et étude de remplacement de la base de données Eagle).

Le responsable de l'instruction du SDIS, le Cap Fabio Castellani, est membre de la commission cantonale de l'instruction.

Le Cap Sébastien Cloléry siège au comité de la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel (FSPCN).

5.3. ACTIVITÉS 2019

Le SDIS est géré par la Commune de Val-de-Travers mais intervient également dans les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations.

Ce périmètre est élargi pour les engagements de secours routier et de défense hydrocarbure à l'est jusqu'aux Petit Ponts et au nord jusqu'à La Brévine et sur la route cantonale (RC) 2225 reliant cette localité au Cernil.

Le nombre d'exercices et d'interventions représente, pour des sapeurs-pompiers de milice, une part importante en temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des

loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du détachement de premier secours 2 (DPS 2) de Couvet qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

L'an dernier, le SDIS a participé activement à plusieurs jubilés :

- le 19 août à Couvet pour le 10^e anniversaire de la Commune de Val-de-Travers où la population a pu suivre un exercice de secours routier ;
- le 31 août à Fleurier à l'occasion du 150^e anniversaire de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) où la population a pu s'exercer à la manipulation d'extincteurs et couvertures anti-feu sur feux réels, assister à des démonstrations de la nouvelle lance perforante Cobra ainsi qu'aux déploiement de conduites effectués par la section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) ainsi qu'à l'inauguration de leur nouvelle bannière ;
- le 21 septembre à Cortailod, nos JSP ont également participé à diverses démonstrations lors du 100^e anniversaire de la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel (FSPCN).

Le SDIS a assuré la sécurisation du brûlage du Bonhomme hiver lors du CARNAVALLON, la sécurisation des places de tirs de feux d'artifices privés et feux de joie lors des fêtes nationales à Couvet et à La Côte-aux-Fées.

La section des JSP composée de quatre jeunes filles et 19 garçons âgés de 12 à 17 ans est placée sous la direction du Cap Albano Boscaglia qui est secondé par une instructrice et quatre instructeurs spécialement formés.

Ils ont participé à dix samedis matin de formation dont l'un en compagnie des JSP de Ste-Croix à la piste feu du centre de formation de l'ECAP de La Presta.

Le deuxième *Fire Challenge* (Urban Training) a rencontré un beau succès le 7 octobre en réunissant une cinquantaine de participants à Couvet ; il a été organisé en partenariat avec le Boxing Club du Val-de-Travers.

Le 25 octobre, nos six recrues ont été officiellement incorporées comme sapeurs au sein du SDIS.

5.3.1. EXERCICES

Les exercices effectués à l'interne pour l'année écoulée se sont répartis de la manière suivante :

Genre d'exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Exercices de lutte contre le feu	24	35	31	55	40
Chauffeurs	30	28	39	57	28
Séances d'état-major	28	21	17	17	19
Entretien du matériel et des véhicules	25	20	12	24	23
Exercices officiers et sous-officiers	20	20	14	9	15
Formation antichute	2	2	2	3	4
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	12	12	14	16	16
Formation des JSP	10	12	9	9	10
Secours routier	9	11	7	7	6
Centralistes	7	5	3	0	0
TP ou autre véhicules	5	5	9	3	3
Chimique, hydrocarbure	7	4	4	3	5
Recrutement	3	3	3	3	3
Exercice sur alarme surprise	2	1	1	2	1
Sanitaire	0	0	2	2	2
Total des exercices et des séances	183	179	167	210	175

Le nombre des autres exercices a diminué car ceux-ci sont organisés de plus en plus souvent avec plusieurs DPS (dans tous les villages) ce qui contribue à renforcer l'esprit d'unité et permet d'uniformiser le niveau de formation. Il n'y pas eu de formation spécifique destinée aux chauffeurs.

En revanche des formations ont pu se dérouler à l'extérieur du canton, soit au centre de formation de Büren an der Aare BE pour les porteurs d'appareils respiratoires ainsi qu'au centre de formation de Posieux FR pour le personnel du DPS 2 qui a pu mettre en pratique la tactique appliquée à tous les niveaux de personnel.

5.3.2. INTERVENTIONS

L'année écoulée n'a pas généré d'engagements importants pour notre service. En ce qui concerne la défense incendie, le plus important a eu lieu le 21 mai lors de l'incendie d'un bâtiment situé à la périphérie du village de Travers et non relié au réseau d'eau d'extinction.

Du 22 au 24 juin, 30 personnes ont été engagées en renfort au profit du service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI-VdR) suite aux violentes précipitations qui se sont abattues sur le Val-de-Ruz dans la soirée du 21 juin.

Nombre d'interventions, détaillées par genre :

Sinistres	2015	2016	2017	2018	2019
Alarme automatique	42	34	28	39	33
Inondations	23	31	14	13	16
Feux	20	23	19	19	26
Aide au portage pour les ambulanciers	9	11	10	6	7
Sauvetage de personnes / relevages	4	7	17	18	5
Sauvetage d'animaux	1	6	4	5	3
Chimique	2	5	1	3	0
Divers / éléments naturels	1	5	2	0	4
Interventions auxiliaires de circulation	3	3	1	2	0
Hydrocarbures	9	3	6	10	8
Interventions au profit de la collectivité publique	0	2	1	3	4
Secours routier / aéronefs	8	2	3	2	6
Domaine ferroviaire	0	2	1	1	0
Tunnels et autoroutes	1	1	0	0	0
Grimp (groupe de recherche et d'intervention en milieux périlleux)	0	0	0	0	1
Technique ouverture de portes	0	0	0	0	2
Total interventions	123	135	107	121	115

Nombre d'interventions par commune :

Commune	2015	2016	2017	2018	2019
Val-de-Travers	106	119	95	105	94
Les Verrières	7	9	8	8	10
La Côte-aux-Fées (sans PRS dès 2015)	9	4	3	8	8
Brot-Dessous	0	2	1	0	1
Autre(s), Provence, Villiers	0	1	0	0	2
TOTAL	122	135	107	121	115

5.3.3. FORMATION

En sus des exercices énumérés précédemment, le personnel du SDIS a également participé à plusieurs formations spécifiques, cantonales ou fédérales, ce qui représente 298 jours de formation

externe et une moyenne de 2.59 jour/homme. La légère augmentation par rapport à 2018 est due à l'engagement de nos instructeurs fédéraux dans de nombreux cours.

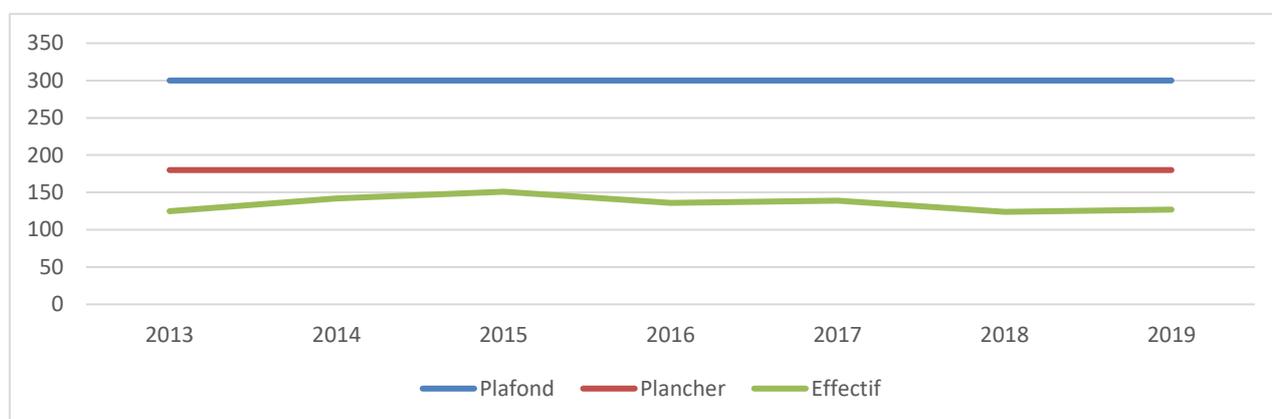
5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour accomplir sa mission, le SDIS a nécessité un effectif de 1.9 EPT, dont 1 EPT de commandant et 0.9 EPT de personnel administratif fourni par le secrétariat de la sécurité publique.

Le seuil plancher de 180 sapeurs-pompiers n'a pas encore pu être atteint, avec notamment les démissions pour raison d'âge et de déménagements hors district qui ne sont malheureusement pas compensées par les admissions. L'effectif total est 127 personnes (dont 20 JSP).

Il est tout de même réjouissant de constater la stabilité du nombre d'enfants qui intègrent la section JSP. Par la formation de ces jeunes gens, nous assurons également l'avenir du service.

La démarche de recherche de sapeurs-pompiers entreprise via l'Association Réseau des Fleurons Val-de-Travers (ARF) en 2017 continue de porter ses fruits. Que les employeurs et indépendants de notre région et cette association soient ici sincèrement remerciés pour la mise à disposition de leur personnel.



5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS EN 2019

5.5.1. FORMATION ET PLAN QUADRIENNAL 2016-2020

Deux candidats instructeurs fédéraux ont participé à la dernière phase de formation et ont ainsi achevé avec succès le processus de formation débuté en 2018 ; nous pouvons désormais compter sur dix instructeurs fédéraux au sein de notre SDIS.

Nos instructeurs fonctionnent très régulièrement comme chefs de classe au niveau cantonal, fédéral et cours privés, ce qui contribue à donner une image particulièrement positive et dynamique de notre région.

Les objectifs tactiques et opérationnels du plan quadriennal sont pour certains déjà atteints, comme le respect des directives de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) en matière de délais de départ, respect des recommandations ECAP sur le matériel et les véhicules, synergies développées avec les autres services de sécurité communaux.

5.5.2. PROJETS 2020

L'Etat-major poursuivra la mise en œuvre du plan quadriennal pour les objets dont les objectifs ne sont pas encore atteints, notamment l'augmentation de l'effectif.

La réception le 20 février 2020 du nouveau camion-échelle nécessitera également une formation spécifique importante qui reste à mettre sur pied et à dispenser aux 23 chauffeurs durant le premier semestre. Deux nouveaux chauffeurs poids lourds vont débiter leur formation cette année.

Les autres projets à mentionner pour 2020 sont :

- maintenir le niveau de formation du personnel par les formations internes et externes ;
- transmettre au personnel du DPS 2 les connaissances acquises en 2019 au centre intercantonal de formation des sapeurs-pompiers (IFA) de Balsthal SO pour les engagements dans les tunnels ferroviaires ;
- assurer la formation sur l'hygiène du personnel par la mise en place de zones blanches/noires sur les sites d'exercices et d'interventions ainsi que l'utilisation du matériel acquis en 2019.

6. ORGANISATION DE PROTECTION CIVILE (OPC)

6.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'organisation de protection civile (OPC) a pour mission de tenir le contrôle des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel, contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés.

L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population en suivant les consignes des autorités. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la collectivité.

6.2. ACTIVITÉS 2019

26 services commandés et une intervention urgente ont eu lieu totalisant 481 jours/hommes.

La répartition des services est la suivante :

- Huit cours préparatoires et 13 cours de répétition et un cours de cadre pour un total de 466 jours/hommes ;
- Cinq séances d'état-major pour un total de 64 heures représentant 1.3 jours/hommes ;
- Une intervention d'urgence pour un total de 15 jours/hommes.

2019 a été marquée par une diminution de l'effectif, ce qui a une influence directe sur le nombre de jours de service, en diminution. Le taux de participation reste stable à 85%, pour 14.2% de dispenses et 0.8% de défaillants.

Parmi les engagements importants, nous pouvons citer les événements suivants :

- Môtiers et Les Verrières : exercice de prise en charge des élèves après évacuation des collèges, les 21-22 mai et les 4-5 juin ;
- Noiraigue, forêt du Bois du Chable : remise en état d'un sentier et construction d'une passerelle du 13 au 17 mai ;
- Couvet : remise en état d'un escalier entre le giratoire et la rue de la Flamme du 17 au 21 juin ;
- Dombresson : intervention d'urgence le 23 juin, en renfort au Val-de-Ruz suite aux inondations.

6.2.1 FORMATIONS SPÉCIFIQUES DU PERSONNEL ASTREINT

Formation	Nombre de participants	Nomination / Grade
Cours cadre de chef télématique	1	Lieutenant

Ces formations de cadres ou de spécialistes sont données au niveau romand dans le cadre du groupement de travail des instructeurs romands et latins (GTIR), du centre cantonal d'instruction à Couvet ou par la Confédération, au centre fédéral d'instruction à Schwarzenburg BE.

6.2.2. PARTICIPATION DU COMMANDANT AUX COURS CANTONAUX

Le commandant a été engagé à trois reprises comme instructeur au centre d'instruction :

- Une école de formation de base (EFB) dans le domaine de l'appui, 11 jours de service ;
- Une école de formation de base (EFB) dans le domaine de l'aide à la conduite, 11 jours de service ;
- Une école de formation de cadres pour chef de groupe appui, 6 jours de service.

6.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'OPC a nécessité un effectif de 1.4 EPT : commandant (1 EPT) et personnel administratif (0.4 EPT). Au 31 décembre 2019, l'effectif global du personnel de milice PCi se compose de 146 personnes.

6.4. COMMISSIONS ET SÉANCES

Le commandant rencontre régulièrement ses collègues des autres régions lors de séminaires de coordination et de planification sous l'égide du service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM) :

- 3 séminaires de trois jours de réorganisation cantonale de la protection civile.

Quant au chef de dicastère, il est membre du Comité directeur des Organisations de protection civile du canton de Neuchâtel (CODIR OPCNE).

6.5. RÉORGANISATION DE LA PROTECTION CIVILE NEUCHÂTELOISE

Le nouveau règlement cantonal d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile est rentré en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Les travaux sur la réforme PCi se poursuivent dans la réflexion et la réalisation de concepts et de directives qui devront être adoptés par le comité directeur.

7. SERVICE DES AMBULANCES

7.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Comme déjà mentionné dans nos précédents rapports de gestion, les missions principales du service des ambulances ont beaucoup évolué depuis la régulation des appels par la CASU 144 (Centrale d'appels sanitaires urgents) qui engage le dispositif préhospitalier neuchâtelois depuis le 19 janvier 2015.

Nous mentionnions également que la variation des statistiques s'était stabilisée, à l'exception de l'introduction des déplacements stratégiques, au profit du dispositif cantonal, permettant d'anticiper une sous-couverture dans une région.

Courant 2019, le Comité directeur des ambulances (CODIR Ambulances), composé des quatre chefs de dicastère chargés des services d'ambulances (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Ruz et Val-de-Travers) a souhaité mieux répartir la charge de travail des services d'ambulances.

Pour ce faire, dès le 1^{er} octobre 2019, un système de rocade a été mis en place entre les régions Val-de-Travers et Val-de-Ruz. Concrètement, une ambulance de Couvet se déplace à Malvilliers en début de matinée. La seconde ambulance reste stationnée à Couvet. En cas d'intervention de cette dernière, une ambulance stationnée au Val-de-Ruz est immédiatement dépêchée sur la base de Couvet.

Nous verrons au point suivant que ces changements ont eu l'effet escompté en matière de taux d'activité, tout en garantissant la sécurité sanitaire de la région, surtout durant les périodes de nuit. En effet, avant le 1^{er} octobre, en cas d'intervention de l'ambulance de Couvet durant la nuit (19h00-07h00), une autre venait stationner à Rochefort. Maintenant, cet équipage se positionne au centre du Val-de-Travers, dans la centrale à Couvet.

L'augmentation de notre cœur d'activité a eu pour effet logique de diminuer le temps à disposition du personnel ambulancier pour les autres missions accessoires qui ne peuvent plus être assurées à ce jour (par exemple : formation des partenaires privés, vaccination du personnel communal).

Au niveau financier, la hausse du nombre d'interventions a conduit logiquement à une hausse de la facturation aux patients mais aussi à une augmentation des charges variables (carburant, matériel médical, etc.). Au final, l'excédent de charges du service des ambulances est de toute façon financé par la mutualisation.

7.2. ACTIVITÉS 2019

En 2018, le service avait assuré un total de 1'109 interventions (dont 103 déplacements stratégiques au profit des autres secteurs du canton), ce qui correspondait à un taux d'occupation de 18%.

En 2019, les ambulances sont sorties à 1'665 reprises (y compris rocade et déplacements stratégiques), soit un taux d'occupation de 23% sur l'année (31% sur les trois derniers mois, la moyenne cantonale étant à 28% sur la même période).

Suite à l'introduction des rocades, la logique de mesure des interventions hors délai (P1¹ avec délai de réponse de plus de 15 minutes) par service n'a plus autant de sens. Afin de faciliter la lecture de la présente section, nous axerons donc notre analyse sur la vision « secteur » à partir du changement organisationnel au 1^{er} octobre 2019.

- Interventions (P1) hors délai - Oct. à déc. 2018 :

Huit interventions sur 67, soit 11.9% hors délai, sans tenir compte de la présence de premiers répondants sanitaires (PRS) ou de personnel formé. En en tenant compte, ce chiffre est ramené à cinq situations sur 67, soit 7.5% hors délai.

- Interventions (P1) hors délai - Oct. à déc. 2019

Treize interventions sur 80, soit 16.3% hors délai, sans tenir compte de la présence de PRS ou de personnel formé. En en tenant compte, ce chiffre est ramené à sept situations sur 80, soit 8.8% hors délai.

En chiffre absolu, la relative péjoration des chiffres ne représente que quelques unités. Si l'on analyse encore plus finement, on se rend compte que seules une à deux interventions hors délai sont dues à la réorganisation du dispositif (système de rocades).

Ainsi, même si l'évolution paraît ne pas être positive de premier abord, on peut toutefois confirmer que la sécurité sanitaire reste absolument garantie dans la région.

Afin d'améliorer encore le dispositif, une analyse fine se poursuivra tant au niveau du service des ambulances que de la Commission des urgences préhospitalières (COMUP), qui assure la coordination au niveau opérationnel de l'organisation et l'exploitation des soins préhospitaliers et des transports de patients dans le canton.

¹ Interventions urgentes avec probabilité d'atteinte des fonctions vitales.

7.2.1. FORMATION

Comme à notre habitude, nous nous sommes montrés très actifs dans le secteur de la formation durant l'année 2019. Globalement, nous avons consacré 1'336 heures à la formation pendant l'année écoulée, dont :

- formation continue obligatoire (catalogue romand) ;
- formation continue cantonale (APEX² et interventions tactiques en collaboration avec la police) ;
- formations spécifiques (encadrement des étudiants, prévention des risques suicidaires, POET³, PHTLS⁴, TECC⁵, TeamSTEPPS⁶) ;
- formations supérieures pour certains cadres (CAS de formateur à la pratique professionnelle, CAS⁷ en qualité, DAS⁸ en management) ;
- cours en santé au travail ;
- congrès ;
- stages aux urgences et en obstétrique ;
- formations continues internes ;
- exercices en collaboration avec le SMUR⁹.

Nous pouvons également être fiers d'avoir accompagné un collaborateur vers la réussite de son diplôme d'ambulancier ES.

Deux collaborateurs ont également réussi leur brevet fédéral de technicien ambulancier.

Nous avons encadré sept apprenants externes et fourni 25 jours de stage pour permettre la découverte du métier à des personnes intéressées par cette voie.

7.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le personnel, au 31 décembre 2019, se compose ainsi :

- 11 (10 en 2018) ambulanciers diplômés, représentant 11 EPT ;
- 5 (idem 2018) techniciens ambulanciers, représentant 4.55 EPT.

Un pool d'auxiliaires renforce le dispositif.

Conformément aux planifications, notre effectif est au complet. Aucun départ n'est à déplorer à ce jour suite au changement organisationnel du 1^{er} octobre 2019.

Cela démontre que les efforts menés par la direction portent leurs fruits. Ceux-ci doivent toutefois être maintenus ; il convient donc de ne pas s'endormir sur ses lauriers et de rester attentifs à l'évolution de notre effectif dans un marché du travail qui reste tendu.

Il est dès lors prévu de réitérer l'étude Ostambul¹⁰ déjà menée en 2013 et 2017, ce qui permettra un bilan comparatif temporel.

² Prise en charge psychiatrique

³ Pre-hospital Obstetric Emergency Training

⁴ Pre-hospital Trauma Life Support

⁵ Tactical Emergency Casualty Care

⁶ Team Strategies and Tools to Enhance Performance and Patient Safety

⁷ Certificat of Advanced Studies

⁸ Diploma of Advanced Studies

⁹ Service mobile d'urgences et de réanimation

¹⁰ Recherche scientifique sur les conditions de travail et la satisfaction professionnelle des collaborateurs.

7.4. COMMISSIONS

Depuis 2015, une nouvelle gouvernance suprarégionale a été mise en place avec la direction des urgences préhospitalières (DIRUP), qui traite les questions stratégiques, et avec la COMUP pour la coordination opérationnelle entre les services ambulances.

En 2017, le CODIR ambulances a vu le jour. Ce groupe de travail issu de la DIRUP réunit les chefs de dicastère des communes qui gèrent un service d'ambulances et permet de remonter des dossiers mieux préparés à la DIRUP.

Le chef de dicastère siège ainsi au sein de la DIRUP et du CODIR.

Quant au chef de service, il est président de la COMUP et, à ce titre, en contact régulier avec différents partenaires romands et fédéraux : services ambulanciers, autorités sanitaires, écoles, centrale 144, département urgences de l'HNE, etc.

Une réflexion est actuellement en cours pour améliorer la coordination de ces différents dossiers impliquant un grand nombre de partenaires.

7.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2019

7.5.1. NOUVELLE AMBULANCE ET BRANCARDS ÉLECTRIQUES

La mise en service du nouveau véhicule a eu lieu début 2019. Par ailleurs, les deux véhicules de tête sont dorénavant équipés de brancards électriques, ce qui améliore grandement l'ergonomie au travail pour le personnel ambulancier et le confort pour les patients.

7.5.2. ALIGNEMENT DU TRAVAIL DU PERSONNEL AMBULANCIER

Le nouveau règlement du Conseil communal sur le fonctionnement du service d'ambulances est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La durée de travail hebdomadaire est dès lors passée de 44 à 41 heures en moyenne, à l'instar du personnel communal non cadre.

7.5.3. ANALYSE DE RISQUE SELON L'ORDONNANCE FÉDÉRALE SUR LA PROTECTION DE LA MATERNITÉ

La Commune de Val-de-Travers a sollicité les spécialistes du Département de santé au travail et environnement (DSTE) d'Unisanté afin d'effectuer une analyse de risques qualitative au sein de son service d'ambulances en se référant à l'ordonnance fédérale sur la protection de la maternité (OProMa).

Il en ressort que les missions primaires et secondaires ne peuvent pas être effectuées par une collaboratrice enceinte ou allaitante en raison du cumul des expositions dangereuses et qu'un aménagement n'est objectivement pas réalisable en raison de la grande variété des interventions et de leur caractère imprévisible, y compris lors de changements de situation lors des missions secondaires.

Dès lors, un cahier des charges pour les femmes enceintes a été validé, permettant ainsi d'anticiper les tâches de la future maman.

Cette conclusion a une incidence budgétaire très importante dans le sens où, même si les femmes concernées peuvent effectuer d'autres tâches, elles doivent être remplacées pour le cœur de métier durant toute la période de grossesse et d'allaitement par du personnel externe non prévu au budget.

7.5.4. GOUVERNANCE DES PREMIERS RÉPONDANTS SANITAIRES (PRS)

Les premiers répondants sanitaires (PRS) sont des personnes volontaires ayant reçu une formation en premiers secours. Elles sont encadrées par un service d'ambulances, ce qui leur permet d'agir comme premier intervenant dans une situation d'urgence en attendant l'arrivée des professionnels (ambulances, SMUR).

Pour rappel, l'Interassociation de sauvetage (IAS) recommande que les interventions de type P1 (probabilité d'atteinte des fonctions vitales) aient un délai de réponse (entre l'alarme de l'ambulance et son arrivée sur place) de 15 minutes dans 90% des cas.

Les régions de La Côte-aux-Fées et de la Vallée des Ponts bénéficient de ce système depuis de nombreuses années.

La gestion de ces groupements est de la responsabilité du service d'ambulances du Val-de-Travers.

La pérennité de ces groupements, en particulier celui de La Côte-aux-Fées, reste un défi majeur, au vu des problèmes de recrutement pour un bassin de population aussi faible. Malgré des contacts pris avec le Conseil communal de La Côte-aux-Fées pour renforcer les effectifs à terme, nous ne pouvons compter que sur un seul nouveau membre.

7.5.5. RÉVISION DU DISPOSITIF CANTONAL

En 2018, sur mandat du CODIR ambulances, un expert externe ainsi que le directeur de la FUS¹¹ ont rendu chacun un rapport dont les conclusions étaient en substance que :

- le dispositif est correctement dimensionné et efficace, notamment grâce à l'introduction des déplacements stratégiques ;
- les ambulances du Val-de-Travers sont sous-utilisées par rapport aux autres bases et que l'efficacité du dispositif peut être optimisée ;
- la gouvernance actuelle (quatre services indépendants) atteint ses limites.

Un certain nombre de pistes d'optimisation ont été proposées et débattues en 2019.

Si les grands principes du dispositif cantonal n'ont pas été remis en question par ces études, l'introduction des roclades avec le Val-de-Ruz a eu des incidences opérationnelles importantes pour le service d'ambulances de Val-de-Travers.

Le rapprochement opérationnel des ambulances du Val-de-Travers et des Ambulances Roland s'est notamment traduit par des directions opérationnelles communes permettant de traiter les sujets transversaux concernant les deux services.

7.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2019

Nous mentionnions, dans le rapport 2018, que nous pouvions nous attendre à ce que les dossiers ouverts continuent à entraîner de nombreuses réflexions et groupes de travail et qu'il conviendrait de rester particulièrement attentif à ce qu'un système performant ne soit pas mis en péril par des tentatives d'amélioration qui pourraient paradoxalement entraîner des effets collatéraux indésirables, selon l'adage « le mieux est l'ennemi du bien ».

Malgré des changements très importants comportant leur lot de désagréments, nous pouvons affirmer que le dispositif global est très efficace et efficient. Des points d'attention demeurent et sont régulièrement mesurés.

¹¹ Fondation urgences santé

Il n'en demeure pas moins que la gouvernance actuelle atteint ses limites et qu'une solution pérenne devra être trouvée.

8. DOSSIERS TRANSVERSAUX

8.1. POLICLINIQUE DE COUVET

Pour mémoire, le Grand Conseil a accepté le 19 février 2019 la loi cantonale sur le réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe) qui garantit l'existence de la polyclinique de Couvet (article 4, alinéa 3). La LRHNe est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019.

Même si le texte législatif ne détermine pas les missions et prestations fournies sur le site vallonnier, la direction du LRHNe n'a pas pour autant baissé la voilure de cette porte d'entrée primordiale au système sanitaire neuchâtelois. Au contraire, de nombreuses prestations et consultations ont été introduites à Couvet.

La Commune de Val-de-Travers reste attentive à toute évolution de ce dossier et continuera de défendre la polyclinique de Couvet.

8.2. ZONES 30

Si les réflexions sur les zones 30 ont commencé il y a plusieurs années déjà, le Conseil communal a décidé de « passer à la vitesse supérieure » en 2019. Ainsi, un crédit d'étude de 60'000 francs pour la mise en place de zones 30 sur le territoire communal a été présenté au Conseil général le 18 mars 2019 et validé à l'unanimité par ce dernier. La vision stratégique de l'Exécutif est donc soutenue par le Législatif. Le résultat de cette étude sera présenté au Conseil communal durant le premier semestre 2020. Un rapport et un crédit d'investissement seront ensuite remis au Conseil général.

8.3. RÈGLEMENT DE POLICE

Datant de 2009, le règlement de police méritait un sérieux toilettage pour être conforme au droit supérieur, de nombreuses révisions législatives ayant rendu l'application de notre texte réglementaire particulièrement difficile.

Durant plusieurs mois, le dicastère de la sécurité publique et le Conseil communal ont travaillé sur un nouveau document. Ensuite, entre février et juin 2019, la Commission des règlements (CRegl) s'est réunie à cinq reprises pour traiter du projet de règlement. Grâce à une étude article par article, elle a pu poser les questions nécessaires à la bonne compréhension de cette profonde révision. Elle a également modifié et complété certaines dispositions originellement suggérées par le Conseil communal et a proposé plusieurs ajouts au texte. Finalement, un règlement de police tout neuf a été présenté au Conseil général le 30 septembre et accepté par ce dernier. Le texte est entré en vigueur le 2 décembre après avoir été sanctionné par le Conseil d'Etat.

8.4. VAISSELLE RÉUTILISABLE

Lors de l'Abbaye de Fleurier 2019, un courrier et un sondage ont été envoyés par la Commune à tous les participants (marchands, établissements publics, associations, sociétés locales) pour les informer des intentions de Val-de-Travers de passer à la vaisselle réutilisable en 2020.

A la suite de ce sondage, les dicastères de la sécurité publique et de la culture ont étroitement collaboré pour concevoir un concept pour l'édition 2020, avec l'apport d'une entreprise spécialisée dans le domaine.

Une première expérience communale a eu lieu lors de la célébration du 10^e anniversaire de la Commune en août 2019, à satisfaction des sociétés locales participantes.

L'Abbaye de Fleurier 2020 devrait donc passer au tout réutilisable en ce qui concerne les gobelets, les assiettes et les couverts de table n'étant pas concernés pour l'instant.

8.5. PLAN DE STATIONNEMENT DE NOIRAIGUE

Lancinant dossier qui occupe les autorités communales depuis de nombreuses années, le stationnement à Noiraigue a connu une première amélioration en 2019 avec la demande de crédit de 200'000 francs pour la réalisation d'une aire de stationnement présentée le 6 mai par le Conseil communal.

Les travaux ont été mené bon train et le parking des Courtons est désormais exploitable. De nouvelles étapes seront lancées en 2020 afin de gérer au mieux les problématiques de stationnement et diminuer, autant que possible, les nuisances au sein de la localité.

8.6. GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED)

Comme mentionné au chapitre 2.2.2 « archives communales », le Conseil communal veut entrer dans une nouvelle ère avec l'introduction de la gestion électronique des documents (GED) à l'échelle de la commune. Divers préparatoires ont eu lieu en 2019 pour préparer cette réforme qui devrait être introduite en 2020 et 2021.

8.7. ÉVACUATION DES ÉCOLES ET DES STRUCTURES D'ACCUEIL

En collaboration avec le dicastère de la jeunesse et de l'enseignement, le service de sécurité de proximité et de prévention incendie a organisé plusieurs exercices d'évacuation des structures d'accueil extrafamilial et des écoles des villages de Noiraigue, Travers, Couvet, Môtiers, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice et Les Verrières. Ils se sont étalés sur les mois d'avril, mai et novembre.

Au terme de ces exercices, les dicastères de la jeunesse et de l'enseignement, des infrastructures et de la sécurité publique ont entamé un processus de mise à niveau des équipements scolaires. Ce projet se poursuivra jusqu'en 2020-2021, en fonction des investissements à réaliser.

A partir de 2020, les exercices d'évacuation seront effectués chaque année et, suivant un tournus, seront évalués par les services concernés afin d'en garantir la qualité.

DICASTÈRE DE L'ADMINISTRATION, DE LA SANTÉ
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
LE CONSEILLER COMMUNAL

BENOÎT SIMON-VERMOT

**Dicastère
de la jeunesse et
de l'enseignement
DJE**

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

L'année 2019 aura certainement laissé quelques traces dans l'histoire du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement. Elle commençait par l'annonce inattendue du départ du directeur général de l'école Jean-Jacques Rousseau, M. Romuald Babey, qui choisissait de réorienter sa carrière professionnelle. Un projet de réorganisation de la direction de l'école a d'emblée été initié par le chef du dicastère, démarche qui a encore dû être actualisée à l'annonce d'un second départ dans l'équipe de direction, celui du directeur-adjoint Denis Rey, en charge du cycle 1, qui a été remplacé par M. Jean-Claude Othenin-Girard à la rentrée d'août 2019. La nouvelle structure qui a été mise en place propose une direction à quatre codirecteurs, trois pédagogiques et un administratif, elle est basée sur le principe du leadership participatif.

L'arrivée du nouveau codirecteur du cycle 1 a insufflé une dynamique nouvelle à une équipe de direction qui a dû se réinventer totalement, ses grandes compétences de direction d'école nous ont permis de définir de nouvelles lignes et de revisiter certains de nos projets, comme le projet PRIMA qui commençait en août 2019 sa première année d'existence dans notre cercle scolaire, et se trouvait dès lors sous l'analyse minutieuse de la nouvelle équipe de direction, dans le but de s'assurer de sa pérennité sur le long terme.

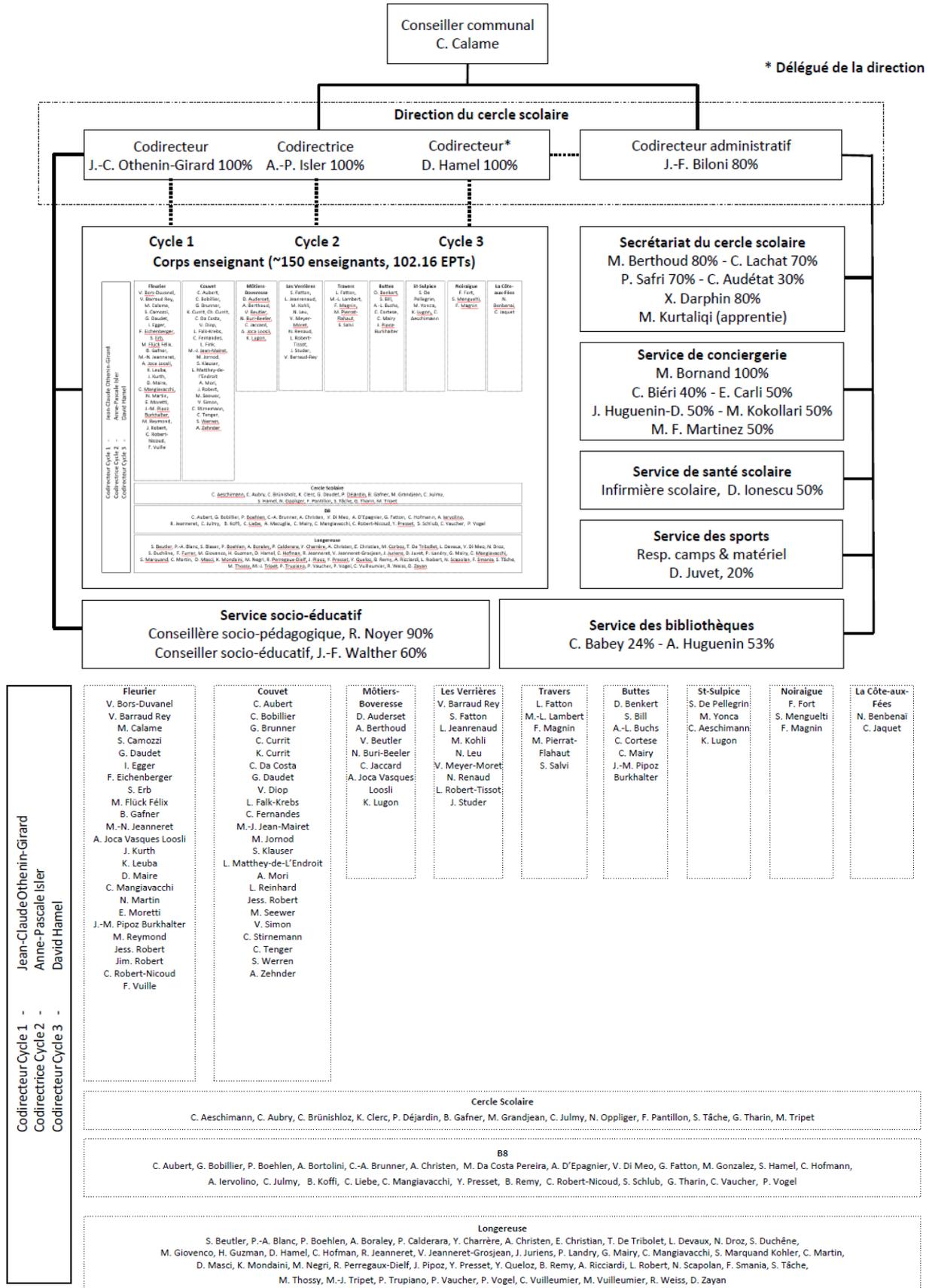
Le projet d'extension du collège de Longereuse a continué d'occuper toutes les équipes du dicastère. Le concours d'architecture qui s'est déroulé sur une bonne partie de l'année 2019 a été ensuite évalué par un jury constitué par plusieurs architectes, trois conseillers communaux, mais aussi par des représentants des directions des futurs services utilisateurs de ces locaux, à savoir l'école, les structures d'accueil et le lycée Jean-Piaget. Ce jury a débouché sur la désignation du bureau d'architecture Andrea Pelati de Neuchâtel comme lauréat du concours. A la fin 2019, nos équipes ont ensuite travaillé à l'analyse détaillée de cet avant-projet.

Outre ce projet d'envergure, le DJE a continué ses réflexions sur la mise en œuvre de la stratégie décidée par le Conseil général d'une structure préscolaire sur deux sites dans la commune, qui a passé par deux créations de nouvelles structures d'accueil, l'une à Noiraigue, l'autre à Boveresse, deux étapes qui s'inscrivent dans un processus complexe d'évolution de nos structures non seulement préscolaires mais aussi parascolaires, avec comme objectif ultime de contribuer à l'augmentation de l'attractivité de notre commune.

En marge de ses activités au sein de la commune, le chef du dicastère a consacré beaucoup de temps aux réformes cantonales, d'abord au sein de la conférence des directeurs de l'instruction publique (CDC-IP), mais aussi et surtout pour celle des structures d'accueil (CDC-SA), qu'il préside. Cette dernière a dû traiter d'importants dossiers comme le nouveau dispositif cantonal de protection de la jeunesse, les débuts de la révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), ainsi que les démarches de standardisation de la politique salariale des structures d'accueil publiques et privées du canton. Finalement, sa présidence de l'Association du Bibliobus neuchâtelois a également contribué à l'activité du chef du dicastère en 2019.

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement - Ecole Jean-Jacques Rousseau – 31.12.2019



Cercle scolaire
C. Aeschmann, C. Aubry, C. Brünishloz, K. Clerc, P. Déjardin, B. Gafner, M. Grandjean, C. Julmy, N. Oppliger, F. Pantillon, S. Tâche, G. Tharin, M. Tripet

B8
C. Aubert, G. Bobillier, P. Boehlen, A. Bortolini, C.-A. Brunner, A. Christen, M. Da Costa Pereira, A. D'Epagnier, V. Di Meo, G. Fatton, M. Gonzalez, S. Hamel, C. Hofmann, A. Iervolino, C. Julmy, B. Koffi, C. Liebe, C. Mangiavacchi, Y. Presset, B. Remy, C. Robert-Nicoud, S. Schlub, G. Tharin, C. Vaucher, P. Vogel

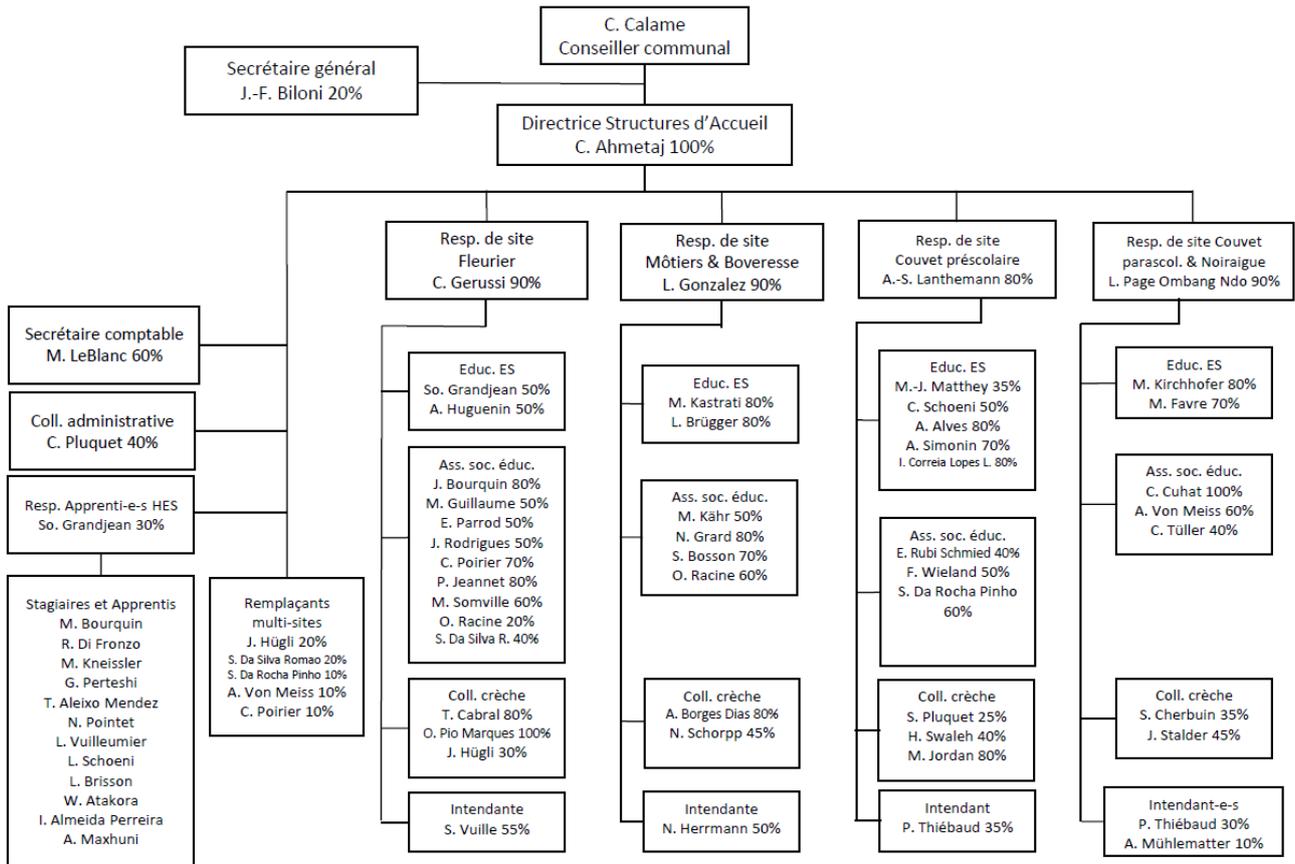
Longereuse
S. Beutler, P.-A. Blanc, P. Boehlen, A. Boraley, P. Calderara, Y. Charrère, A. Christen, E. Christian, T. De Tribolet, L. Devaux, N. Droz, S. Duchêne, M. Giovenco, H. Guzman, D. Hamel, C. Hofman, R. Jeanneret, V. Jeanneret-Grosjean, J. Juriens, P. Landry, G. Mairy, C. Mangiavacchi, S. Marquand Kohler, C. Martin, D. Masci, K. Mondaini, M. Negri, R. Perregaux-Dieff, J. Pipoz, Y. Presset, Y. Queloz, B. Remy, A. Ricciardi, L. Robert, N. Scapolan, F. Smania, S. Tâche, M. Thossy, M.-J. Tripet, P. Trupiano, P. Vaucher, P. Vogel, C. Vuilleumier, M. Vuilleumier, R. Weiss, D. Zayan

Codirecteur Cycle 1 - Jean-Claude Othenin-Girard

Codirectrice Cycle 2 - Anne-Pascale Isler

Codirecteur Cycle 3 - David Hamel

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement – Structures d'Accueil – 31.12.2019



2. ÉCOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le cercle scolaire du Val-de-Travers regroupe les collèges des communes de Val-de-Travers, des Verrières et de La Côte-aux-Fées. Il accueille tous les enfants effectuant leur scolarité obligatoire de la première à la onzième année auxquels se joignent quelques élèves de La Brévine et de Provence (VD).

Sauf exception, les élèves du cycle 1 (années 1^e à 4^e) sont scolarisés dans leur village de domicile. Les élèves des années 5 et 6 sont rassemblés dans un village proche de celui de domicile, alors que les élèves de la 8^e à la 11^e année vont à l'école à Fleurier.

Chaque village est doté d'un comité d'école, assurant le lien social avec l'école. Trois représentants de parents d'élèves sont à disposition pour toute question relative à l'école.

L'équipe de direction et son secrétariat sont situés au premier étage du collège de Longereuse

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil d'établissement scolaire (CES) s'est réuni à 2 reprises en 2019, à savoir le 4 juillet et le 5 décembre. Sa composition, lors de la dernière séance était la suivante :

Christophe Calame	Conseil communal Val-de-Travers
Cosette Pétremand	Conseil communal La Côte-aux-Fées
Sloane Studer	Conseil communal Les Verrières
Roland Schorderet	Conseil général Val-de-Travers
Gloria Dias	Conseil général Val-de-Travers
Sokol Mehmetai	Conseil général Val-de-Travers
Jérôme Gyseler	Conseil général La Côte-aux-Fées
Joël Petitpierre	Conseil général Les Verrières
Jean-Claude Othenin-Girard	Direction des écoles, responsable du cycle 1
Anne-Pascale Isler	Direction des écoles, responsable du cycle 2
David Hamel	Direction des écoles, responsable du cycle 3
Gaëlle Marqot	Parents d'élèves cycle 1
Rachel Olivier Hirschy	Parents d'élèves cycle 2
Sylvie De Oliveira	Parents d'élèves cycle 3
<i>Vacant</i>	Corps enseignant cycle 1
Camille Stirnemann	Corps enseignant cycle 2
<i>Vacant</i>	Corps enseignant cycle 3
Christian Fraquière	Comité d'école Buttes
Anne-Marie Varone	Comité d'école Couvet
Florence Kirkorian	Comité d'école Fleurier
Valérie Marquis	Comité d'école Môtiers-Boveresse
Amélie Huquenin-Berqenat	Comité d'école Noiraigue
Marie-Christine Schumacher	Comité d'école St-Sulpice
Jessica Hurltin	Comité d'école Travers
Isabelle Schaller	Comité d'école Les Verrières – Les Bayards
Laetitia Petitpierre	Comité d'école La Côte-aux-Fées

Lors de ces séances, le chef du dicastère présente l'activité scolaire de manière générale aux commissaires. En 2019, les principaux sujets abordés sont les suivants :

- Réorganisation de la direction de l'école JJR et des services
- Organisation des classes
- Projet PRIMA
- Classe Tremplin
- Concours d'architecture
- Projets en cours au niveau cantonal
- Sujets remontés par les RPE (représentants des parents d'élèves)

Le chef du dicastère informe en outre le CES que les comités d'école disposent désormais tous du statut juridique d'association dans le but de permettre une plus grande autonomie financière. Le contrôle et la cohérence des dépenses entre chaque village ainsi que la vérification des comptes étant toujours assuré par l'autorité scolaire communale.

Les membres du CES relèvent un mécontentement général au sujet de la nouvelle directive cantonale relative aux devoirs à domicile qui entrerait en vigueur en août 2020. Il apparaît simplement impossible de fixer en minutes pour chaque année scolaire la quantité des devoirs à accomplir chaque jour. Cela n'est pas cohérent avec les exigences du plan d'étude et pourrait accroître les inégalités entre les familles.

Puis le projet d'évaluation des fonctions d'enseignants, initié depuis deux ans, est évoqué. Analyse détaillée par un logiciel spécifique à l'appui, on note toujours trop de disparités entre les enseignants de chaque cycle. Au final, le corps enseignant se retrouve réparti dans 3 classes de traitement. Il y a encore du travail pour aboutir à un projet complet et accepté par tous.

La problématique de l'épuisement professionnel est ensuite abordée. En effet, suite aux manifestations syndicales de 2016, des groupes de travail vont proposer des mesures pour combattre l'épuisement professionnel du corps enseignant. Là aussi, le projet semble mal emmanché et des communes sont déjà en train d'en contester le contenu.

Enfin, le chef de dicastère présente une analyse détaillée des coûts de l'école et les principes de répartition de ceux-ci entre les communes du Val-de-Travers. La question initiale étant de savoir pourquoi ces coûts continuent d'augmenter. Cette problématique suscite une forte inquiétude des communes partenaires. Des réflexions sont en cours sur la méthode de répartition, la péréquation intercommunale et l'impact du projet d'extension du collège de Longereuse.

2.3. ACTIVITÉS 2019

2.3.1 ORGANISATION DES CLASSES

A la rentrée scolaire 2019-2020, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau accueille 1'275 élèves dont 488 répartis dans les 25 classes du cycle 1, 446 dans les 24 classes du cycle 2 et 357 dans les 18 classes du cycle 3 et 2 classes de Terminale, soit au total 69 classes.

En préambule, notons que l'organisation des classes a été sensiblement influencée par le projet Prima et par la nécessité de disposer de personnel enseignant bilingue ainsi que par la création d'une classe dite « Tremplin » pour les 7^e et 8^e avec l'objectif de mieux préparer les élèves en difficulté pour l'entrée au cycle 3.

De plus, le projet de nouvel arrêté cantonal définissant par de nouvelles normes, l'effectif des classes, sans dérogation pérennes a aussi dû être pris en compte et présente un important risque que certains petits villages ne disposent pas de suffisamment d'élèves, par degré, pour y maintenir des classes. Le défi est donc de trouver des solutions respectant ces futures règles tout en maintenant l'existence d'un collège et une bonne qualité de l'enseignement. D'éventuels transports entre les villages ne sont pas exclus.

Dans le cycle 1 et pour l'année scolaire 2019-2020, les classes sont réparties dans toutes les villages du Val-de-Travers et sont parfois à multi-niveaux pour permettre de garder les jeunes élèves des villages en leur sein. Cela permet d'y garantir la vie et de faire participer les classes à divers événements de la communauté (fête des fontaines, Noël, Carnaval, etc.).

Particularité du cycle 1 dès le début de l'année scolaire 2019-2020, la mise en place de classes PRIMA (apprentissage de l'allemand par immersion). Le cercle scolaire compte 5 classes PRIMA 1-2H (Noiraigue, Travers, Fleurier, Môtiers, La Côte-aux-Fées). Les retours quant à ce projet sont plus que positifs. Le cercle scolaire va continuer à pérenniser ce projet. Pour l'année scolaire prochaine, il concernera les élèves des classes enfantines et de 3^{ème} année primaire dans 4 villages.

D'ailleurs, pour permettre la mise en place du projet à long terme, le cercle scolaire a permis à une enseignante de se rendre en Allemagne pendant 8 semaines pour se former à l'enseignement dans une classe bilingue. Deux autres enseignantes partiront au printemps.

Au cycle 2, il est tenté de créer une école à visée intégrative qui permette au plus grand nombre d'élèves de se sentir accompagnés tout au long de leur apprentissage et spécialement dans le demi-cycle 7^e- 8^e à l'issue duquel une orientation est prévue.

Suite au constat que plusieurs élèves de 7^e et 8^e année ont des lacunes pour poursuivre une scolarité en classe régulière, il a été demandé l'autorisation au département de l'éducation et de la famille pour la création d'une classe appelée Tremplin. Le but de cette classe étant de pouvoir maintenir ces élèves en classe régulière malgré leurs difficultés d'apprentissage. Pour ce faire, il a fallu consolider les savoirs fondamentaux, soit en français, en maths et en allemand tout en impliquant l'enfant dans sa réussite. La création de cette classe permet à une dizaine d'enfant de profiter de cette structure à effectif réduit tous les matins à Fleurier et l'après-midi dans leur classe régulière ; elle est subventionnée selon la clef de répartition habituelle et se trouve dans une situation pilote dans le canton.

La notion de classe au cycle 3 diffère de celle relevant des cycles 1 et 2. En effet, avec la rénovation des filières sont apparus des groupes à niveaux. Les élèves sont en réalité répartis dans des groupes à niveaux en fonction de leurs compétences et surtout de leur moyenne annuelle. Si celle-ci est supérieure ou égale à la note de 4,75, l'élève sera promu en niveau 2. Si la moyenne est inférieure à 4,5, alors l'élève ira en niveau 1. Les élèves dont la moyenne se situe entre 4,5 et 4,74 seront placés dans l'un ou l'autre des niveaux en fonction de l'avis des enseignants et de celui de leurs représentants légaux. En 9^e année, la notion de classe existe bel et bien étant donné que les élèves ne sont répartis dans des groupes à niveaux que pour les cours de français et de mathématiques. Le reste du temps, les élèves sont en classe hétérogène. En 10^e et 11^e année, la classe disparaît presque complètement au profit de cinq groupes à niveaux en français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature. Précisons que l'anglais est une discipline à choix à niveaux en 11^e année. En 10^{ème} année, ce sont les enseignants de mathématiques qui assurent le titulariat dans leur groupe. En 11^{ème} année, ce sont les enseignants de français qui effectuent ce travail, en lien avec le suivi concernant l'entrée dans le post-obligatoire et la construction des dossiers de postulation.

Ci-dessous la répartition des élèves du cycle 3 dans les différentes branches à niveau :

Année 9 (111 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	46	42%
Niveau 2	65	58%
MATHS		
Niveau 1	44	40%
Niveau 2	67	60%

En 9^e année, le nombre d'élèves important en niveau 2 a engendré l'ouverture d'un groupe supplémentaire de niveau 2.

Année 10 (114 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	44	39%
Niveau 2	70	61%
MATHS		
Niveau 1	46	41%
Niveau 2	68	59%
ALLEMAND		
Niveau 1	53	46%
Niveau 2	61	54%
ANGLAIS		
Niveau 1	54	47%
Niveau 2	60	53%
SCIENCES		
Niveau 1	48	42%
Niveau 2	66	58%

En 10^e année, en fonction du nombre d'élève selon les matières et afin de pouvoir intégrer un maximum d'élèves en difficulté, notamment des classes terminales, nous avons ouvert les groupes supplémentaires à niveau suivants : Français 10^e - N1, Maths 10^e - N1 et N2, Allemand 10^e - N1, Anglais 10^e - N1 et Sciences 10^e - N2.

Année 11 (116 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	59	51%
Niveau 2	57	49%
MATHS		
Niveau 1	61	53%
Niveau 2	55	47%
ALLEMAND		
Niveau 1	51	44%
Niveau 2	65	56%
ANGLAIS		
Niveau 1	40	34%
Niveau 2	67	66%
SCIENCES		
Niveau 1	45	39%
Niveau 2	71	61%

En 11^e année, en fonction du nombre d'élèves selon les matières et afin de pouvoir intégrer un maximum d'élèves en difficulté, notamment des classes terminales, nous avons ouvert les groupes à niveau supplémentaires suivants : Français 11^e – N1, Maths 11^e – N1, Allemand 11^e- N1 et Anglais 11^e, N1.

En 11^e année, les élèves peuvent choisir entre les options professionnelles et les options académiques. Cette année, 52% des élèves ont choisi l'une des quatre options professionnelles qui sont proposées : Activités créatrices manuelles, Dessin technique et artistique, Expression orale et corporelle, Informatique appliquée et gestion. Les élèves en choisissent deux, une par semestre. On observe la répartition suivante entre les quatre options proposées :

OCM : Activités créatrices et manuelles	23%
ODE : Dessin technique et artistique	17%
OEX : Expression orale et corporelle	25%
OIG : Information appliquée et gestion	35%

Les 48% d'élèves restants ont donc choisi les options académiques, qui continuent d'être proposées aux élèves qui se destinent plutôt à une maturité académique. Il s'agit des options Langues anciennes (latin et grec), Langues modernes (italien et espagnol), Sciences expérimentales et Sciences humaines. On observe la répartition suivante :

OLA : Langues anciennes	0%
OLM : Langues modernes	66%
Italien	33%
Espagnol	33%
OSE : Sciences expérimentales	17%
OSH : Sciences humaines	17%

Retrouvez toutes ces informations et d'autres dans le mémento statistique cantonal : <https://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/scolarité-formation/Documents/Memento/Memento1920.pdf>

2.3.2 PROJET D'ÉCOLE

En 2017, l'École Jean-Jacques Rousseau a choisi de se lancer dans un projet d'envergure : définir ses valeurs communes et les activités à conduire pour « mieux vivre ensemble ».

Durant l'année scolaire 2018-2019, ce projet d'établissement a été mené à son terme. La charte d'établissement a été terminée à l'été 2019. Les fils rouges d'activités sont également presque terminés. Une journée officielle en lien avec le projet était prévue le 8 mai 2020 mais, en raison du COVID-19 sera déplacée au courant de l'année scolaire 2020-2021.

2.3.3 DIRECTION ET SECRÉTARIAT

Ce n'est pas sans surprise que la direction de l'école Jean-Jacques Rousseau a entamé l'année 2019 avec la démission de son directeur, désireux de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Sous la pression du temps et conduit par le chef de dicastère, il a fallu réfléchir à sa succession. Parmi plusieurs variantes, c'est celle d'une codirection à quatre personnes, composée de trois codirecteurs pédagogiques (un par cycle) et d'un codirecteur administratif qui a été choisie et planifiée pour la nouvelle rentrée scolaire.

Quelques semaines plus tard, c'est le directeur adjoint du cycle 1 qui décidait également de cesser son activité au JJR, générant au passage une vacance à son poste de 5 mois ! C'est après un

important processus de recrutement qu'un nouveau codirecteur, responsable du cycle 1, a été trouvé en la personne de M. Jean-Claude Othenin-Girard qui dispose d'une réelle expérience de direction d'école, acquise notamment en tant que doyen dans une école du canton de Vaud.

Ces changements ont également nécessité une certaine réorganisation du secrétariat avec l'engagement d'une jeune collaboratrice à 80%, permettant de dédier une collaboratrice spécialisée dans le domaine pédagogique et au profit de la direction.

Par conséquent, c'est sur ces nouvelles bases que la direction a entamé l'année scolaire 2019-2020, sans avoir et il faut le relever, déstabilisé ni le corps enseignant, ni les parents.

Sur le plan financier, ces changements ont eu un impact positif. Dès lors, cette nouvelle formule de codirection participative et horizontale, unique pour l'instant dans le canton, est à l'essai durant une période estimée à deux années scolaires. Les premiers indices portent à croire que cela va fonctionner.

Les détails de cette nouvelle organisation sont présentés sur l'organigramme en début de section, ainsi que détaillées plus bas sous le chapitre « Effectif du personnel ».

2.3.4 EXTENSION DE LONGEREUSE

La direction de l'école et le chef du dicastère ont été très impliqués dans la préparation du cahier des charges du concours d'architecture pour l'extension du collège de Longereuse, en collaboration avec tous les futurs utilisateurs des lieux, notamment la direction des structures d'accueil et celle du Lycée Jean-Piaget. Ceux-ci ont également participé au jury de sélection les 21 et 22 octobre 2019, deux journées durant lesquels futurs utilisateurs, conseillers généraux, conseillers communaux ainsi que quatre architectes et divers invités ont pu débattre des 17 projets reçus et sélection le trio gagnant :

- 1er prix : « A travers les préaux » du bureau Andrea Pelati Architecte SA à Neuchâtel
- 2e prix : « Duplo » du bureau IPAS Architectes SA à Neuchâtel
- 3e prix : « Zig Zag Zoug » du bureau Repele Architecte FAS SIA à Neuchâtel

Le vernissage a eu lieu le 29 novembre 2019 dans le hall du collège de Longereuse, et c'est à ce même endroit qu'ont été exposés, au début du mois de décembre 2019, les 17 projets du concours d'architecture pour l'extension dudit collège.

2.3.4 ACTIVITÉS DIVERSES

Comme chaque année, différentes activités font vivre l'école autrement que par les leçons standards. Parmi elles, en 2019, on compte:

- des camps pour les élèves de 7^e, 9^e, 10^e et 11^e ;
- une journée d'accueil pour les élèves de 8e sous une nouvelle formule liée aux horaires des classes ;
- des courses d'écoles, sorties hivernales ou sportives, joutes, initiation au ski de fond ;
- animation ECAP ;
- les concerts-spectacles et animations culturelles proposées au fil de l'année ;
- le concert de la chorale du cycle 3 ;
- le spectacle Mosaïque présentant les ACF (9e à 11e) et les options professionnelles de 11e année ;
- les animations autour de la lecture (bataille des livres, "1, 2, 3 albums", rencontres avec des auteurs, club de lecture, semaine des médias ...) ;
- « Mission Détritux » à VADEC ;

- des actions de prévention (médias, prévention internet, tabac, morsures de chien, information sexuelle, journées santé, enseignement des premiers secours) ;
- le choix, sous forme de votations, par les élèves de 11e année de l'attribution du fonds d'aide au développement en collaboration avec la fédération Latitude 21. Le 15 novembre 2019, les élèves ont majoritairement voté pour qu'un soutien soit accordé au projet de construction du deuxième bâtiment scolaire du Centre scolaire Shaloom, dans le quartier de Ciriri, commune de Bagira, ville du Bukavu, en république démocratique du Congo.
- la journée Futur en tous genres pour les élèves de 9e année. Garçons et filles ont été invités à suivre sur son lieu de travail un-e parent-e ou un-e proche du sexe opposé ;
- entretiens d'embauche fictifs avec Goût & Région.
- Implication de la chorale de l'école lors du 10^e anniversaire de la fusion des communes

2.3.5 SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Tout au long de l'année, les classes des écoles villageoises agrémentent la vie locale par des manifestations réunissant les familles et la population. En général, sans l'important soutien des personnes engagées dans les Comités d'école, celles-ci ne pourraient pas avoir lieu. De manière non-exhaustive on peut citer :

Village	Date	Activité	Description
Noiraigue	Avril	Fête de la gare	Stands pâtisseries et chansons
	Juin	Fête de la jeunesse	Repas et jeux
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle, avec la fanfare et la paroisse
Travers	Février	Fête de l'école	Carnaval (chants, déguisements, chorégraphie)
	Juin	Fête de la jeunesse	
	Décembre	Fête de Noël	A l'église, avec la fanfare, stands bricolages et pâtisseries
Couvet	Mai et octobre	Foires	
	Mai	UBS Kid's Cup	
	Juin	Kermesse	Cortège, stands et animations diverses.
	Juin	Coup de balai	Opération de ramassage des détritrus
	Décembre	Concerts de Noël	Devant la salle des spectacles
Fleurier 1, 2H	Décembre	Fête de Noël	
Fleurier	Juin	Défi du VdT	Participation au Trail de l'absinthe
	Juin	Abbaye	Cortège de toutes les classes
	Octobre	Course parrainée	
	Décembre	Fête de Noël	Chants devant le collège et vitraux aux fenêtres
Verrières-Bayards	Juillet	Kermesse	Spectacle aux Verrières
	Décembre	St-Nicolas	Aux Bayards
	Décembre	Fête de Noël	Spectacles aux Verrières
Môtiers-Boveresse	Juin	Fête de l'absinthe	Chants
	Septembre	Fête des Fontaines	Décorations des fontaines
	Décembre	Fête de Noël	Cortège aux flambeaux et chants dans la cour
Buttes	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Avec la Côte-aux-Fées
	Juin	Abbaye	Cortège

Village	Date	Activité	Description
	Juin	Fête des Fontaines	Picoulet
	Septembre	Fête du Sel	Cortège
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle de l'école et de la paroisse à l'église
St-Sulpice	Juin	Fête de la Jeunesse	Vente de pâtisseries
La Côte-aux-Fées	Février	Tournée patriotique	
	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Marche
	Juin	Fête de l'école	Chants, stands, animations, expositions

2.3.6 LE 18-22 DE L'APPRENTISSAGE

En automne 2019, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau et l'OCOSP avec l'appui la Commune de Val-de-Travers ont organisé une soirée de rencontres entre les élèves recherchant une place d'apprentissage et leur futur employeur potentiel.

Intitulé « Le 18-22 de l'apprentissage », cet événement s'est tenu en novembre dans le collège de Longereuse.

Le concept a été revu pour cette édition : les élèves ont été sondés quant à leurs choix professionnels. La commune a ensuite contacté les entreprises souhaitant proposer une place d'apprentissage à l'été 2020 dans les domaines de choix des élèves. Ceci a permis de cibler les entreprises qui se sont inscrites et ont délégué un représentant, patron ou responsable de la formation.

Pour préparer les rencontres, tant les motivations de l'élève que leur dossier sont validés au préalable par des collaborateurs de l'OCOSP (Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle), de manière à optimiser chaque rencontre. Libre ensuite à chaque entreprise de prolonger ces entretiens par des stages ou une nouvelle rencontre dans le cadre professionnel.

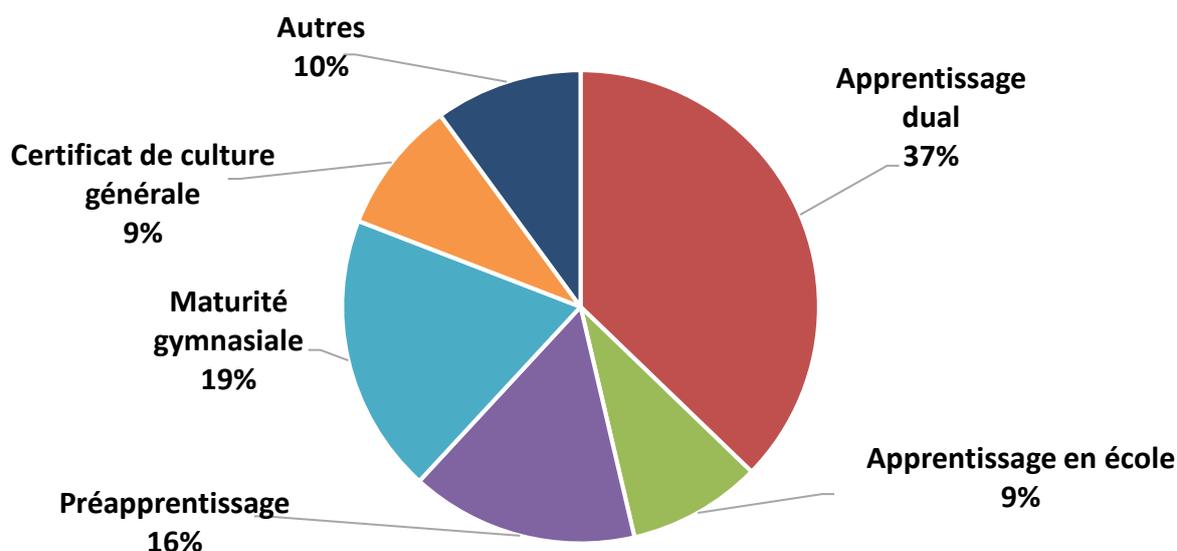
Inspiré de « La nuit de l'apprentissage » organisée au printemps en alternance à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, « Le 18-22 de l'apprentissage » s'en distingue par son échancier, puisqu'il vise à mettre en relation le plus grand nombre de jeunes et d'entreprises possibles, et non ceux et celles n'ayant pas trouvé de place, respectivement d'apprenti. Dans ce sens, cette soirée est ouverte non seulement aux élèves de 11^e année, mais aussi à celles et ceux ayant terminé dernièrement leur scolarité mais restant encore sans projet professionnel.

Pour cette troisième édition, ce sont une vingtaine d'élèves et 6 entreprises de la région qui ont participé à cette soirée. Si ce nombre paraît restreint, force est de constater que ce modèle a répondu de manière certaine aux attentes de tous les participants.

2.3.7 ORIENTATION DES ÉLÈVES À LA FIN DE LA SCOLARITÉ

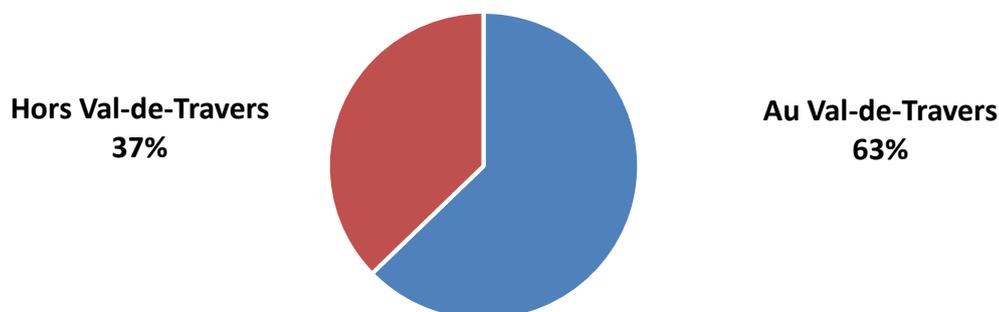
Ci-dessous l'orientation des élèves de 11^e année à la fin de l'année scolaire 2018-2019 :

Orientation des élèves de 11ème année



L'apprentissage, qu'il soit dual ou en école, reste le choix d'orientation majoritaire des élèves terminant leur scolarité obligatoire. Il est cependant préoccupant de constater que le taux de préapprentissage est revenu à 16%, comme celui affiché il y a deux ans, (8% l'année scolaire précédente), malgré l'important travail de proximité réalisé par la direction et l'OCOSP. Cela signifie que les jeunes peinent encore à trouver une place immédiatement après l'école.

Lieux de l'apprentissage dual



Le taux d'apprentissage indigène reste plus élevé que la part d'apprentissage hors Val-de-Travers qui continue à baisser. A noter qu'aucun élève du cercle n'a entamé un apprentissage hors canton cette année.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'école regroupe le personnel de direction, le personnel administratif et technique (PAT), le personnel médical, socio-éducatif, celui du service des sports et de la bibliothèque scolaire ainsi que le personnel enseignant (PE).

L'effectif et la distribution des missions des quatre membres de la direction de l'école Jean-Jacques Rousseau au 31 décembre 2019 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Direction Cercle	Direction Cycle	Ensei- gnement	Admini- stration	Total
David Hamel	40%	28%	32%		100%
Anne-Pascale Isler	20%	80%	0%		100%
Jean-Claude Othenin-Girard	20%	80%	0%		100%
Jean-François Biloni	20%			60%	80%
Total	100%	188%	32%	60%	380%

En effet, suite aux départs de M. Romuald Babey et de M. Denis Rey, une nouvelle structure de direction du cercle scolaire a été mise en place. Pour le cycle 1, c'est M. Jean-Claude Othenin-Girard, précédemment doyen pour le cycle 2 à l'établissement primaire et secondaire d'Avenches et environs, qui occupera la fonction de codirecteur. Mme Anne-Pascale Isler, directrice adjointe, occupera la fonction de codirectrice pour le cycle 2. M. David Hamel, directeur adjoint, occupera la fonction de codirecteur pour le cycle 3 ainsi que délégué de l'école pour le Service de l'enseignement obligatoire et d'autres tâches de représentation. Et enfin, M. Jean-François Biloni, qui restera secrétaire général pour le DJE à 20% et occupera la fonction de codirecteur administratif au JJR pour un taux de 80%.

En parallèle, certains services sont réorganisés. Auparavant rassemblés sous l'acronyme USESS, le secteur de la médecine scolaire est séparé du service socio-éducatif, devenant le SSE. Le premier sous la responsabilité du codirecteur administratif pour l'infirmière scolaire et le second sous la responsabilité de la codirectrice du cycle 2. En outre pour le SSE, le taux d'activité de la conseillère socio-pédagogique passera de 60% à 90%.

En ce qui concerne le secrétariat, une nouvelle collaboratrice administrative a pu être engagée pour orienter les missions d'une autre vers une assistance accrue en faveur de la direction pédagogique. A relever enfin que ces réorganisations représentent globalement une diminution des charges d'environ CHF 50'000.- par année, bien que ce n'était pas l'objectif.

L'effectif général se présente ainsi :

Direction pédagogique	2.68	EPT
Direction administrative	0.8	EPT
Collaboratrices administratives	3.3	EPT
Conseillère socio-pédagogique	0.9	EPT
Conseiller socio-éducatif	0.6	EPT
Infirmière scolaire	0.5	EPT
Bibliothécaire	0.53	EPT
Responsable camps et matériel sportif	0.2	EPT
Chef concierge (Longereuse)	1.0	EPT
Concierges (Longereuse)	2.4	EPT

Personnel enseignant :

Année scolaire 2018-2019 : 100.22 EPT (début 2019)

Année scolaire 2019-2020 : 102.16 EPT (fin 2019)

Il est important de préciser que les chiffres mentionnés ici pour le personnel enseignant sont des points de situation à des moments donnés des années scolaires citées.

2.5. ACTIVITÉS INHÉRENTES À LA VIE DE L'ÉCOLE

2.5.1 MÉDECINE SCOLAIRE ET DENTAIRE

En août 2019, le service de santé scolaire a été placé sous la responsabilité du codirecteur administratif, et ne fait donc plus partie d'USESS.

Dans l'ensemble, les élèves du Val-de-Travers sont en bonne santé, et généralement bien suivis par leur pédiatre ou médecin traitant.

Depuis quelques années, et selon les directives cantonales, les élèves doivent effectuer trois visites médicales privées, au cours de leur scolarité. Cela fonctionne très bien pour les élèves qui vont entrer en 3^{ème}, nous avons un retour de plus de 80%. Il faut encore que cette démarche, récente pour les élèves entrant en 8^{ème} et 11^{ème}, s'affirme.

A propos de la vaccination, depuis l'entrée en vigueur des visites médicales privées, les élèves sont beaucoup mieux vaccinés, selon le plan vaccinal suisse, qu'il y a dix ans.

La vaccination HPV cantonale gratuite continue à se faire, pour le Val-de-Travers, principalement chez la Dresse Mulard, et un peu moins fréquemment chez le Dr Clottes.

Les élèves ont également un meilleur suivi privé, des problèmes liés à la vue. Mais c'est encore un domaine qui reste essentiel, dans le cadre des dépistages scolaires.

Depuis la rentrée 2018, l'infirmière scolaire intervient dans les classes, de la 1^{ère} à la 7^{ème}, pour la prophylaxie dentaire.

60% des élèves ont profité du dépistage dentaire annuel gratuit, et 5% sont suivis par un dentiste privé. Pour l'année scolaire 2019-2020, les démarches administratives, liées au dépistage gratuit, ont été simplifiées. En outre, le subventionnement des soins dentaires prévu par arrêté du Conseil général du 30 mars 2009 n'est toujours que très peu sollicité.

Depuis septembre 2019, une sous-commission cantonale pour l'informatisation du dossier santé des élèves a été créée. Une infirmière de chaque Cercle en fait partie. Le projet devrait être finalisé en décembre 2020.

2.5.2 SERVICE SOCIO-ÉDUCATIF (SSE)

La médecine scolaire relevant depuis août de la direction administrative de l'école, l'unité socio-éducative et de santé Scolaire (USESS) est devenue le service socio-éducatif et pédagogique (SSE). De ce fait, l'équipe du service a subi elle-aussi des ajustements au retour des vacances d'automne, également en raison de l'absence prolongée puis la démission de la conseillère socio-pédagogique. Ce fût une période délicate pour l'ensemble des acteurs principaux sur les aspects scolaires. (SSE et direction pédagogique.)

Heureusement, une nouvelle conseillère, active très rapidement (20%) dès novembre, a pu être engagée. Dès lors, le travail a été réparti en fonction des demandes directes et urgentes émanant des enseignants de 1^e à 6^e et en lien avec les demandes spécifiques de l'office de l'enseignement spécialisé (OES), avec une date butoir à fin Février 2020.

Cycles 1 et 2 (1^e - 6^e)

En lien avec la situation difficile décrite ci-dessus, le service a été fortement sollicité durant cette année civile avec un nombre de dossiers actifs en constante augmentation.

Sur l'ensemble des classes, il est constaté toujours plus de programmes adaptés - différenciation et des demandes d'aide – impliquant un partage de compréhension de la part des enseignantes. Celles-ci se mettent en réflexion, en pratique pour faire au mieux et dès l'instant où elles arrivent aux limites

de l'inclusion scolaire, un relais se fait avec le service. Ensuite, c'est ensemble qu'il est tenté d'apporter une réponse adéquate à la situation scolaire de l'élève. Tout cela se faisant bien entendu avec le partenariat parental.

Les demandes adressées à l'OES restent soutenues, aussi bien pour de l'école spécialisée que pour du soutien pédagogique spécialisé, voire d'autres formes de soutien spécifique. (Appui langagier- psychomotricité-orthophonie)

Si la réponse est négative, il faut rapidement rechercher, avec les enseignantes, les options et adaptations envisageables pour soutenir et aider au mieux l'élève.

En outre, le service est toujours très impacté par les procédures dites de besoins éducatifs particuliers (BEP) avec une évolution et une réflexion visant une harmonisation sur le plan cantonal.

Ces nombreuses sollicitations de toutes parts génèrent une multiplication des échanges avec les enseignantes, des séances de réseaux avec les différents partenaires et nécessite une organisation optimale et souple du service. A noter également que les tâches administratives sont toujours plus importantes et complexes.

On remarque également que l'entrée dans le système scolaire reste délicat pour certains enfants. Il faut être attentif à ce qui peut concerner le domaine médical, comportemental ou encore cognitif. Il n'est pas toujours simple de faire comprendre ou accepter à des parents les difficultés de leur enfant afin de tenter, ensemble, de trouver des démarches favorables à une évolution gratifiante et positive.

Le temps étant aussi un facteur essentiel sur le début d'un parcours scolaire, même avec une attention soutenue dès les 2 premières années, les problématiques s'intensifient en 3^e et 4^e pour déboucher sur des prises en charge particulières. Dès lors, la prévention précoce reste un outil de taille pour la mise en place d'une bonne planification scolaire.

Enfin, notons encore que bien des interventions dites de *Médiation* entre les élèves, visent à tenter de comprendre, à se mettre en réflexion sur des sujets liés au Mieux Vivre Ensemble.

Cycles 2 et 3 (7^e – 11^e)

La tendance reste vive et active au niveau du travail quotidien et des dossiers (121 dossiers actifs et 49 nouveaux dossiers) avec des situations complexes qui poussent dans de profondes réflexions, afin de faire au mieux pour l'élève.

Les motifs d'interventions restent multiples :

- Difficultés scolaires – exigences scolaires
- Dossier BEP à évaluer et adapter les dossiers
- Conflits entre élèves, médiation – réseaux sociaux
- Prévention précoce- action de partenariat
- Situation de crise-vie sociale et familiale
- Accompagnement projet d'avenir professionnel et social
- Attention particulière sur l'absentéisme

Dans ces domaines, il est vital de garder le lien avec l'élève et les parents, de trouver ensemble des moyens d'avancer de manière positive pour tous et en lien avec les différentes exigences du système scolaire.

Dans ces deux cycles, les séances de Médiation sont régulières, aussi bien à travers notre service, que par des sollicitations des médiateurs scolaires que les personnes ressources de PIKAS (Méthode de prévention du harcèlement scolaire créée et développée en Suède par le psychologue Anatol Pikas).

Là aussi, on remarque toujours une constante sur les élèves en fort échec scolaire où il faut systématiquement se réinventer pour une adaptation plus constructive et valorisante avec l'option de

changement de statut. Un passage d'un Statut FR (formation régulière) en Statut FS (formation spécialisée) en axant le programme sur les branches principales tout en laissant de côté, par exemple, les matières tel que l'allemand ou l'anglais en visant un projet professionnel pour les élèves de 9^e à 11^e.

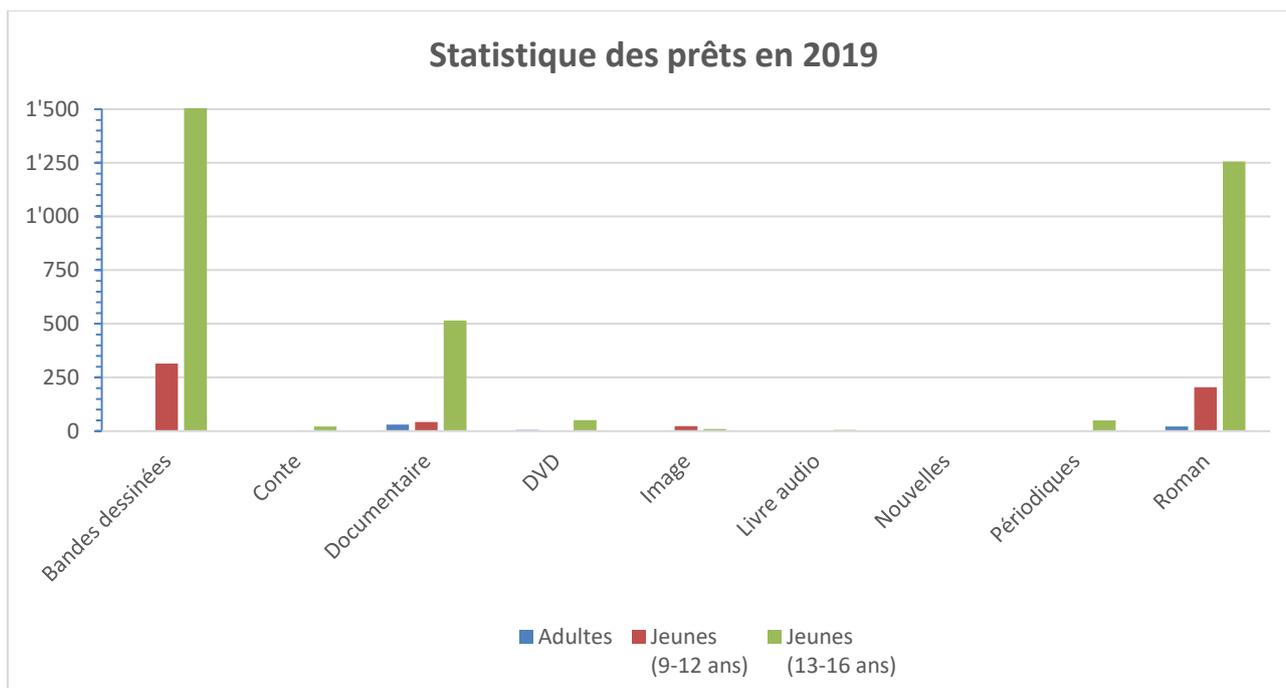
Là-aussi, la charge administrative reste conséquente et limite les temps d'échange entre le service et les élèves. Il est bien clair, que les axes prioritaires de la mission du service restent privilégiés dans les activités quotidiennes.

En général, les divers partenariats (enseignants/parents/ services externes) se font dans de bonnes conditions et à satisfaction du plus grand nombre, tout en restant ouvert et disponible à pouvoir adapter les manières de travailler et de partager les opinions et visions des multiples aspects de la vie scolaire.

2.5.3 BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

La bibliothèque scolaire sise au collège de Longereuse est essentiellement fréquentée par les élèves du cycle 3, ainsi que par quelques classes de 7^e et 8^e de Fleurier.

Statistique de prêt 2019				
	Adultes	Jeunes (9-12 ans)	Jeunes (13-16 ans)	Total
Bandes dessinées	0	314	1562	1876
Conte	0	3	21	24
Documentaire	31	42	515	588
DVD	6	1	52	59
Image	0	23	10	33
Livre audio	0	0	6	6
Nouvelles	0	0	2	2
Périodiques	2	0	50	52
Roman	22	205	1256	1483
Total	61	588	3474	4123



La statistique des prêts fait apparaître que ce sont les bandes dessinées et les romans qui sont le plus lus, ainsi que les ouvrages à caractère documentaire.

Autres rôles de la bibliothèque scolaire:

- Animations / promotion de la lecture (choix de romans, BD, rallye lecture, etc.)
- Accueil de classe pour recherches thématiques (exposés)
- Partenariat avec le SEO: « 123 Albums », « Poésidéal », etc.
- Animation du Club de lecture 1x par mois
- Accueils de classe en cas d'absence d'un/e enseignant/e
- Accueils d'élèves réguliers (Sport-Art-Études) ou pour rattrapage de travaux écrits.

2.5.5 CÉRÉMONIE DE FIN DE SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Le mercredi 26 juin 2019 a eu lieu, la très attendue cérémonie de fin de scolarité obligatoire suivie du bal qui s'est déroulé pour la 3^e fois et avec succès dans l'auditorium du Centre sportif de Couvet, sur le thème « Soirée Métallisée ».

Cette année encore et c'est à souligner, la Conseillère d'état Monika Maire-Hefti, cheffe du Département de l'éducation et de la famille (DEF), a honoré le cercle scolaire de sa présence. Le message du monde professionnel a été apporté par M. Pierre-Alain Rohrer, du restaurant des Six Communes à Môtiers. La partie musicale est assurée par le chanteur et rappeur neuchâtelois « Yeba » Florian Götz, bien connu des jeunes de la région où il a participé, avec son groupe, à plusieurs festivals, dont « Festineuch ».

3. STRUCTURES COMMUNALES D'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Régie par les dispositions légales de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) dont découle le règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE), l'exploitation des structures communales d'accueil

préscolaire et parascolaire (ci-après : les STAE pour **Structures d'Accueil Extrafamilial**) est autorisée par l'Office des structures d'accueil extrafamilial (OSAE), dépendant du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ).

En outre, la commune dispose de son propre règlement du Conseil communal relatif aux structures d'accueil communales (Accueil préscolaire et parascolaire) disponible sur le site internet communal.

La mission principale des STAE consiste à permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie privée en proposant des places d'accueil pour les enfants âgés de 3 mois à 12 ans.

Les STAE doivent également pouvoir répondre aux besoins de garde de parents en recherche d'emploi et inscrits auprès d'un office régional de placement (ORP). En outre, l'admission d'enfant pour lequel l'accueil a été demandé par écrit par un professionnel du domaine social, éducatif ou médical doit aussi être pris en considération.

Les STAE respectent des normes élevées de qualité, tant au niveau du taux d'encadrement (personnel formé en suffisance) qu'en ce qui concerne les prestations pédagogiques proposées aux enfants.

Enfin, les équipes éducatives accueillent et intègrent les enfants en tenant compte de leur culture, leur milieu social et leur besoins spécifiques dans le but de les accompagner à développer les compétences nécessaires à la vie en collectivité.

Au quotidien, lorsque la situation de l'enfant et/ou de sa famille l'impose, les STAE travaillent en étroite collaboration avec l'école, l'action éducative en milieu ouvert (AEMO), des pédiatres, des pédopsychiatres et des conseillers éducatifs pour assurer une bonne prise en charge des enfants.

Comme les années précédentes, le nombre de places d'accueil est toujours en augmentation. Une brève analyse du tableau ci-après permet d'observer qu'en l'espace de 8 années, le nombre de places préscolaires a presque triplé et celui des places parascolaires a été multiplié par 7. L'augmentation des places en 2019 est consécutive à l'ouverture d'un parascolaire à Noiraigue, et au déplacement de la crèche de Môtiers vers le collège de Boveresse.

Evolution du nombre de places dans les crèches communales											
	Jan 2012	Mar 2013	Jan 2014	Avr 2014	Jan 2015	Août 2015	Août 2016	Août 2017	Août 2018	Aout 2019	Oct 2019
<i>Couvet pré</i>	22	44	44	44	31	31	31	31	33	33	33
<i>Couvet para</i>	16	20	20	20	33	33	33	33	33	33	33
<i>Couvet para-tables de midi</i>	-	-	-	-	-	-	20				
<i>Couvet para2 - CSR</i>	-	-	-	-	-	-		20	25	25	25
Couvet	38	64	64	64	64	64	84	84	91	91	91
<i>Fleurier pré Temple 7</i>	10	10	10	15	15	18	18	18	18	24	24
<i>Fleurier Sugits</i>									15	25	25
<i>Longereuse pré</i>											
<i>Fleurier para</i>	6	6	6	21	21	18	18	28	34	34	34
<i>Longereuse para</i>											
Fleurier	16	16	16	36	36	36	36	46	73	83	83
<i>Môtiers pré</i>	-	-	12	12	9	12	12	12	12	13	13
<i>Boveresse pré</i>											24
<i>Môtiers para</i>	-	-	8	8	13	10	10	17	25	25	25
Môtiers	-	-	20	20	22	22	22	29	38	38	49
<i>Noiraigue para</i>										15	15
Val-de-Travers pré	32	54	66	71	55	61	61	61	70	70	81
Val-de-Travers para	22	26	34	49	67	61	81	98	132	157	157
Val-de-Travers	54	80	100	120	122	122	142	159	202	227	238

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Commission de la crèche et de l'accueil parascolaire (CCRAP) s'est réunie à 2 reprises en 2019, le 5 février et le 26 juin. Sa composition, lors de la dernière, est la suivante :

- Christophe Calame, CC (président)
- Marie-France Vaucher, CG – Les Verts
- Adriana Ioset, CG - POP
- Céline Rufener Eschler, CG - PLR
- Nathalie Ebner Cottet, CG - PS
- Sandra Menoud, GC- PLR
- Sokol Mehmetaj, CG – UDC

De manière générale, les sujets suivants sont abordés en commission :

- Evolution de l'effectif du personnel
- Formation
- Taux de fréquentation des structures
- Réflexions sur l'évolution des sites d'accueil et du nombre de place
- Projets pédagogiques et éducatifs

A noter que la séance du 26 juin 2019 a permis à la commission de visiter le nouveau site parascolaire de Noiraigue et qu'elle a été invitée à visiter l'exposition des projets du concours d'architecture de Longereuse le 5 décembre 2019 dans le hall du collège.

La commission est informée aussi de la mise en réflexion d'une réforme de la LAE. L'un des éléments qui est en discussion est celui du taux de couverture parascolaire, qui pourrait passer de 20% à 30% avec la LAE3.

Toujours au niveau cantonal, les autorités ont décidé de réorganiser le dispositif de protection de la jeunesse. La fermeture d'institutions spécialisées devra être compensées par l'accueil d'enfants dits « MASE », (mesure d'accompagnement socio-éducatives) dans les STAE. La question de la prise en charge de ces coûts supplémentaires par les communes se pose de manière aigue. Un report de charge doit être évité.

3.3. ACTIVITÉS 2019

- Mise en place d'ateliers autonomes dans tous les groupes d'enfants
- Evacuation incendie sur tous les sites prés et parascolaires
- Création d'un parascolaire à Noiraigue en août 2019
- Création d'une structure préscolaire à Boveresse en Novembre 2019 (en remplacement de la structure sise au 3^e étage du collège de Môtiers)
- Fêtes de l'été et de Noël
- Animation d'ateliers « Youp'là bouge » avec une psychomotricienne lors de la fête de l'été sur Couvet et Môtiers
- Formation continue « Youp'là bouge » sur chaque site
- Formation continue « Tina et Tony » sur Fleurier
- Formation « PERCOPI » (prévention incendie)
- Formation CNV (Communication non-violente)
- Formation Post-Diplôme ES Direction d'institution de l'enfance (DIE)
- Formation conduire et animer une équipe pour les responsables de sites
- Elaboration d'une nouvelle ligne pédagogique entre 2019 et 2020
- Changement de marques de couches plus écologique (Pingo)

3.3.1 ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES PAR SITE ET PAR DOMAINE

Suivi des apprenti-e-s :

Finalisation et mise en place d'outils propres aux STAE communales, reconnus par le service des formations post-obligatoires (SFPO) et par l'organisation du monde du travail santé-social de Neuchâtel (ORTRA). Les outils se déclinent en divers documents, à savoir :

- Finalisation des outils de gestion du suivi des apprenti-e-s, classeur « P'tit mauve »
- Analyse de pratique (discussions à propos de situations rencontrées dans le suivi des apprenti-e-s, analyse de séquence de travail (AST), contrôle des documents produits par la méthode des objectifs SMART (**S**pécifique, **M**esurable, **A**ceptable, **R**éaliste, **T**emps)
- Communication régulière : relais des informations entre les partenaires que sont les apprenti-e-s, les formateurs-trices, les responsables de formation, la direction, le SFPO, l'ORTRA et l'école Pierre-Coullery (EPC)
- Bilans en périodes d'essai et bilans semestriels tripartites (apprenti-e, formateur-trice, responsable de formation)
- Appui de la responsable de formation pour des questions liées au suivi.
- Entretiens supplémentaires pour gérer des situations problématiques
- Organisation d'une soirée sur les AST animée le chef expert de l'ORTRA
- Stages d'échange interne pour les apprenti-e-s entre les différents groupes d'âge
- Inscriptions régulières à la formation de base de nouveaux-velles formateurs-trices
- Aide à l'organisation de stages « d'échange » pour la variante généraliste des apprenti-e-s ASE

A noter que plusieurs formatrices ont suivi le cours de base de formation d'apprenti-e-s et obtenu des réponses aux questions relatives au suivi des apprenti-e-s et bénéficié de partages d'expériences.

Ateliers autonomes :

Mise en place d'un processus visant à présenter le jeu à l'enfant de façon à ce qu'il puisse ensuite le refaire seul sans avoir besoin de l'adulte. Cette méthode lui permet d'être complètement autonome depuis le moment où il va chercher le jeu jusqu'au rangement de celui-ci. A ce jour, une moyenne de trois ateliers a été mise en place par groupe. Le projet est en constante évolution et se décline aussi dans les actes de la vie quotidienne, tels que les repas ou le brossage de dents. Ce processus permet ainsi de rendre l'enfant acteur de sa journée et de développer son autonomie.

Feuillet de présentation des sites aux familles :

Dans une perspective de transparence et d'un meilleur accueil des familles un feuillet d'information distribué à l'arrivée de chaque nouvel enfant a été mis en place pour tous les sites. Ce feuillet contient la photo de la responsable de site ainsi que ses horaires de présences, ses coordonnées, des photos des groupes de vie et des équipes éducatives, il présente le déroulement d'une journée type et décrit les valeurs de nos STAE, permettant d'encadrer les enfants selon nos exigences pédagogiques et éducatives.

3.3.2 FRÉQUENTATION ET FACTURATION

La facturation de la fréquentation est basée sur le barème des dispositions légales applicables.

Pour le secteur préscolaire, le prix de journée est de 115 francs par mois, dont 30 francs sont couverts par le fonds cantonal pour les structures d'accueil extrafamilial, alimenté à part presque égales entre l'Etat et les entreprises du canton. Le solde de 85 francs pour la journée complète est couvert par les

parents d'une part et par la commune d'autre part. Le prix de journée est ensuite décliné de la manière suivante :

- 100% : Journée complète
- 85% : Journée complète sans repas
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas

Pour le secteur parascolaire, le prix de base facturé est de 60 francs la journée complète pour les enfants du cycle 1, après déduction de la contribution du fonds de 15 francs et de 50 francs pour ceux du cycle 2, part parent et part communale cumulées, compte tenu de la contribution de 10 francs du fonds. Il est ensuite décliné de la manière suivante :

- 100% : Journée complète
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas
- 50% : Bloc de midi
- 30% : L'après-midi après l'école
- 20% : Le matin avant l'école

En moyenne, la part des parents, basée sur leur capacité contributive s'élève entre 49% et 51%, selon les mois. Concrètement, la Commune participe pour moitié aux coûts d'accueil.

Les taux de fréquentation de nos structures d'accueil peuvent être visualisés sur les graphiques ci-dessous:

La ligne horizontale indique une fréquentation possible de 100%, compte tenu du fait que pendant leur temps scolaire, les enfants ne peuvent pas fréquenter le parascolaire. On constate donc qu'en juillet la fréquentation avoisine les 100%. En conséquence, des places sont créées pour répondre à la demande, la fréquentation redescend, pour ensuite ré-augmenter au fil des mois jusqu'au mois de juillet prochain.

Par ailleurs, il est à relever que dans le secteur parascolaire, ce sont toujours les offres avec repas qui sont choisies par les parents, ce qui engendre des coûts élevés de denrées alimentaires et de personnel au moment de midi.

Enfin, les sites d'accueil sont moins fréquentés les mercredis et les vendredis après-midi, d'une part en raison des emplois du temps professionnels des parents et d'autre part parce qu'un certain nombre de places restent disponibles en faveur des enfants dont les parents exercent une activité professionnelle irrégulière, par exemple dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente ou des transports.

3.3.3 CHANGEMENTS INTERVENUS EN 2019

Changement de fournisseur de denrées alimentaires :

Au mois de mai 2019, notre fournisseur nous a informé qu'il ne souhaitait pas continuer les livraisons de denrées alimentaires dans nos structures en raison d'une charge de travail trop lourde.

Nous avons dû rechercher un autre fournisseur qui a repris le mandat et débuté les livraisons dès août 2019 avec toutefois un impact sur les prix.

Evacuation sur tous les sites :

Les exercices d'évacuation ont permis de mettre en évidence les aspects à améliorer, tant au niveau du bâtiment que de la formation du personnel ou de l'élaboration de documents explicatifs.

Augmentation du nombre de place para Fleurier :

En août 2019, le parascolaire s'est agrandi et occupe une salle de classe au dernière étage du collège enfantine. Cette extension a permis d'accueillir 17 enfants supplémentaires. Naturellement, cet accueil supplémentaire a généré l'engagement de 0.85 EPT supplémentaire, notamment pour la période de midi.

Ergonomie au travail :

Suite au rapport de l'inspection du travail, à la demande de la direction des STAE, des mesures préventives ont été mises en place afin de favoriser des postures de travail adéquates et réduire le port de charges répétées.

Ligne pédagogique :

En 2019, les équipes éducatives ont travaillé sur l'amélioration de la ligne pédagogique, conjointement avec la direction. Cet outil permet aux accompagnant-e-s d'agir de façon cohérente et coordonnée dans toutes leurs activités quotidiennes.

Cette ligne pédagogique, inscrite dans un document ad hoc, sera terminée dans le courant de l'année 2020 et sera ensuite remis aux familles pour leur permettre de s'approprier nos méthodes de travail

3.3.4 SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Des échanges et rencontres intergénérationnels sont organisés mensuellement avec les homes de Dubied à Couvet, de Valfleuri et des Sugits à Fleurier ainsi qu'avec le centre Perce-Neige.

Par ailleurs, les enfants des STAE participent aux cortèges de la fête de la jeunesse à Couvet et de l'Abbaye de Fleurier.

Enfin, les enfants participent au ramassage des déchets dans les forêts et cours d'eau de la région.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2018, respectivement 31 décembre 2019, l'effectif du personnel des STAE est :

	31.12.2018	31.12.2019
Directrice :	1.00 EPT	1.00 EPT
Educatrices diplômées et assistantes socio-éducatives: (EPT non attribués)	19.35 EPT (0.20 EPT)	22.85 EPT (0.10 EPT)
Personnel non-formé :	5.80 EPT	5.60 EPT
Personnel administratif :	1.60 EPT	1.00 EPT
Intendants de crèche	1.30 EPT	1.80 EPT
Nombre d'apprenties et stagiaires :	12	12

Les ouvertures de structures et augmentations du nombre de places diverses ont causé une augmentation du personnel formé ainsi que des intendants. En ce qui concerne le personnel administratif, la non-reconduction d'un poste de stagiaire a causé la diminution de 0.6 EPT.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2019

Au chapitre des projets, celui d'une ouverture d'une structure préscolaire au CSR a été abandonné, tant le bâtiment que sa vocation ne se révélant que peu adéquats. En outre, la centralisation du préscolaire sur un seul site deviendrait problématique pour la population sise à Fleurier et alentours.

Toutefois, des réflexions sont menées pour l'ouverture d'un parascolaire dans l'ancienne poste de Travers dont l'emplacement est idéal et parce qu'il s'agit d'un bâtiment communal inutilisé. Les travaux de transformation sont néanmoins conséquents et avoisinent, après une 1ère estimation, le demi-million de francs.

Afin de permettre l'extension du parascolaire de Couvet, sis rue Edouard-Dubied 2, des réflexions sont également menées pour la création d'un préscolaire dans le secteur des collèges. Il s'agirait de libérer l'étage du préscolaire pour le consacrer exclusivement au parascolaire.

Enfin, le projet d'extension du collège de Longereuse, d'un coût avoisinant les dix millions de francs, permettrait de répondre aux demandes d'accueil toujours croissantes dans cette partie de la Commune. Il offrirait des possibilités de rationaliser les locaux pour les bibliothèques, l'infirmerie scolaire, les bureaux du secteur socio-éducatif, des classes pour le lycée et les bureaux du dicastère. Des options pour une cantine scolaire et une halle de gymnastique sont également considérées.

Dans le domaine de la prévention incendie, il a été fait mention de trois exercices d'évacuation sur le site de Môtiers qui se sont tous très bien déroulés. Toutefois, le fait qu'une structure préscolaire soit installée au troisième étage d'un bâtiment a démontré ses limites. C'est dans ce sens, mais également pour répondre à la pénurie de places préscolaires, que le déplacement du site dans le collège de Boveresse, avec un investissement minimal, est sérieusement considéré.

A Fleurier, rue du Temple 7, les locaux ont eux-aussi démontré leurs limitations. Une autre solution doit absolument être trouvée, d'autant plus, qu'un espace dédié au parascolaire sera à nouveau occupé par une salle de classe en août 2020 dans le collège-enfantine.

En résumé, il faudra jongler avec des solutions transitoires en attendant la réalisation du projet d'extension de Longereuse.

3.5.1 CRÉATION D'UN SITE D'ACCUEIL PARASCOLAIRE À NOIRAIGUE

Des réflexions sur la création de sites d'accueil parascolaire dans la plupart des villages sont en cours depuis plusieurs années afin de favoriser le développement démographique, voire simplement d'y maintenir une population constante. C'est dans ce but qu'une nouvelle structure parascolaire de 15 places a été ouverte dans le collège de Noiraigue, en association avec l'implantation d'une filière Prima pour les 1^e et les 2^e années.

En 2019, la fréquentation de ce site reste peu élevée. Toutefois, avec la scolarisation des élèves de 12H de Travers, en filière Prima, il est attendu un accroissement de fréquentation dans le courant de l'année 2020, ce qui devra permettre la pérennisation du site.

3.5.2 CRÉATION D'UN SITE D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À BOVERESSE

Les exercices d'évacuation-incendie ont mis en évidence la nécessité de déplacer le site préscolaire, sis au 3^{ème} étage du collège de Môtiers vers le collège de Boveresse devenu inoccupé, pour d'évidentes raisons de sécurité.

Ce changement, survenu début novembre 2019, a d'une part permis de relocaliser nos 25 places d'accueil parascolaire de Môtiers entre la salle de classe du rez-de-chaussée et le site du troisième étage, en lieu et place de l'utilisation de fortune qui devait être faite de la salle de gymnastique pour absorber la demande. D'autre part ce changement a permis également d'augmenter le nombre de places préscolaires de 13 à 24 grâce à la taille du site de Boveresse.

En outre, cette relocalisation a aussi permis d'accueillir les enfants de familles nouvellement installées dans la commune, d'accueillir des enfants dont la maman de jour a démissionné et de permettre à d'autres parents d'augmenter leur taux d'activité.

3.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2019

Dans le contexte difficile de la fin de l'année 2019, le concept du « zéro refus d'accueil » a été mis entre parenthèses pour contribuer à l'effort qu'ont dû faire tous les services pour maîtriser les charges de la Commune. Une stabilisation du nombre de places d'accueil (238) et donc de l'effectif sera aussi grandement bénéfiques au fonctionnement du service.

En parallèle, les projets de construction à long terme visant à mettre en œuvre la vision du Conseil communal, validée par le Conseil général en juin 2018 sont grandement attendus, notamment le projet de construction d'une extension au collège de Longereuse et celui d'une nouvelle structure préscolaire à Couvet, puisqu'ils permettront de répondre à l'ensemble des problèmes que nous rencontrons à ce jour dans nos structures mais surtout et aussi, aux défis qui s'annoncent dans les années à venir.

4. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

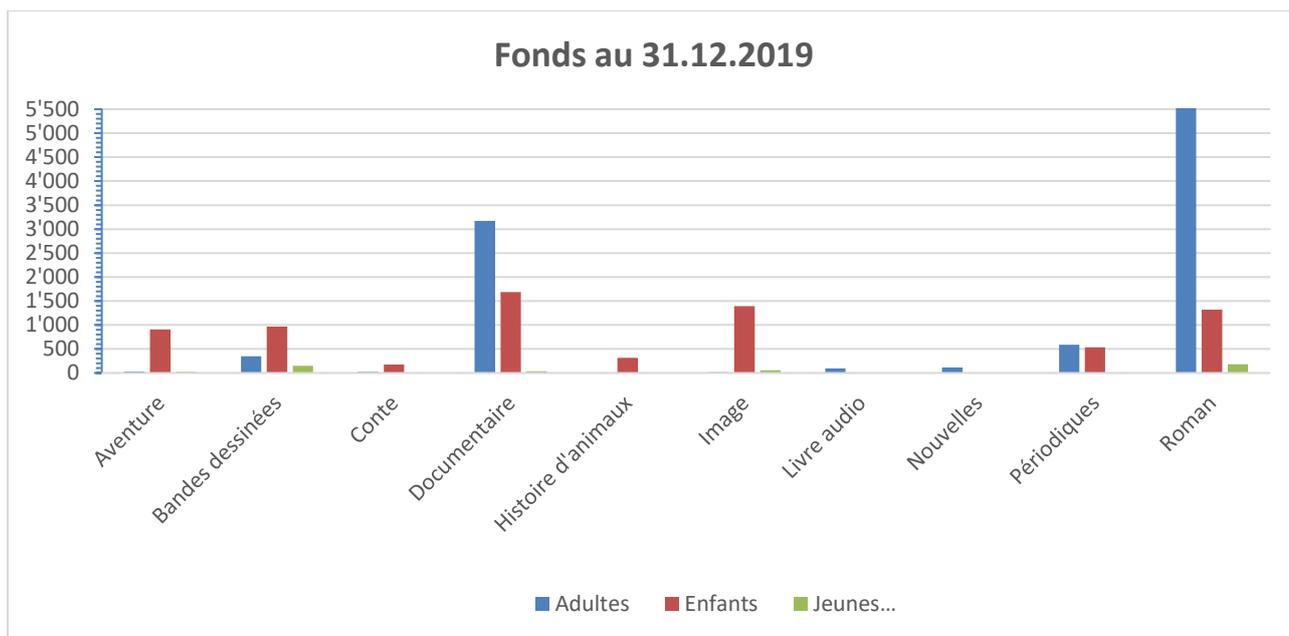
4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La bibliothèque de Fleurier sise rue du Pasquier 11 à Fleurier est ouverte le lundi et mardi de 17h à 19h30, ainsi que le jeudi de 15h à 18h. L'application Internet « Netbiblio », accessible depuis le portail communal, offre au lecteur la possibilité de vérifier la disponibilité des ouvrages et d'en établir une liste. Grâce à son propre compte, il peut ainsi consulter ses prêts actuels et anciens, prolonger ses emprunts, réserver des ouvrages et même faire des propositions d'acquisition.

La bibliothèque communale du Val-de-Travers propose également un service de prêt de livres numériques également gratuits. Via une bibliothèque romande, « e-bibliomedia », les lecteurs peuvent télécharger jusqu'à 10 ouvrages pour une durée de 28 jours. L'inscription passe par la bibliothèque communale. Pour les lecteurs en dessous de 18 ans, un accord parental est demandé.

Fonds de la bibliothèque (au 31.12.2019)

	Adultes	Enfants	Jeunes (9-16 ans)	Total
Aventure	30	908	23	961
Bandes dessinées	351	971	146	1468
Conte	24	177	1	202
Documentaire	3171	1685	33	4889
Histoire d'animaux	7	315	0	322
Image	18	1394	59	1471
Livre audio	93	0	0	93
Nouvelles	117	8	0	125
Périodiques	591	538	0	1129
Roman	5684	1318	185	7187
Total	10086	7314	447	17847



4.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Commission de la bibliothèque (CBIBLIO) ne s'est pas formellement réunie en 2019. Toutefois ses membres ont participé le 5 décembre 2019 à la présentation des projets du concours d'architecture relatif à l'extension du collège de Longereuse, qui comprend une option de réunification de la bibliothèque communale et de la bibliothèque scolaire en un seul lieu.

La composition de la commission de la bibliothèque, inchangée, est la suivante :

- Christophe Calame, CC (président)
- Gloria Dias, CG - PS
- Céline Rufener Eschler, CG - PLR
- Cécile Mermet-Meyer, CG - PS
- Stéphanie Béguin, PLR

Sont également invitées :

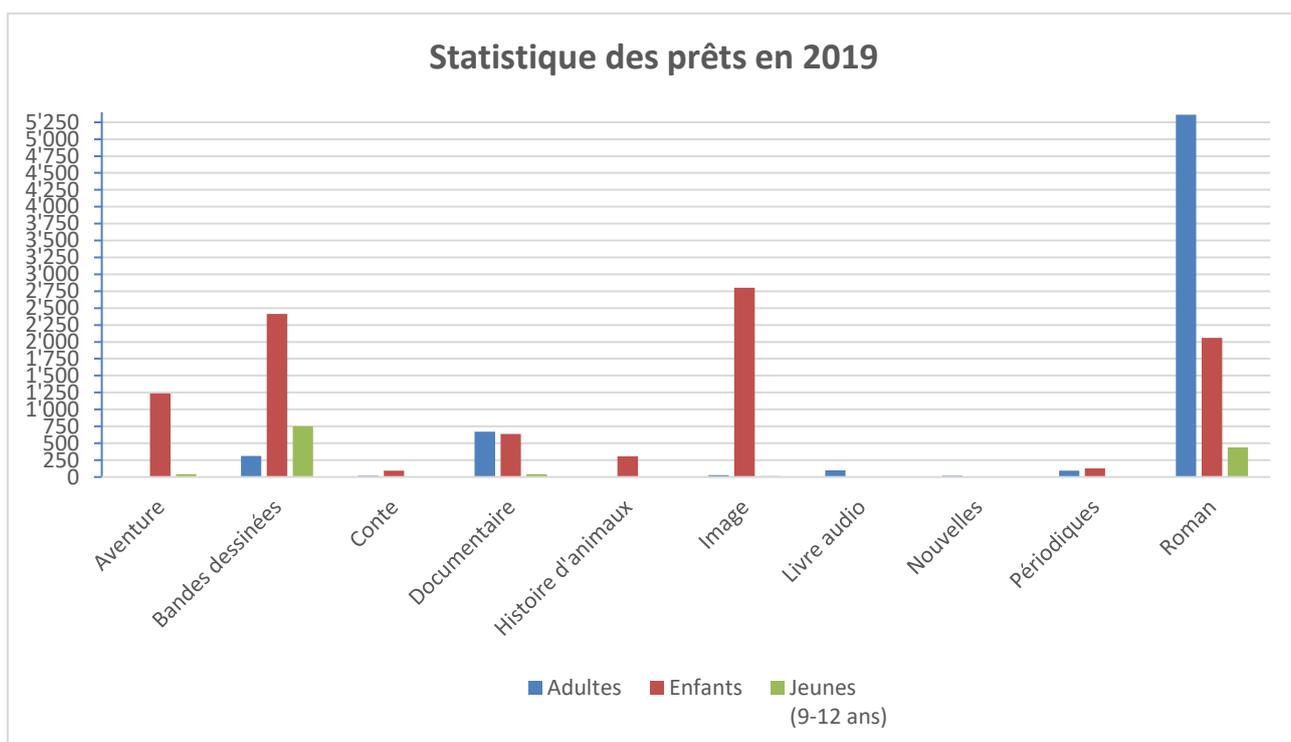
- Carole Babey, Bibliothécaire
- Audrey Huguenin, Bibliothécaire

4.3. ACTIVITÉS 2019

Le tableau et le graphique suivants présentent les chiffres des prêts effectués pendant l'année civile 2019:

	Adultes	Enfants	Jeunes (9-12 ans)	Total
Aventure	2	1239	40	1281
Bandes dessinées	311	2416	750	3477
Conte	19	95	0	114
Documentaire	670	638	44	1352
Histoire d'animaux	4	307	0	311
Image	29	2802	14	2845

Livre audio	98	0	0	98
Nouvelles	17	11	0	28
Périodiques	94	126		220
Roman	5362	2058	438	7858
Total	6606	9692	1286	17584



Par rapport à 2018, le nombre de prêts a augmenté de plus de 2400 unités. Ceci est toujours dû à l'augmentation de la fréquentation et du nombre de lecteurs.

Ces chiffres révèlent également que près de deux tiers des ouvrages sont empruntés par des enfants ou des préadolescents. Ceci est notamment dû au fait que quatre classes de l'école primaire de Fleurier, ainsi que les enfants du parascolaire fréquentent mensuellement la bibliothèque. On peut, par exemple, en déduire que le projet de réunification des bibliothèques de Fleurier sur un seul site permettra de gagner en efficacité, tant sur les plans de l'offre, des horaires d'ouverture ou d'une optimisation des ressources à disposition.

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2019, la bibliothèque communale compte une collaboratrice à un taux de 24%.

4.5 BIBLIOBUS

L'année 2019 a été une nouvelle année bien remplie pour l'équipe du Bibliobus neuchâtelois, qui sortait d'une année 2018 ayant vu le besoin d'une remise en question suite au départ de la commune de Val-de-Ruz. En 2019, l'Association du Bibliobus, toujours présidée par le chef du dicastère, a su démontrer que ses finances étaient restées saines malgré le départ précité, mais a aussi pu se réjouir de la demande d'admission de la Commune de Saint-Blaise. L'assemblée générale a validé une nouvelle version des statuts qui avaient bien besoin d'une mise à jour. Finalement, le comité a mis sur pied une campagne de recherche de fonds pour le renouvellement du Bibliobus qui présente de sérieux signes de fatigue après 17 ans de bons et loyaux services, financement qui a été trouvé en totalité au tout début de l'année 2020.

DICASTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ENSEIGNEMENT
LE CONSEILLER COMMUNAL

CHRISTOPHE CALAME

**Dicastère
du territoire, des sports
et de la culture
DTSC**

1. GÉNÉRALITÉS

1. INTRODUCTION

Au niveau du territoire, 2019 est l'année de la mise en place de zones réservées et des nombreux contacts qui sont liés avec les propriétaires concernés.

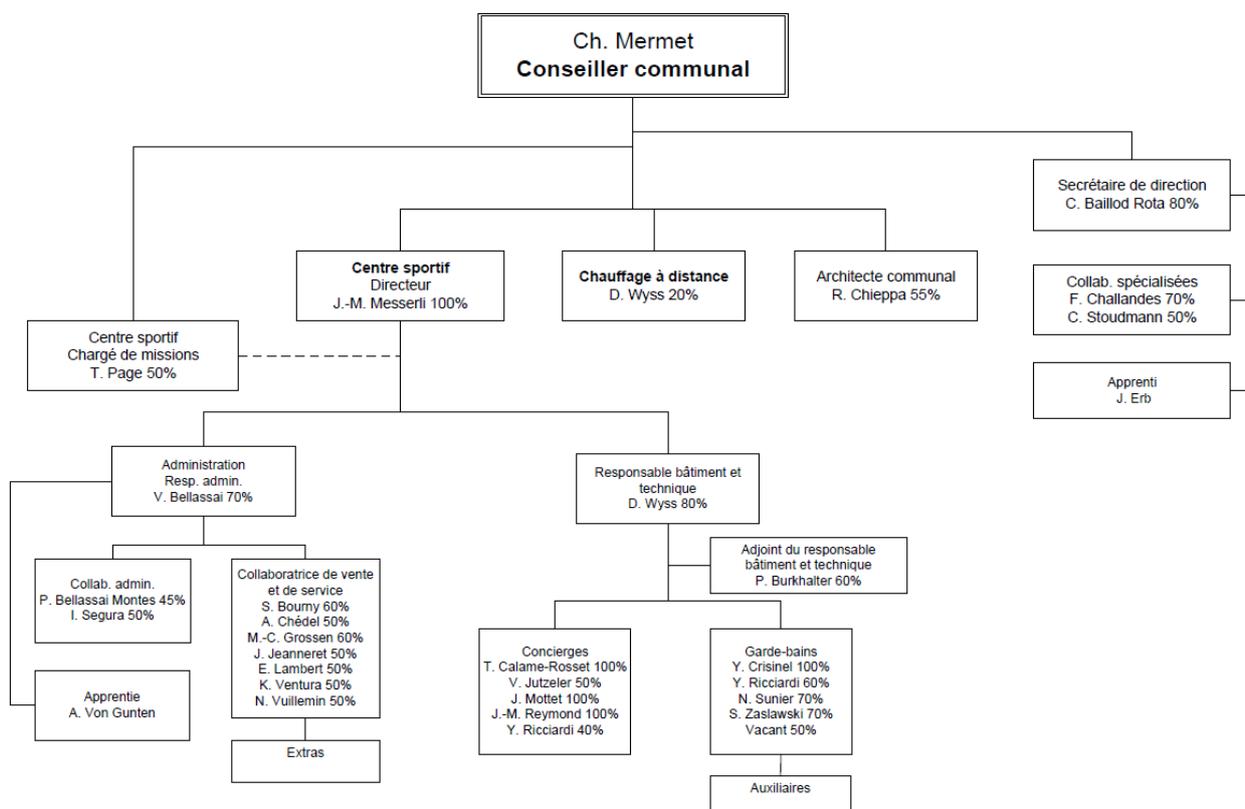
Parallèlement, la poursuite du projet de plan d'aménagement local a été au cœur des travaux du dicastère et pour accompagner ces démarches essentielles au développement de Val-de-Travers, le Conseil communal a décidé de la création de la Commission d'urbanisme élargie.

Du côté culture, loisirs et sports, nous avons poursuivi le développement du système de subventionnement des sociétés locales avec, en parallèle, le projet de refonte du processus « manifestations » et des outils informatiques associés.

Un processus de redynamisation du Centre sportif régional a été lancé avec les premières réalisations attendues début 2020.

2. ORGANIGRAMME

Dicastère du territoire, des sports et de la culture Etat au 31 décembre 2019



2. SERVICE DU TERRITOIRE

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville de la Grand'Rue 38 à Couvet, le dicastère du territoire œuvre dans les domaines suivants :

- Permis de construire ;
- Plans d'aménagement, d'alignement et plans de quartier, plans d'aménagement de surface et mobilité ;
- Équipement des nouveaux quartiers ;
- Affaires foncières ;
- Politique du logement ;
- Energie ;
- Jardins communaux et baux non-agricoles.

Il a pour mission de répondre à la population quant aux domaines d'activités ci-dessus ainsi que de permettre un suivi des dossiers dans le domaine de l'aménagement du territoire et des permis de construire.

Le service de l'urbanisme assume également la responsabilité de la protection de notre environnement et veille à garantir à la population de Val-de-Travers un accueil et un accompagnement dans les projets de développements régionaux.

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission d'urbanisme et du développement durable, composée de 9 membres a siégé à 9 reprises au cours de l'année 2019.

Elle se compose des membres suivants :

- Chieppa Riccardo, architecte communal
- Dominguez Miguel, PS
- Mermet Christian, Conseiller communal
- Schlosser Frédéric, UDC
- Schorderet Roland, PLR
- Schulé Jean-Claude, UDC
- Sivignon Eric, PS
- Rossetti Jean-Michel, PLR
- Vuilliamenet Loris, PS

Elle a apporté un appui technique et préavisé 55 dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions ou à des modifications apportées à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité).

Dates des séances avec précisions des objets traités :

- 20 février 2019 : 12 demandes de permis, 1 pose d'enseigne 1 pré-consultation, présentation des zones réservées, consultation cantonale liée aux espace cours d'eau ;
- 3 avril 2019 : 8 demandes de permis, 2 poses d'enseigne, informations relatives aux travaux sur la H10 dans le village de Travers ;
- 15 mai 2019 : 6 demandes de permis, 3 poses d'enseigne, 1 pré-consultation ;

- 12 juin 2019 : 3 demandes de permis ;
- 28 août 2019 : 11 demandes de permis, 2 poses d'enseigne, 1 pré-consultation, projet de protection contre les crues à Môtiers ;
- 25 septembre 2019 : 3 demandes de permis, 1 pose d'enseigne, demande de crédit complémentaire PAL et suite du projet avec la commission ;
- 23 octobre 2019 : 4 demandes de permis, 2 poses d'enseigne, 2 pré-consultations ;
- 13 novembre 2019 : 4 demandes de permis, 1 pose d'enseigne, présentation du plan de quartier de la Binrée à Fleurier ;
- 19 décembre 2019 : 4 demandes de permis de construire, 2 poses d'enseigne, 1 pré-consultation

De plus, cette année s'est vu mettre sur pied une commission de l'urbanisme élargie pour permettre l'accompagnement du plan d'aménagement local. Celle-ci est composée de la CUEDD énumérée ci-dessus et complétée par :

- Aeschlimann Gilles, PLR
- Lebel-Calame Johanne, PS
- Matthey-Doret Paul-André, UDC
- Salvisberg Heinz, Les Verts
- Vaucher Philippe, POP

La CUEDD élargie s'est réunie à 2 reprises, les 02 octobre et 27 novembre 2019.

2.3. ACTIVITÉS 2019

En 2019, le DTSC a accompagné les dossiers suivants, soumis au vote du Conseil général :

- Crédit d'étude de 96'000 francs relatif aux mesures de protection contre les chutes de pierres au Bois Pillion – La Clusette à Noiraigue
 - o Le Législatif a accepté à l'unanimité ce crédit d'étude.
- Modification du plan d'alignement de Couvet dans le secteur de l'hôpital
 - o Cette modification du plan d'alignement a été acceptée à l'unanimité.
- Création de la zone réservée
 - o La création de la zone réservée a été acceptée par 24 oui contre 4 non et 4 abstentions.
- Abrogation du plan de quartier de Surville à Buttes
 - o C'est par 23 oui contre 2 abstentions que le Conseil général a accepté cette abrogation.
- Crédit complémentaire de 122'000 francs pour l'établissement du plan d'aménagement local de Val-de-Travers
 - o C'est à l'unanimité que le Conseil général a accepté cette demande de crédit.
- Rapport intermédiaire d'information relatif à la redynamisation du CSR
 - o Le Législatif a pris note de ce rapport et attend maintenant des réalisations concrètes.

De plus, notre service a également accompagné la réfection de la H10 à Travers ainsi que la mise en place de zone réservée et les premiers contacts avec les propriétaires concernés.

Au niveau statistique :

- Traitement des dossiers de permis de construire : 160 demandes ont été déposées dont 59 procédures définitives, 97 procédures de minime importance et 4 demandes préalables ;

- En outre, 6 procédures fédérales pour le Groupe E et TransN ont été mises à l'enquête, 48 demandes d'autorisation d'installations solaires ont été acceptées et 77 autorisations d'installation ou de remplacement de chauffage ont été délivrées ;
- Le service de l'urbanisme a sanctionné 138 permis dont 6 négativement ;
- Visites fin de travaux : l'architecte communal a effectué 55 visites de contrôle de fin de chantier durant l'année.

Prestations auprès de la population :

- Conseil et aide à la constitution de dossiers pour les particuliers, notamment enregistrement du dossier dans le programme de gestion des permis SATAC ;
- Réponses aux demandes concernant les zones de construction et leurs règlements, les terrains disponibles à la construction, les prix des terrains constructibles dans les divers villages, les recherches de propriétaires.

Tenue à jour de fichiers :

- Mise à jour des logements et bâtiments dans le registre fédéral des bâtiments. Suite à l'Ordonnance sur les résidences secondaires du 4 décembre 2015, une mise à jour du registre fédéral a été effectuée avec vérification de la catégorie des logements assimilés à une résidence secondaire ;
- Gestion des contrats de location des jardins, des baux non-agricoles et des droits de superficie.

2.3.1. DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Dans le domaine de l'énergie, le dicastère a suivi les dossiers suivants :

Chauffage à distance (CAD) de Couvet

Depuis 2013, la Commune exploite le CAD Lanvoina, alimenté par des plaquettes forestières issues des forêts communales. Les installations techniques apportent de la chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire à 30 bâtiments publics et privés. La Commune reçoit régulièrement des demandes de propriétaires souhaitant connaître les possibilités de raccordement de leur immeuble au réseau CAD Lanvoina.

Parmi eux, nombreux sont ceux qui se situent dans le secteur ouest du village, c'est notamment le cas de la Piscine des Combes dont une rénovation en profondeur est actuellement à l'étude. Techniquement et financièrement, ce raccordement est possible et intéressant mais le CAD s'arrête actuellement à l'hôpital de Couvet. Dans ce contexte, le Conseil communal a sollicité une étude de faisabilité et l'établissement d'un projet d'extension vers l'ouest du village.

CAD Les Bayards

Les installations techniques de ce chauffage datant de 1995 ne répondant plus aux normes légales, des dispositions doivent être prises afin de répondre aux exigences cantonales. Avant de mettre en conformité les installations techniques, il faut avoir une vision de ce que pourrait devenir le réseau, soit s'il reste en l'état ou s'il peut être étendu. Afin de permettre cette prise de décision, le Conseil communal a octroyé un crédit afin de lancer une étude de faisabilité. L'enquête a été lancée en fin d'année et le rapport devrait être sur la table du Conseil communal au printemps 2020.

NeuchEole

Le Conseil général de Val-de-Travers avait décidé la participation de notre commune à l'actionnariat de cette société à hauteur de 541'600 francs. NeuchEole avait été créée pour promouvoir, accompagner et encadrer les projets éoliens dans le canton de Neuchâtel. Aujourd'hui, la société n'a

pas réussi à participer à l'actionnariat des projets de parcs, elle n'a pas souhaité participer aux campagnes politiques liées à ces projets, notamment les votations populaires et parallèlement, d'autres structures se sont mises en place pour répondre aux attentes communales. Citons au Val-de-Travers le groupe de pilotage du projet de la Montagne de Buttes qui est présidé par la commune de Val-de-Travers, qui inclut aussi les communes des Verrières et de la Côte-aux-Fées. Ce groupe a aussi accueilli en son sein les ONG Pro Natura, WWF et Aspo Birdlife. Et pour la suite, le projet de la Montagne de Buttes prévoit un groupe de suivi large incluant au-delà des collectivités publiques et des ONG, une représentation des riverains. Tous ces éléments étaient les buts poursuivis par NeuchEole ; aujourd'hui ce qui était attendu de NeuchEole est réalisé directement par les communes. Les communes actionnaires de NeuchEole ont décidé par mesure d'économie de dissoudre la société, celle-ci sera effective en 2020 et les fonds seront restitués aux communes actionnaires.

Société électrique du Val-de-Travers (SEVT)

La SEVT poursuit son évolution et s'adapte continuellement à un monde en pleine mutation. L'entreprise se porte bien.

L'année 2019 a été fortement marquée par la préparation à de nombreux changements qui interviendront en 2020 ou ces prochaines années notamment la sortie de la SEVT du SIEN (Service Informatique de l'Etat de Neuchâtel) au 31.12.2019 pour utiliser les services d'un prestataire privé.

La SEVT a également poursuivi ses réflexions sur l'avenir de l'entreprise, et notamment son positionnement dans les énergies renouvelables, que ce soit au niveau hydraulique ou éolien.

La SEVT a fait en 2019 l'acquisition d'une société active dans les contrôles électriques, afin de se positionner sur un marché qui va connaître une forte expansion ces prochaines années.

Par ailleurs, la SEVT a saisi l'opportunité de reprendre une surface de vente au centre commercial Coop de Couvet afin de repositionner le magasin d'électroménager au plus proche d'une clientèle de passage qui fait cruellement défaut au siège de la Rue du Preyél.

La SEVT a versé à ses actionnaires un dividende plus important que les années précédentes afin de partager les bénéfices de ses bons résultats.

Eoliennes – Montagne de Buttes

Les dossiers éoliens animent le débat public, les attentes ou les craintes de la population se manifestent régulièrement dans la presse. Nous profitons de ce rapport de gestion pour faire un état des lieux des procédures liées au plan d'affectation cantonal et aux permis de construire :

Mise à l'enquête publique et oppositions

- Pour rappel, au mois de juin 2016, le dossier complet du projet comprenant une demande de changement d'affectation du sol (procédure cantonale concernant le plan d'affectation cantonal (PAC)), les demandes de permis de construire (procédures communales concernant les permis de construire (PC)) et le dossier de raccordement électrique (procédure de l'inspection fédérale des installations à courant fort ESTI) ont été mis à l'enquête publique simultanément.
- Cinq oppositions ont été déposées contre le PAC. Deux oppositions ont été déposées concernant les PC du Val-de-Travers, de La Côte-aux-Fées et la procédure ESTI. Trois oppositions ont été déposées contre le PC des Verrières.

Procédures cantonales relatives au PAC

- Le 14 mai 2019, le Conseil d'Etat a levé les 5 oppositions à l'encontre du PAC et l'a approuvé ;
- Le 6 juillet 2019, seuls deux recours ont été déposés contre le PAC auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal neuchâtelois. Le premier recours a été déposé par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage. Le second recours a

été déposé par Helvetia Nostra et plusieurs particuliers. Ces procédures sont actuellement pendantes ;

- Le 30 septembre 2019, Verrivent SA a déposé ses observations ;
- Les recourants disposent d'un délai au 24 janvier 2020 pour répliquer.

Procédure communale relative aux PC

- Les 4 et 5 juin 2019, les communes de Val-de-Travers, de La Côte-aux-Fées et des Verrières ont levé les oppositions et délivré les permis de construire. ;
- Ces décisions ont fait l'objet d'un seul recours auprès du Conseil d'Etat neuchâtelois déposé par Helvetia Nostra, la Fondation suisse pour l'aménagement et le paysage ainsi que plusieurs particuliers. La procédure a été confiée au Service juridique de l'Etat de Neuchâtel et est actuellement toujours pendante ;
- Verrivent a déposé ses déterminations le 11 octobre 2019 ;
- Les recourants disposaient d'un délai au 24 janvier 2020 pour répliquer.

Procédures relatives à la récusation de M. Laurent Favre

- Les recourants ont en outre requis la récusation de M. Laurent Favre, Conseiller d'Etat. Deux procédures sont en cours à cet égard.

a. Procédure devant le Conseil d'Etat

- Par recours du 17 juin 2019, les recourants ont attaqué les décisions du 30 avril 2019 du DDTE et du 5 juin 2019 des trois communes rejetant la demande de récusation de M. Favre ;
- Verrivent SA s'est déterminée le 4 septembre 2019 ;
- Cette procédure est toujours pendante.

b. Procédure devant le Tribunal fédéral

- Un recours a également été déposé le 17 mai 2019 auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal neuchâtelois contre la décision du Conseil d'Etat du 6 mai 2019 approuvant le PAC et trois décisions du DDTE du 8 mai 2019 qui rejetaient la demande de récusation de M. Laurent Favre ;
- Par arrêt du 22 novembre 2019, la Cour de droit public du Tribunal cantonal neuchâtelois a rejeté le recours ;
- Les recourants ont attaqué cet arrêt par recours du 9 janvier 2020 au Tribunal fédéral.

Procédure fédérale ESTI

- La procédure fédérale ESTI concernant le raccordement électrique est en attente de traitement par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). En effet, l'OFEN ira de l'avant lorsque le PAC et les PC seront définitifs et exécutoires ou proches de l'être.

Calendrier

- En tenant compte de potentiels recours jusqu'au Tribunal fédéral, nous espérons que les décisions deviendront définitives et exécutoires dans 2 à 3 ans.

2.3.2. DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

- Mesure de protection contre les chutes de pierre à Noiraigue

L'étude de base votée par le Conseil général concernait uniquement la zone à l'est et des risques ayant été identifiés dans la zone Champ de la Pierre, le Conseil communal a accepté une augmentation du crédit initial pour couvrir l'entier de la zone habitée concernée par des dangers.

- Coopérative solaire COPSOL
Afin de promouvoir les énergies renouvelables et d'aider en partie à financer le projet d'installation solaire sur le toit du Centre sportif régional, le Conseil communal a accepté de prendre part à la coopérative à hauteur de 5'000 francs.
- Investigations à Clos-Donzel à Fleurier
Afin de permettre la construction sur ces parcelles, des investigations ont été lancées afin d'évaluer le niveau de pollution du sous-sol.

2.3.3. COMMISSION RÉGIONALE DES TRANSPORTS

La Commission régionale des transports s'est réunie à 3 reprises en 2019, soit les :

- 6 février 2019
- 8 mai 2019
- 26 septembre 2019

Cette commission a notamment traité des thèmes suivants :

- Horaires 2020-2021 des transports publics
- Ligne de bus TransN 591 entre Fleurier et Les Ponts-de-Martel
- Ligne de bus TransN 590 Couvet – Boveresse – Fleurier : projet de modification du trajet pour desservir la rue du Temple à Fleurier
- RegioExpress Neuchâtel – Pontarlier – Frasné (TGV Paris)
- Ligne de bus Car postal 21.382 et 21.383 Les Bayards – La Brévine
- PRODES horizon 2035 et répercussions pour la ligne du Val-de-Travers
- Mise aux normes des arrêts de bus dans le cadre de l'application de la « Lhand » (nouvelle loi sur les handicapés)
- Projet communal de réaménagement des alentours de la gare de Fleurier

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

La dotation en personnel du DTSC est de 4.25 EPT, soit :

- Secrétaire de direction à 80%
- Collaboratrice administrative à 70%
- Collaboratrice administrative à 50%
- Architecte communal à 55%
- Chargé de mission à 50%
- Technicien chauffages à distance à 20%
- Stagiaire MPC 3+1 puis apprenti dès la rentrée d'août

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2019

2.5.1. TRAVERSÉE DE TRAVERS (H10)

Les travaux ont été achevés en 2019 et l'entier du projet a été réalisé dans le cadre financier prévu. Les mesures de modération de la vitesse ainsi que la valorisation du centre du village semblent répondre aux attentes d'une grande majorité de la population.

2.5.2. RÉVISION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL)

Janvier 2019 marque le début formel de la révision du plan d'aménagement local (PAL) par une séance de premier contact avec les services de l'état représentés par le service de l'aménagement du territoire (SAT), le service de l'économie (SECO), le service des transports (SCTR), le service des ponts et chaussées (SPCH) et le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), le service de l'énergie (SENE) et de nos mandataires par le bureau RWB. Le but de cette séance de premier contact est d'échanger les informations sur les objectifs communaux et cantonaux, d'évaluer l'ampleur du travail de révision et de fixer les bases de la pré-étude demandée par le Canton.

Pour rappel, les plans et règlements des anciennes communes actuellement en vigueur ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat entre 1991 et 2013.

Dès réception du procès-verbal provisoire de la séance de 1^{er} contact à mi-avril, la pré-étude a pu être initiée. La première ébauche a pu ainsi être présentée au SAT début septembre.

Début octobre et après une première analyse de notre pré-étude, le SAT a sollicité des compléments, notamment sur la disponibilité des terrains, l'état et la capacité des infrastructures, un diagnostic sur la mobilité et la localisation des secteurs stratégiques à densifier.

Parallèlement, notre service a également initié une étude portant sur le développement touristique afin d'identifier les objectifs d'aménagement et qui précisera les mesures pertinentes à intégrer dans le PAL. Il est à préciser que cette étude alimentera aussi la fiche R_32 (cours d'élaboration) du plan directeur cantonal (PDC).

Enfin, notre service accompagne les porteurs du projet du stand de tirs régional qui nécessite un rapport 47 OAT pour mettre en adéquation ce projet avec le plan d'affectation communal.

2.5.3 MISE EN PLACE DE ZONES RÉSERVÉES (ZR)

A la suite de l'adoption de la zone réservée (ZR) par le Conseil général en 2018 et des oppositions qui ont été formulées par différents propriétaires, notre service s'est fait accompagner par un avocat afin de veiller à la conformité des procédures.

2.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2019

- Place de la gare à Fleurier, la version définitive établie en coordination avec TransN a été établie, les appels d'offres préparés et les travaux sont attendus pour le printemps 2020 ;
- Le projet de protection contre les chutes de pierres à Noiraigue est attendu pour l'été 2020, avec un crédit à solliciter en automne. Ce retard est dû au fait que nous avons, suite aux premières modélisations de notre mandataire, réalisé que la zone à protéger devait être élargie ;
- Les travaux du PAL se poursuivent, une présentation des premiers plans au service de l'aménagement est prévue au printemps 2020 avec une séance d'information aux membres du Conseil général avant l'été 2020.

3. SERVICE DES SPORTS ET DE LA CULTURE

3.1. RÔLE ET FONCTIONS DU SERVICE

Le service des sports et de la culture est situé à la Grand'Rue 38 à Couvet ainsi qu'au Centre sportif régional à la rue Clos-Pury 15.

Les domaines suivants sont gérés :

- Sociétés locales ;
- Processus des manifestations et réservations de salles ;
- Gestion du patrimoine culturel ;
- Activités des aînés ;
- Relations avec les acteurs culturels et sportifs ;
- Collaboration à divers événements culturels ;
- Forum Transfrontalier.

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission du patrimoine et des arts est composée de 11 membres :

- Bach Jennings Simone
- Bühlmann Louison
- Hainard Jacques
- Hurni Antoinette
- Mermet Christian
- Pasquier François
- Pianaro Olivier
- Strauss Didier
- Troutot Pierre-Yves
- Vaucher Laurence
- Wilson Ingrid

En 2019, la commission s'est réunie une fois le 2 septembre 2019 et a abordé les thèmes suivants :

- Consultation de la loi sur la sauvegarde du patrimoine culture ;
- Aménagement des giratoires le long de la H10 ;
- Objets communaux dignes d'intérêt à intégrer dans le SITN ;
- Etat des lieux du processus de stockage et d'archivage du patrimoine communal.

3.3. ACTIVITÉS 2019

Les manifestations annuellement organisées par le service sont :

- La manifestation communale du 24 Février
- La marche du 1^{er} Mars
- Les courses des aînés

3.3.1 FÊTE DU 24 FÉVRIER

C'est un dimanche que la Fête du 24 février 2019 a eu lieu au local de chauffage à distance Lanvoina à Couvet. Au programme, accueil des participants et ouverture des portes de la chaufferie et des installations techniques du bâtiment avec présentation des différents domaines de l'activité forestière et en particulier celui de l'alimentation en bois.

Lors de la partie officielle, Mme Séverine Scalia-Giraud, ingénieure en charge de la mise en place du CAD Lanvoina ainsi que M. Claude-André Montandon, garde-forestier, ont pris la parole pour présenter le chauffage à distance de Couvet et la gestion du bois-énergie dans notre région.

Toujours avec la participation fidèle du Chœur de l'Amitié, les participants ont également entendu les paroles du Conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash ainsi que celles du soussigné.

Le prix citoyen a été remis en 2019, à une citoyenne, Mme Stéphanie Geiser-Berthoud et le créateur de l'étiquette 2019, M. Hubert Froidevaux de Plonk & Replonk a été présenté.

Enfin, ce sont les mets de la Communauté albanaise de Val-de-Travers qui ont été savamment dégustés suite à la levée des bans de la cuvée d'absinthe communale 2019.



3.3.2 MARCHE DU 1^{ER} MARS

Chaque année depuis 1984 a lieu la traditionnelle Marche pour commémorer la Révolution neuchâteloise de 1848.

A chaque étape du parcours, une tasse de thé ou de café est offerte ainsi qu'une tranche de taillaule – brioche typiquement neuchâteloise.

Le Comité d'organisation de cette Marche a rajeuni et ce passage de témoin progressif a suggéré le thème de 2019 : créer des liens entre générations, la Marche du 1^{er} mars a convié tout particulièrement les familles à réunir jeunes et moins jeunes, à associer les parents, grands-parents et petits-enfants.

3.3.3. COURSE DES AÎNÉS

Une course des aînés est organisée dans chacun des villages de Val-de-Travers, par un responsable, généralement dans le courant de l'automne. Cette année les membres du Conseil communal ont participé à plusieurs de ces courses. En 2019, voici ce que nos aînés ont pu découvrir :

Boveresse	Buttes	Couvet	Fleurier	Les Bayards - Les Verrières	Môtiers	Travers - Noiraigue	Saint-Sulpice
19.09.2019	29.08.2019	03.09.2019	17.09.2109	05.09.2019	28.08.2019	05.09.2019	18.09.2019
Rocher-de-Naye	Lucerne	Berne	Aquatis – Lausanne	Gstaad	Giessbach	Malbuisson	Les Pléiades

3.3.4. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

La commune déploie une intense activité pour le soutien à la vie locale ; cela se décline d'une part au travers de la mise à disposition de locaux et d'infrastructures subventionnés et d'autre part par des aides directes.

Les subventions aux organisations privées à but non lucratif se déclinent en 5 catégories

1. Musées et arts plastiques
Les aides directes sont versées aux organisateurs d'exposition à Val-de-Travers, au musée Rousseau et au musée régional du Val-de-Travers ;
2. Concerts et théâtre
Les fanfares sont notamment soutenues par des aides directes ainsi que la mise à disposition de salles gratuites afin de soutenir leurs activités. Des soutiens pour l'organisation de concerts tels que le concours des jeunes interprètes à Couvet sont également versés et des salles mises à disposition.
3. Culture
Le principal soutien direct concerne le Centre culturel. Les aides ponctuelles sont notamment apportées aux publications d'auteurs de Val-de-Travers ou concernant le Val-de-Travers
4. Sports
Les sociétés sportives telles que le volley-ball, le basket-ball, les FSG, les clubs de football, de tennis ou les ski-clubs bénéficient de subventions par le biais de la mise à disposition des salles mais également sous forme d'aide directe lors d'organisation d'événements par exemple. Les manifestations sportives telles que le Swiss Canyon Trail sont soutenues par la mise à disposition d'infrastructures à prix privilégié selon des conventions mises à jour régulièrement.
5. Loisirs
Le versement d'aide directe aux manifestations telles que le Carnavallon, la fête nationale ou la prise en charge de la vaisselle réutilisable pour les 10 ans de la fusion ont marqué l'année 2019.

Des manifestations locales sont également soutenues par le biais d'aides directes et/ou du 50% de la facture des prestations communales.

En 2019, la mise à jour de l'arrêté concernant les tarifications de salles, étant donné le subventionnement de la grande majorité des sociétés locales, a fait augmenter les montants qui apparaissent sous le volet « subventions aux organisations privées à but non lucratif ». Ces montants sont compensés par des recettes équivalentes dans la gestion de ces bâtiments.

Nous soutenons également, par l'achat d'ouvrages que nous mettons à disposition dans nos bibliothèques et dans nos archives, les publications de livres traitant de sujets liés au Val-de-Travers ou dont les auteurs sont Vallonniers.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

En 2019, le service des sports et de la culture a regroupé la dotation suivante :

- Secrétaire de direction à 80% qui répartit son temps entre le service du territoire et celui des sports et de la culture
- Collaboratrice administrative à 50% qui partage son temps entre le service du territoire et celui des sports et de la culture
- Collaboratrice administrative au CSR à 15% pour le processus manifestation
- Chargé de mission à 50% pour les projets et les travaux liés au service des sports et de la culture

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2019

3.5.1 MISE EN PLACE DE CRITÈRES DE RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS

Les tableaux comparatifs des sociétés ont été complétés par de nouveaux critères afin de répondre aux différentes options à prendre en considération.

La récolte d'information auprès des sociétés est complexe, des relances ont dû être faites à plusieurs reprises par courriers puis par téléphone. La communication de ces informations sera dès 2020 nécessaire afin que les sociétés puissent connaître les subventions.

Cet outil est à bout touchant mais sa conception et la prise en compte de toutes les variables a fait que nous n'avons pas réussi à tenir les délais annoncés, il sera donc disponible dès 2020 et utilisé pour l'établissement du budget 2021.

3.5.2 CENTRALE DE RÉSERVATIONS ET PROCESSUS DE GESTION DES MANIFESTATIONS

Le projet de refonte de notre système de réservation ainsi que celui de processus manifestation a pris un temps considérable au dicastère afin d'évaluer les besoins de chaque service communal, des organisateurs de manifestations et des prestations à fournir de tous côtés.

Un cahier des charges des plus exhaustif a été mis en place et présenté au service informatique du canton afin d'évaluer la charge de travail et les coûts de ce projet. Ceux-ci se sont approchés de la HEG-Arc de Neuchâtel afin de réaliser une analyse détaillée et une évaluation de la charge de travail. Cette analyse a confirmé qu'il s'agissait d'une mise en œuvre importante et complexe, les coûts identifiés sont importants. Des solutions sont à l'étude pour partager ces coûts avec d'autres communes et nous espérons une mise en œuvre dans le courant 2020.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2019

- Mise en place d'un système de subventionnement des sociétés locales
La mise en place de ce nouveau système devrait entrer en fonction pour l'établissement du budget 2021.
- Projet de nouveau logiciel
Analyse des coûts et solution en cours de traitement.

4. CENTRE SPORTIF RÉGIONAL ET PISCINE DES COMBES

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'ensemble des collaborateurs est chargé d'assurer le bon fonctionnement et la promotion du Centre sportif régional du Val-de-Travers et de la piscine des Combes. L'équipe administrative assure également le pilotage de la centrale de réservation des salles communales ainsi que la gestion du processus des manifestations.

Pour y parvenir, toute l'équipe s'applique à satisfaire les utilisateurs et la clientèle au travers des valeurs qui ont été choisies, définies et partagées, à savoir : « *le Centre sportif régional du Val-de-Travers est orienté client et par son esprit d'équipe, veut atteindre l'excellence professionnelle* ».

4.2. COMMISSION DU CENTRE SPORTIF ET DE LA PISCINE DES COMBES

La commission consultative est composée de neuf membres :

- Christiane Barbey - UDC
- Malo Bortolini – PLR
- Miguel Dominguez – PS
- Jean-Philippe Franel – PLR
- Christian Mermet - Conseiller communal
- Jean-Michel Messerli - Directeur du Centre sportif régional
- Heinz Salvisberg – Verts
- Frédéric Schlosser – UDC
- Alexandre Toimil – PS
- Philippe Vaucher – POP

Elle a siégé à quatre reprises en 2019 les 6 mars, 29 juin, 26 octobre et 10 décembre 2019.

Les sujets traités ont été les suivants :

- Rapport concernant le postulat des Verts
- Analyse de repositionnement du CSR
- Redynamisation et nouveau concept de restauration au CSR
- Projet de la piscine des Combes
- Concept métamorphose
- Enquête de satisfaction et des attentes du CSR
- Proposition de nouveaux noms

4.3. ACTIVITÉS 2019

Les principales manifestations qui se sont déroulées pendant l'année écoulée, sont :

Janvier :	• Tournoi de football ANF	Juillet :	• Fête de la piscine des Combes
Février :		• Camps sportifs	
		Août :	• Camps sportifs
		• Course cyclosportive « Jean-Marie Grezet »	
Mars :	• Accueil de la Marche du 1 ^{er} mars	Septembre :	
	• Souper de soutien VBC		
	• Exposition de voitures		
Avril :	• Souper de soutien du CP Fleurier	Octobre :	• Fête de la bière
	• Assemblée générale de la banque Raiffeisen		

- Mai :
- Coupe des 3 stades d'athlétisme
 - Etape du BCN-tour
 - La Suisse bouge !
 - Cocktail des entreprises
 - UBS Kids Cup
- Juin :
- Swiss Canyon Trail
 - La Vallonière
 - Bal de fin de scolarité

- Novembre :
- Souper d'entreprise
 - Championnat romand de natation
 - Agape communale

- Décembre :
- Repas d'entreprises de fin d'année

La piscine des Combes a été ouverte au public du samedi 18 mai au dimanche 1^{er} septembre, soit pendant 106 jours. Si la fréquentation et le chiffre d'affaires sont dans la moyenne des années précédentes, elle est à mettre en lien avec les conditions météorologiques particulières (pics de canicules). L'équipe des garde-bains « auxiliaires » engagée durant cette période a travaillé à notre entière satisfaction et comme l'année passée, la buvette a été exploitée par un gérant externe.

4.3.1. EN QUELQUES CHIFFRES

Tout comme les charges de personnel, il est à noter que celles de biens et de services ont été inférieures de 65'000 francs par rapport au budget. Toujours par rapport au budget, le total des revenus financiers est supérieur de 40'000 francs sachant que la source principale de ces revenus est constituée des achats de prestations d'accès aux installations sportives.

Le compte 44720.00 « paiements pour utilisation des biens-fonds PA » englobe ces encaissements qui sont détaillés ci-dessous. Il est à noter que le chiffre d'affaires de vente des entrées et des abonnements reste stable par rapport à l'année passée. Toutefois, il faut signaler que toutes les prestations offertes par la commune aux associations locales et au personnel communal s'élèvent à 25'500 francs. Des informations plus détaillées sont indiquées ci-dessous (« °soutien à la vie locale » et « prestations fournies par le service en plus de ses attributions usuelles »).

Ventes des prestations

Piscine CSR	40.6 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	359	39'753.75	26%
Entrées	16810	110'937.62	74%
		150'691.37	100%

Piscine Combes	29.9 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	416	23'605.30	21%
Compl. Combes ¹⁾	71	1942	2%
Entrées	18708	85'211.90	77%
		110'759.20	100%

1) Abonnement à ½ prix pour les porteurs d'abonnements CSR 6 ou 12 mois

Wellness ²⁾	5.0 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	2	720	5%
Entrées	308	17'815.80	95%
		18'535.60	100%

Abon. et entrées combinés ³⁾	8.8 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	104	13'201.85	40%
Entrées	1337	19'408.00	60%
		32'609.85	100%

3) Possibilité de cumuler les prestations proposées (piscine-Wellness, piscine-fitness, ...). L'augmentation de plus de 6'000 francs de CA par rapport à l'année passée provient principalement des abonnements et des entrées « piscine-Wellness »

Mur d'escalade	0.4 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	0	0	0%
Entrées	319	1'356.90	100%
		1'356.90	100%

Val-de-Travers Pass	11.2 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements ⁴⁾	168	41'595.00	100%

4) « Qté » et « CA » correspondent au prorata du nombre total d'abonnements délivrés, soit 73% -CSR (52%) et piscine des Combes (21%). Les 27% restant étant remboursé à TBRC et à CPF SA. Une partie de a clé de répartition des ventes du VdT apporte un soutien à TBRC

2) Ne sont pas inclus les porteurs d'entrées et d'abonnements combinés.

Fitness			
4.10% du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	120	11547.5	76%
Entrées	1042	3698	24%
		15'245.50	100%

Comparatif des chiffres d'affaires annuels par centre de recette

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Piscine du CSR ¹⁾	166'348.05	179'826.60	189'133.33	173'642.05	180'648.15	197'740.45
Piscine des Combes	110'759.20	114'704.85	105'579.83	102'395.35	136'223.95	70'151.25
Wellness ¹⁾	29'302.10	21'889.20	10'553.70	23'347.60	20'503.00	23'900.00
Fitness ¹⁾	20'854.90	20'855.35	21'732.10	28'015.20	27'215.70	26'262.95
Mur d'escalade	1'356.90	1'065.00	1'241.10	2'003.50	1'893.00	1'840.00
Hébergement (nuitées)	90'770.60	105'049.10	97'326.75	120'814.45	85'231.30	85'051.45
Cafétéria	118'363.55	119'704.20	116'447.80	117'448.55	----	----
Service de repas	182350.80	248'265.90	250'784.20	230'305.50	----	----

1) Le CA des entrées et des abonnements combinés est rajouté au prorata du CA effectif du secteur concerné.

4.3.2. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Les associations locales sollicitent le CSR pour compléter les prix des tombolas et/ou des concours qu'elles organisent dans le cadre de leurs manifestations. Ces prix sont délivrés sous forme de bons d'entrée dans les piscines et représentent un montant estimé à plus de 10'000 francs en 2019. A cela s'ajoutent, les prestations offertes au personnel communal (accès permanent à la piscine du CSR, accès hebdomadaires au Wellness, au fitness et à la piscine des Combes en saison) pour la somme de 15'500 francs.

4.3.3. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Le Centre sportif offre pour 1'600 francs de cartes cadeaux à la Chancellerie qui les distribue aux nouveaux habitants lors de la cérémonie d'accueil.

Le service met également à disposition à bien plaisir du matériel pour les associations dans le cadre de l'organisation de leurs événements (podium, poteaux de balisage, tables hautes, ...)

En outre, le Centre sportif accueille aujourd'hui une annexe du parascolaire de Couvet avec 25 places qui sont localisées dans une partie de l'ancien restaurant la Fourchette.

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le nombre d'EPT est le suivant :

- Direction : 1.00 EPT 1 personne
- Administration et réservation : 1.65 EPT 3 personnes
- Maintenance : 0.80 EPT 1 personne
- Gardiennage des piscines : 4.10 EPT 7 personnes
- Conciergerie 3.90 EPT 4 personnes
- Réception – cafétéria – service de repas : 3.70 EPT 7 personnes

4.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2019

4.5.1. RÉNOVATION DE LA PISCINE DES COMBES

Un rapport complet était prévu à l'automne 2019 mais les finances communales ne permettant pas l'investissement prévu, le Conseil communal a préféré revoir sa copie en demandant le budget minimum nécessaire au maintien de la piscine des Combes. Celui-ci sera donc présenté au Conseil général courant 2020.

Voici les travaux qui ont dû nécessairement être entrepris en 2019 pour maintenir la piscine des Combes ouverte au public :

- Remplacement du système de pompage
Le système de distribution de l'eau sanitaire qui provient du réservoir d'eau situé en amont (alimentation par gravitation) pose problème. Indépendamment de la problématique « sanitaire » que ce système impose (eau stagnante qui séjourne dans le réservoir situé en amont), la canalisation qui amène l'eau dans les différents locaux n'est pas du tout étanche (perte d'eau importante). Des travaux sont prévus pour y remédier en changeant le système d'amenée d'eau.
- Remplacement de l'amenée d'eau aux Combes
Suite aux analyses d'eau effectuées de la nappe phréatique qui est utilisée pour le remplissage du bassin de la piscine des Combes, les résultats ont montré que la qualité de l'eau n'était plus conforme à la législation car des quantités de substances indésirables ont été décelées.
Fort de ce constat, en collaboration avec le service de l'eau, des investigations ont immédiatement été menées afin de connaître la raison de ce problème. Après examen, il a été constaté que les chambres de pompage et les canalisations en ciment, vieilles de plus de 50 ans, étaient fissurées et même cassées par endroit, ceci étant dû aux mouvements de terrain qu'elles ont subi. Par conséquent, de l'eau provenant du canal longeant l'Areuse et la route cantonale et surtout des champs avoisinants, s'infiltrait par ces fissures. Cette situation étant préoccupante car les analyses montraient que ces substances provenaient des urines des bovins entre autre. Ce problème devant être corrigé urgemment du fait de l'aggravation de la situation qui aurait à terme pu causer des problèmes de pollution plus graves avec pour résultat l'impossibilité d'ouvrir l'infrastructure la saison prochaine, le nécessaire a été entrepris pour remplacer cette amenée d'eau.
- Remplacement du robot nettoyeur aux Combes
Malgré une révision complète en début de saison, le robot vieux de 20 ans a dysfonctionné et est tombé très souvent en panne durant la saison 2019. Son remplacement est donc devenu impératif étant donné que ce modèle d'appareil ne dispose plus de pièces de rechange.
- Assainissement du pompage de l'eau de la piscine des Combes
Depuis quelques années, la pompe de remplissage et la vanne d'entrée du bassin posent problème et ne fonctionnent plus correctement. Afin de s'assurer de pouvoir remplir sans problème au printemps, ces deux appareils seront changés en 2020.

Le projet de rénovation de la piscine des Combes est en phase de finalisation. Les devis estimatifs ont été fournis ainsi que le coût des variantes proposées. Il a été présenté à la commission du centre sportif et de la piscine des Combes. A cette occasion, des ajustements ont été demandés. Au vu du montant important nécessaire à cette rénovation, la CGF a été également consultée à ce sujet, et des réflexions sont toujours en cours au sein du Conseil communal.

4.5.2. PROJET DE REDYNAMISATION DU CENTRE SPORTIF RÉGIONAL

Décembre 2018, le Législatif a accepté que nous poursuivions le travail de repositionnement du CSR au travers des outils suivants :

- Redéfinir les « valeurs » du CSR et ses axes de développement ;
- Déployer une stratégie de communication et marketing ;
- Refonte de l'identité visuelle ;
- Mise en place d'une « Culture Client » au CSR ;
- Créer de nouvelles offres combinées ;
- Mettre en place un suivi clientèle dynamique ;
- Développer de nouvelles prestations.

Comme précisé dans le rapport présenté au Conseil général, la redynamisation du centre sportif passe, entre autre, par le développement de trois axes principaux : l'image, la notoriété et l'offre. D'un point de vue pratique, il est à noter que les logiciels de gestion de l'infrastructure et celui de gestion des manifestations ne répondent plus aux besoins et aux attentes de la clientèle et devront être adaptés.

L'aménagement du hall, le déplacement du fitness au rez ainsi que le déplacement de l'administration au 1^{er} étage sont planifiés pour 2020. Le budget pour ces travaux sera voté mi-2020.

L'actuelle buvette-réception sera déplacée à l'entrée du centre et un sas viendra se greffer avant les portes coulissantes. Cette nouvelle réception permettra d'accueillir les clients et les aiguiller en fonction de leurs demandes.

Au dos de l'accueil, l'espace bar proposera boissons et petite restauration.

Actuellement, le fitness se trouve au sous-sol du bâtiment et occupe 3 salles. L'espace « Fitness » sera déplacé au rez afin de gagner en visibilité et en confort.

L'administration sera déménagée au 1^{er} étage ce qui permettra de créer un véritable espace dédié au fitness. L'espace du premier étage composé de plusieurs bureaux permettra de séparer les départements (administration, conciergerie, garde-bain).

Suite à l'information qui a été faite au Conseil général du 16.12.2019, la première des quatre phases du projet de redynamisation a été entreprise, les travaux seront entrepris dès la mi-juin en tenant compte des manifestations déjà prévues. Les phases suivantes seront planifiées dès 2021 selon l'évolution des besoins.

Comme l'ex-restaurant et l'hébergement sont des objets de copropriété, leurs transformations devront intégrer les besoins de l'ECAP.

4.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2019

L'exploitation de la réception-cafétéria et du service de repas dans la salle à manger de l'ex-restaurant « La Fourchette » fonctionne toujours à satisfaction.

L'accès au Wellness depuis la piscine a apporté une plus-value à la piscine. La fréquentation a été conforme aux prévisions et est en progression en 2019.

Parmi les travaux importants qui devront être entrepris, le remplacement de la ventilation de la piscine (circulation d'air) devra être effectué dans un avenir proche. Il en est de même concernant l'étanchéité des goulottes d'eau sale, des grilles de débordements et des joints de silicone des plages de la piscine.

A moyen terme, il sera également temps de réfléchir au changement du système de traitement de l'eau de la piscine du Centre sportif car ce système, vieux de 20 ans, est coûteux en produits et plus du tout adapté aux nouvelles normes environnementales

DICASTÈRE DU TERRITOIRE
DES SPORTS ET DE LA CULTURE
LE CONSEILLER COMMUNAL

CHRISTIAN MERMET

Dicastère des infrastructures DI

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Au fil des ans, le dicastère des infrastructures a su consolider son fonctionnement et adapter les missions qui sont les siennes, cela en regard des défis environnementaux, des décisions politiques ou encore des contraintes économiques.

L'exercice 2019 n'a pas échappé à la règle qui consiste à remettre en question notre façon de travailler, cela dans le but d'améliorer les missions du quotidien et de rester ainsi en adéquation avec les attentes de la population. Les processus qui en découlent déjà mis en place dans les différents services portent leurs fruits et permettent de répondre à cette forte volonté de desservir le territoire par un service de qualité et de proximité.

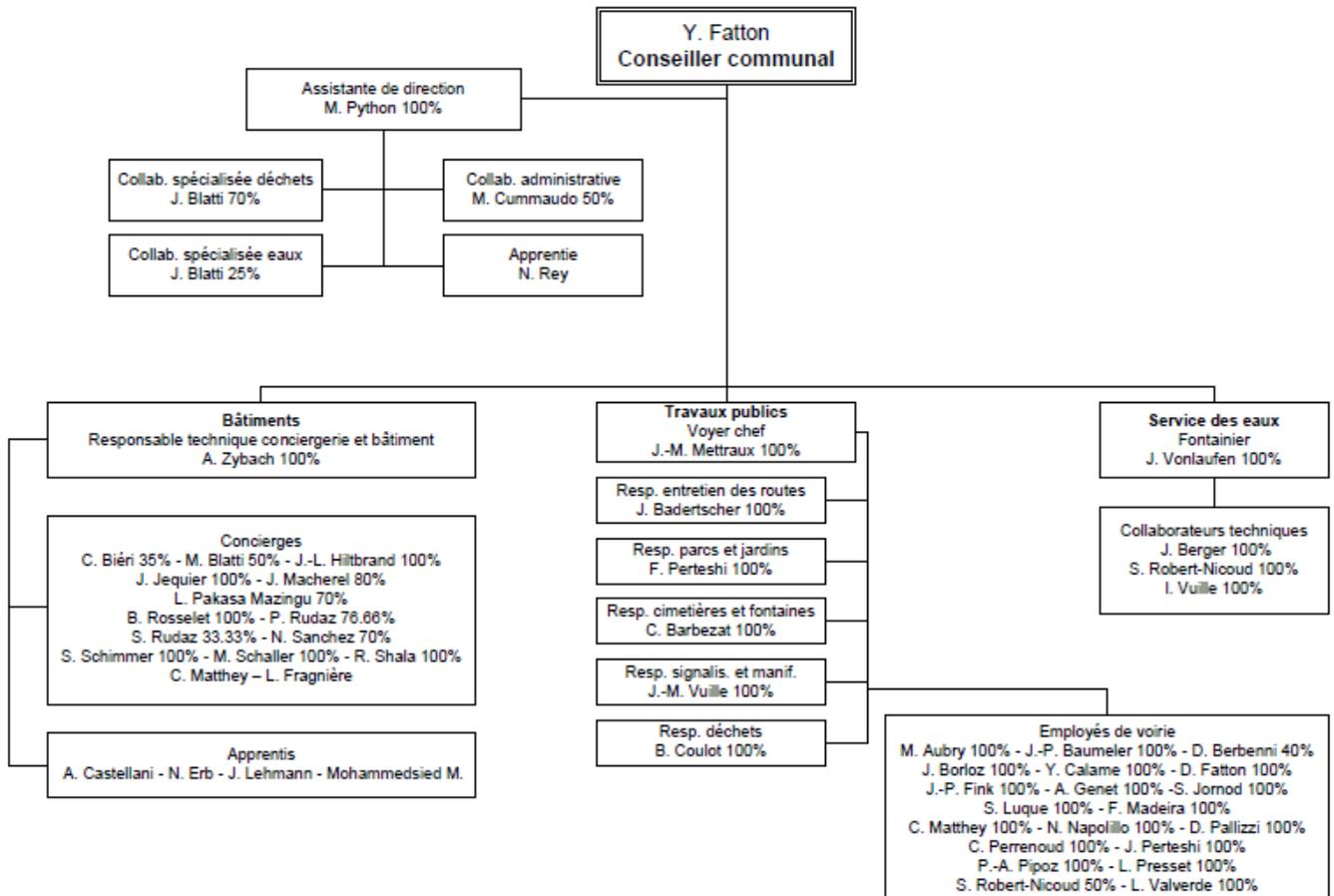
La mise à disposition d'infrastructures communales, modernes, de qualité et adaptées au plus grand nombre est aussi un élément primordial pour le dicastère, que ce soit dans les domaines de l'eau, de l'épuration, des travaux publics, des déchets ou encore des bâtiments communaux. Vous pourrez constater tout au long de ce rapport et cela dans le détail, combien l'année 2019 a été riche en nouveaux projets ou travaux réalisés.

De plus depuis cet exercice, deux tableaux récapitulatifs complémentaires en fin de rapport traitent pour l'un des objets loués, avec indication des travaux à prévoir sur les exercices suivants et des travaux effectués durant l'exercice et pour l'autre sur les bâtiments, avec également l'indication des travaux à prévoir sur les exercices suivants et des travaux effectués en 2019.

Enfin, pour terminer, tout cela n'aurait pas été possible sans un engagement exemplaire et sans faille de la part des collaboratrices et collaborateurs que nous tenons à remercier chaleureusement.

1.2. OGRANIGRAMME

Dicastère des infrastructures Etat au 31 décembre 2019



2. TRAVAUX PUBLICS

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des travaux publics est actif dans les domaines suivants :

- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées)
- Entretien des stations de relevage des eaux usées
- Entretien des jardins publics, pose de jeux et bancs publics
- Entretien des parcs et promenades, taille des haies et des arbres
- Plantation des massifs et bacs
- Entretien des terrains de sport et de football
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir
- Creusage des tombes (inhumations, incinérations)
- Nettoyage des fontaines
- Ramassage des déchets des corbeilles urbaines

- Entretien des Moloks et nettoyage des Ecopoints
- Mise à disposition du personnel pour le ramassage des déchets des entreprises
- Ramassage des déchets et ordures abandonnés sur la voie publique et enquêtes
- Gestion des caninettes et WC publics
- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale
- Marquage des routes communales, ainsi que quelques marquages privés
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements)
- Creusage des hydrants
- Gestion de l'éclairage public
- Entretien des buttes des stands de tir
- Arrachage et fauchage des plantes invasives
- Pose et dépose des jalons et pare-neige
- Service de piquet hivernal
- Déneigement, salage et évacuation de la neige
- Montage et démontage des sapins et illuminations de Noël
- Travaux pour le service de l'eau
- Entretien de l'ensemble des bancs publics
- Gestion des demandes de permis de fouille

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des travaux publics a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 31 août 2016. Sa composition est la suivante :

M. Yves Fatton (président)
 M. Florian Dreyer (PLR)
 Mme Cécile Mermet Meyer (PS)
 M. Hans Peter Gfeller (PLR)
 M. François Oppliger (PS)
 M. Frédéric Schlosser (UDC)

La COMTP s'est réunie à trois reprises durant l'année 2019. Elle a notamment traité les dossiers relatifs au parking des Courtons à Noiraigue, au plan général d'alimentation en eau (PGA), au crédit-cadre de 19 millions pour la réalisation de mesures PGEE (2^{ème} phase) et à la rénovation des places de jeux.

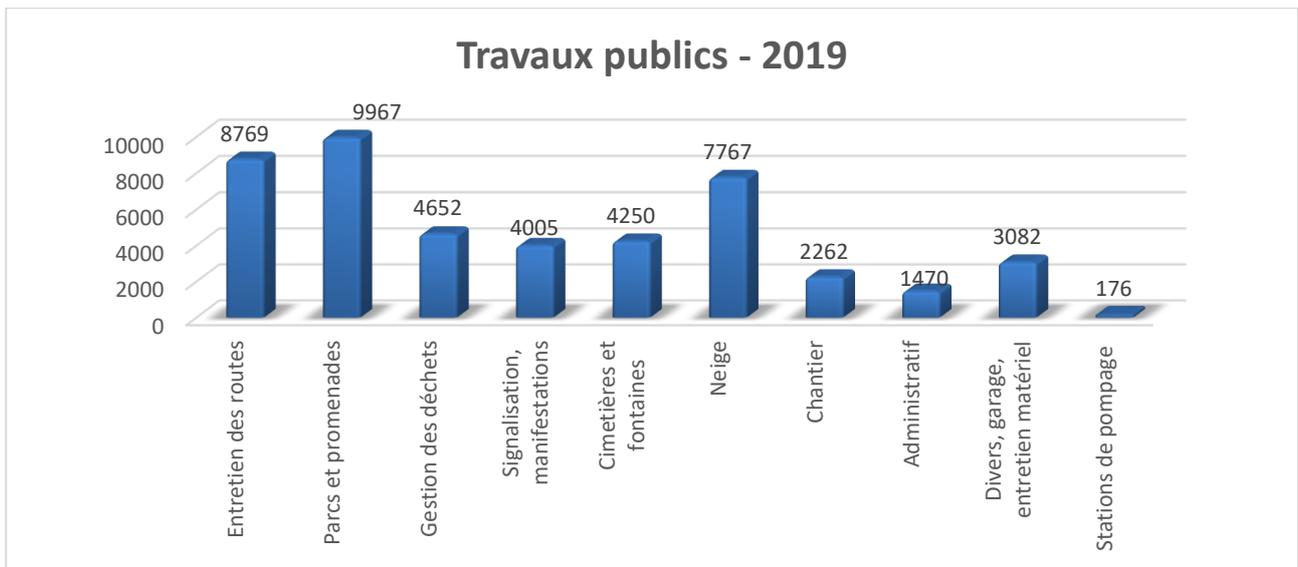
Les membres de la commission font en outre partie du COPIL politique créé dans le cadre de l'élaboration du PGA. Ce COPIL s'est réuni à deux reprises en 2019 et continuera son travail sur l'exercice 2020.

Le chef du dicastère est également membre

- du Conseil d'administration de la SEVT
- de la commission cantonale des déchets
- de la conférence des directeurs communaux des travaux publics et des services industriels
- de la commission de pilotage du parc éolien de la Montagne-de-Buttes
- de la commission de pilotage de l'entretien de l'Areuse

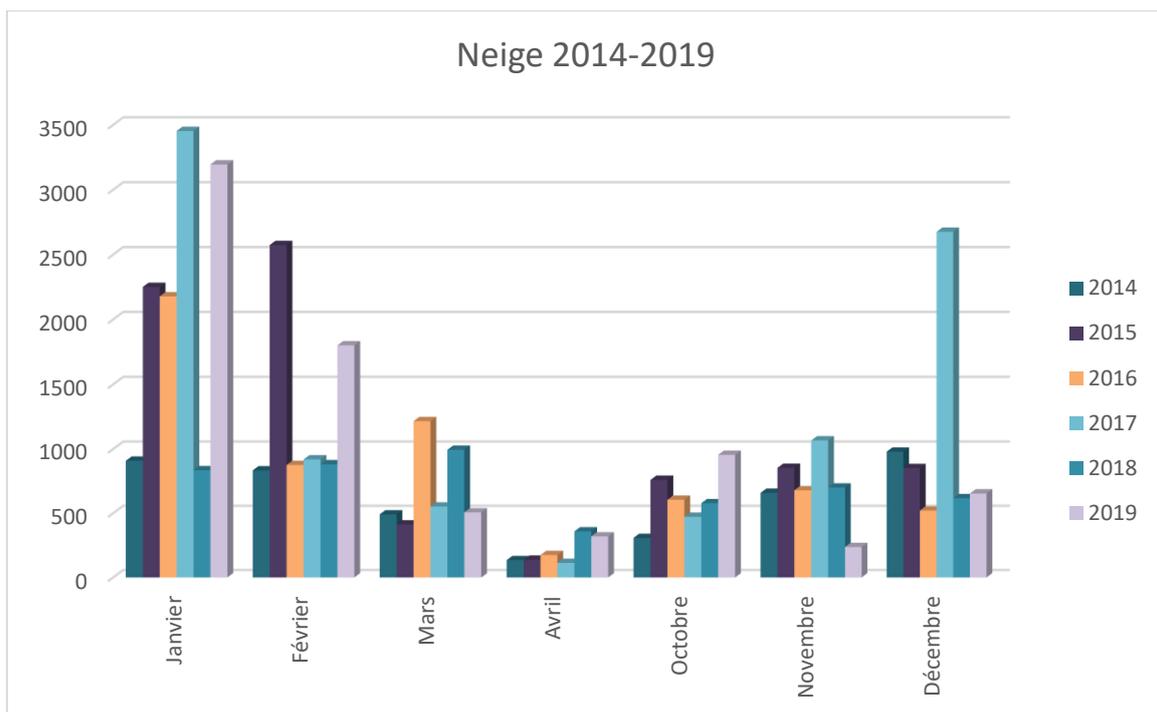
2.3. ACTIVITÉS 2019

La répartition des heures effectuées courant 2019 est la suivante :



Sur ces 46'400 heures, 5'826 ont été effectuées par les apprentis, les personnes en placement ISP/ORP ainsi que par un stagiaire (voir 2.4), ce qui représente 3,2 EPT.

A noter encore que la direction du DI se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service.



Le service hivernal a été important en janvier et février 2019, mais relativement restreint les autres mois.

2.3.1. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service des travaux publics intervient régulièrement pour l'organisation de manifestations ou de fêtes ayant lieu sur le territoire communal. Aussi, pour 2019, les principaux engagements de la voirie pour les manifestations ont été les suivants :

- Carnavallon 131 heures
- Foire de printemps à Couvet 32 heures
- Fête de la jeunesse à Couvet 41 heures
- Abbaye de Fleurier 202 heures
- Swiss Canyon Trail 29 heures
- Fête Nationale 45 heures
- Foire d'automne à Couvet 33 heures
- 10 ans de la fusion de Val-de-Travers 657 heures

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2019, l'effectif du personnel de voirie était le suivant :

Voyer	1	EPT
Chefs d'équipe	5	EPT
Cantonniers	18.9	EPT (dont 3 en arrêt maladie depuis plusieurs mois)

Comme mentionné plus haut, durant toute l'année, le service a pu bénéficier du soutien de plusieurs personnes en placement ORP ou ISP, ce qui représente 1.8 EPT sur l'année. De plus un partenariat a été mis en place avec le service de l'AI afin qu'une personne puisse effectuer un stage au sein de la voirie.

Au niveau de l'effectif, à noter encore que le service en lien avec le GSR, a engagé début septembre un bénéficiaire de l'aide sociale à 40% avec un taux d'occupation à 100%, ceci afin de lui permettre de retrouver une autonomie financière et une intégration professionnelle.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2019

- Suivi des travaux du chantier H10 à Travers
- Rénovation des places de jeux à Boveresse
- Réfection du mur de la rue du Collège à Noiraigue
- Réponse à la consultation cantonale en relation avec la nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP)
- Différents cours de formation du personnel (cours ARCV, OACP, plantes invasives, élévateur, SUVA, utilisation du harnais de sécurité, signalisation de chantiers)
- Etablissement de l'inventaire du réseau routier
- Réfection des passerelles et du chemin des Gorges de la Poëta-Raisse
- Abattage et remplacement d'une trentaine d'arbres d'avenue
- Nettoyage du biotope au Champ-du-Tronc à Couvet et suppression d'une partie de la haie
- Entretien des parkings de Noiraigue
- Travaux pour le service de l'eau à la STEP de Travers ainsi que sur trois hydrantes à la rue du Clos-Pury et à la Gare du haut à Couvet, ainsi qu'à la rue de la Raisse à Fleurier
- Achat d'un véhicule pour l'équipe des déchets, ainsi qu'un micro-tracteur dans le cadre du crédit-cadre octroyé en 2015 par le Conseil général
- Création et finitions d'un jardin du souvenir à Môtiers
- Réfection de la route du Temple, la rue de la Colombière, la rue du Verger et la rue du Château à Travers
- Réfection de la route du château à Môtiers
- Réfection d'un tronçon de la route de la Nouvelle Censière à Couvet

- Réfection du chemin chez la Leuba au Mont-de-Buttes
- Réfection de la route de la ferme Favre à Buttes
- Réfection de la route au Mont-de-Boveresse
- Réfection de la route du Châble à Couvet
- Réparation de deux barrières à Couvet
- Réfection des escaliers à la rue Fontanelle à Couvet
- Construction d'un parking aux Courtons à Noiraigue
- Création d'une démarcation dans la cour du collège à Couvet
- Pose d'une grille caillebotis à la rue du Docteur Edouard Leuba, à Fleurier
- Réfection d'un regard d'eaux usées à Entre-deux-Rivières à Fleurier
- Divers travaux de nettoyage au parc du Midi à Couvet liés aux intempéries
- Nettoyage des berges de l'Areuse avec la société des pêcheurs de la Haute Areuse
- Nettoyage du canal Le Bied à Boveresse
- Soutien à la réfection des parcours Vita à Buttes
- Nettoyage des ruisseaux à St-Sulpice et Travers
- Nettoyage du canal de drainage entre Môtiers et Fleurier
- Nettoyage des alentours du local des scouts à Fleurier
- Marquage des places de parc privées à Travers et Fleurier
- Réparation de plusieurs bovi-stop à Travers et aux Bayards
- Réfection du pont des Raisses à Fleurier
- Réparation des pavés à la rue des Rettes à Noiraigue
- Montage d'un abri à vélos pour l'école Jean-Jacques Rousseau
- Réparation d'un abri de bus à Couvet
- Réfection de la barrière du Quartier du Pont 10 à St-Sulpice
- Réfection du trottoir à la rue Derrière les Jardins à Môtiers
- Entretien des clapets anti-retours à Travers
- Fabrication des jardins potagers au parc du Midi à Couvet
- Création d'un massif en faveur de la lutte contre le cancer du sein à Couvet
- Création d'une haie et réfection de la cour au collège B8 à Fleurier
- Participation aux différents chantiers des mesures PGEE (Travers et Couvet)
- Réfection d'un mur à la rue du Temple à Travers et à la rue des Collèges à Couvet
- Participation à la réfection d'un tronçon de la piste cyclable entre Môtiers et Couvet, en collaboration avec les services cantonaux
- Etablissement et suivi de 103 permis de fouille

2.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2019

La nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP) qui a été proposée au Grand Conseil neuchâtelois courant 2019 a été acceptée, ce qui entraînera pour notre service de voirie, la reprise de cinq tronçons de routes cantonales, soit :

- 625 m à Saint-Sulpice
- 1'372 m entrée Ouest des Bayards
- 1'951 m Môtiers - Boveresse
- 197 m Couvet accès à la gare du haut
- 265 m Travers accès à la gare

Ces différents tronçons devront être entretenus et déneigés par notre service Le marquage sera également effectué par la voirie communale. Nous devons également contribuer à l'entretien des trottoirs à l'intérieur des villages, ainsi que des murs et des édifices soutenant nos routes.

L'entretien et le déneigement des pistes cyclables feront également partie de nos nouvelles missions.

La formation et les processus restent un point important afin d'éviter tout incident ou accident. Ainsi, avec la nouvelle norme VSS 40 886 pour la signalisation des chantiers sur routes principales et secondaires qui est entrée en vigueur le 19 mars 2019, une formation sera suivie par l'entier du personnel de voirie.

Afin de mener à bien ses missions, le service de voirie doit chaque année s'adapter en fonction des conditions météorologiques. Les services de piquet hivernal et estival mis en place depuis plusieurs années, fonctionnent toujours parfaitement.

3. SERVICE DES DÉCHETS

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

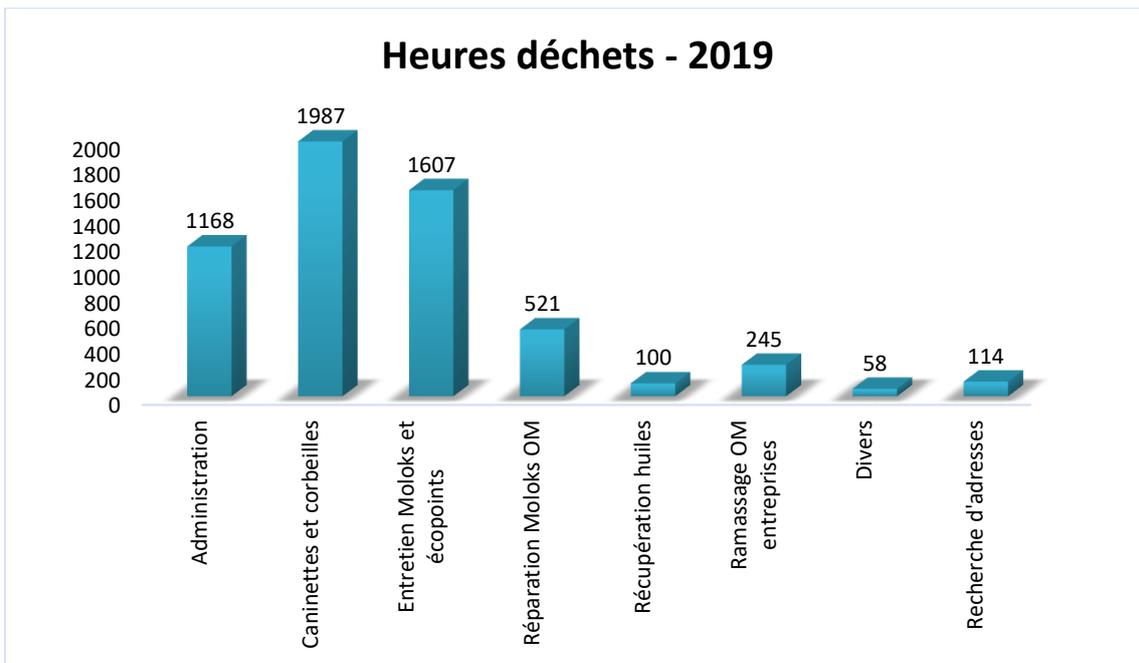
Le service des déchets est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28.

Les missions principales du service sont les suivantes :

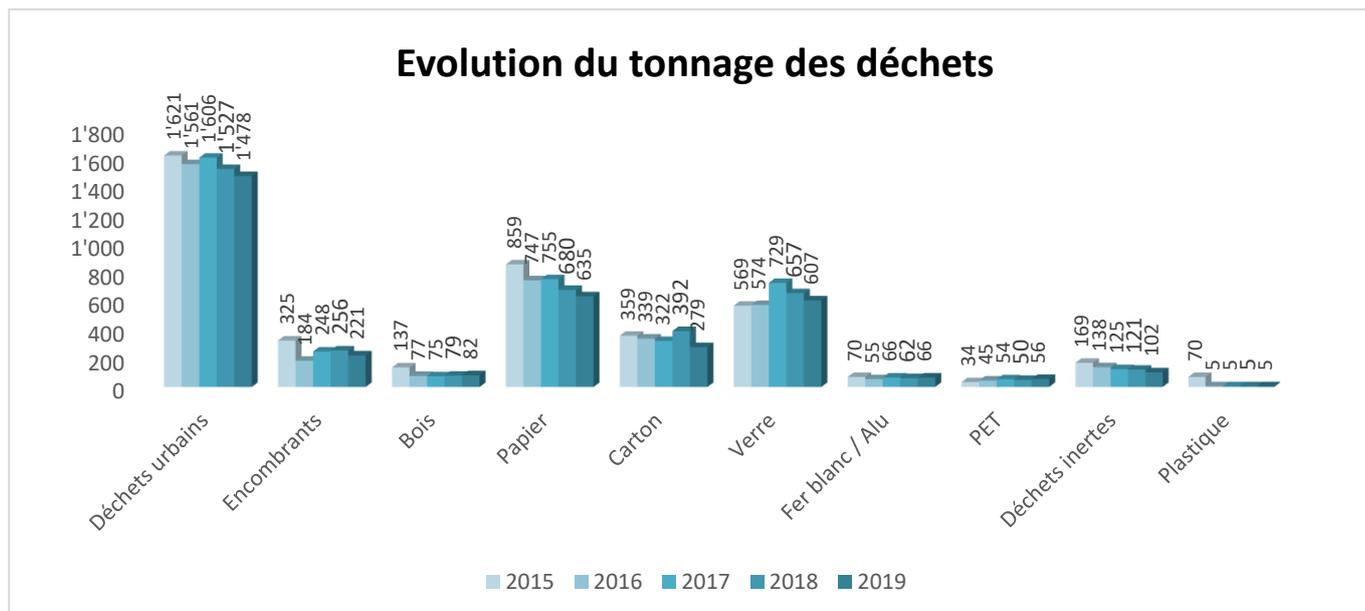
- Gestion des cartes Moloks
- Mise à jour du fichier des entreprises
- Information à la population – Mémento des déchets
- Organisation et facturation de la récolte des déchets des entreprises
- Gestion des exonérations et des réclamations suite aux factures
- Facturation de la taxe au poids pour les ménages et les entreprises
- Facturation de la taxe de base pour les ménages et les entreprises
- Annonce des pannes Moloks et commandes des pièces détachées
- Suivi de l'application des conventions signées avec les communes de La Côte-aux-Fées, La Brévine et Les Verrières
- Suivi de l'application de la convention signée avec la déchetterie de St-Sulpice
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des déchets ménagers
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des biodéchets
- Contacts réguliers avec le service de l'environnement

3.2. ACTIVITÉS 2019

Les différentes activités liées à la gestion des déchets en 2019 sont résumées comme suit :



S'agissant de la collecte des déchets, le graphique ci-dessous représente l'évolution du tonnage des différents déchets depuis 2015.



3.2.1. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service des déchets apporte son soutien à la vie locale en mettant à disposition des organisateurs de manifestations qui le souhaitent des containers pour la récolte et le tri des déchets. Il fait également le lien entre l'entreprise chargée du ramassage des déchets et les organisateurs de manifestations.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Collaboratrice spécialisée déchets 0.7 EPT

Au niveau technique, le travail effectué par le service de voirie pour la gestion des déchets représente 2.7 EPT.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2019

- Lancement d'un projet d'habillage du camion poubelles par une fresque réalisée par M. Benjamin Locatelli qui devrait être réalisée dans le courant du premier semestre 2020
- Remplacement de 5 pesées d'ancienne génération par 5 nouvelles pesées de nouvelle génération à l'écopoint de Couvet
- Implantation de deux nouveaux Moloks à la rue Emer-de-Vattel qui permettront de pallier aux problèmes de remplissage

3.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2019

Le système de pesée pour les déchets encombrants mis en place continue de porter ses fruits au niveau des quantités de déchets encombrants récoltés, avec un total de 248 tonnes de déchets encombrants repris à la déchetterie, dont un peu plus de 120 tonnes qui ont été refacturées aux habitants. Ceci représente une recette d'environ 48'000.-- francs. Néanmoins, ces chiffres représentent une augmentation des tonnages par rapport à l'année dernière d'un peu plus de 64 tonnes.

Cette année encore, la présence d'un seul écopoint pour le village de Couvet refait surface. La réflexion quant à l'aménagement d'un deuxième écopoint dans ce village afin de décharger le point de collecte du Centre commercial est toujours en cours. Nous espérons trouver prochainement un emplacement idéal en tenant compte du développement des différents quartiers de Couvet.

En comparaison avec l'année 2018, la problématique des déchets sauvages entreposés hors des containers est stable, avec cette année encore 30 tonnes de déchets retrouvés hors des lieux de collecte. Le système anti-fraude installé en 2017 par notre service de voirie semble quant à lui porter ses fruits puisque les ouvertures à 0 kg se font de plus en plus rares dans le logiciel de gestion des Moloks.

4. SERVICE DE L'EAU ET DE L'ÉPURATION

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service de l'eau et de l'épuration est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28, ceci autant du point de vue technique qu'administratif.

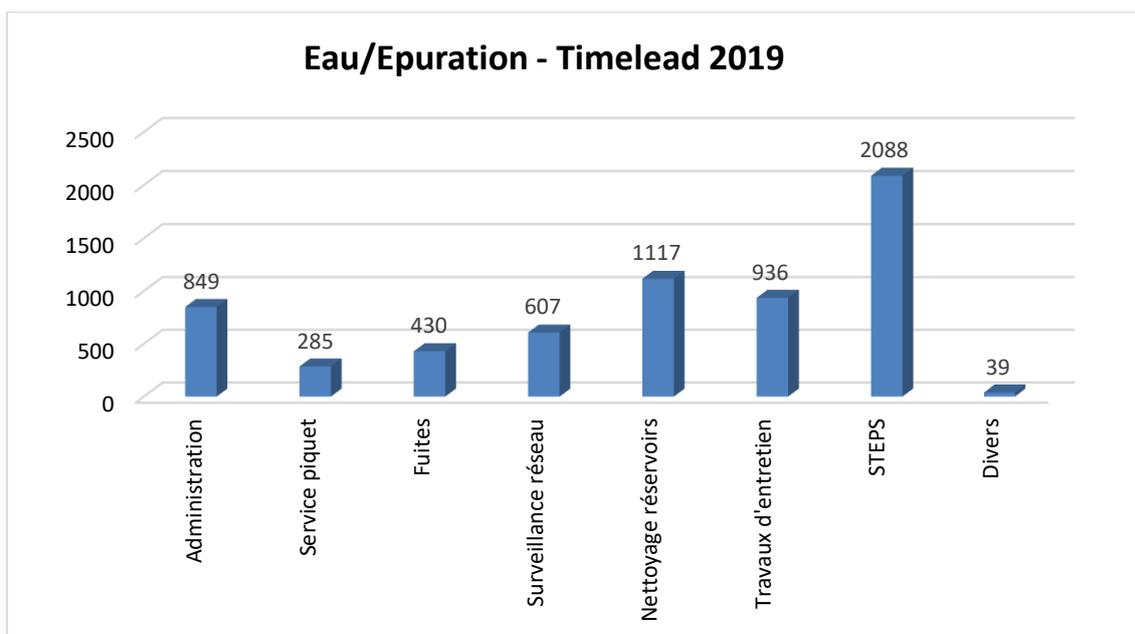
Les missions principales du service sont les suivantes :

- Surveillance des consommations d'eau par village
- Gestion des alarmes et service de piquet 24/24
- Détection et réparation des fuites sur le réseau communal
- Dégel de conduites lors des périodes de gel
- Entretien des hydrants

- Prise d'échantillons pour les analyses de l'eau potable et suivi des résultats
- Nettoyage et entretien des réservoirs
- Nettoyage et entretien des captages
- Réparation des pannes dans les stations de pompage (STAPS)
- Remplacement de compteurs défectueux
- Remplacement et transformations de pompes et tuyauterie
- Etudes d'améliorations
- Entretien des fontaines
- Commande et gestion du stock de matériel
- Mise à jour des plans suite aux interventions
- Alimentation en eau provisoire pour les manifestations
- Etablissement de devis et factures pour tiers
- Suivi des séances de chantier pour les introductions d'eau des nouvelles constructions
- Entretien et nettoyage journalier des canaux et des infrastructures, des dégrilleurs, des désableurs et des vis d'Archimède aux STEPS
- Entretien des stations de relevage
- Séchage des boues
- Analyses 1x par semaine (STEP)
- Gestion des tournées de relevé des compteurs
- Gestion des abonnements (pose, dépose et mutation)
- Gestion des abonnements non soumis à la taxe d'épuration et/ou à la redevance cantonale
- Envoi de la facturation de la consommation de l'eau potable et des taxes y relatives

4.2. ACTIVITÉS 2019

Les heures effectuées par le personnel du service de l'eau se répartissent comme suit :



- Elaboration du rapport en vue de la demande de crédit pour la deuxième étape des mesures Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

4.5. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2019

L'année 2019 a été synonyme de modernisation et de changement au niveau du service de l'eau et de l'épuration. La mise en place d'un système de maintenance avec un suivi encore plus précis des stations de traitement (STAT) et des stations de pompage (STAP) permet une utilisation adéquate des stations, avec des résultats tout à fait positifs. Reste encore à faire les manuels d'autocontrôle ainsi que les schémas hydrauliques de chaque station.

5. SERVICE DES BÂTIMENTS

- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine financier
- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine administratif
- Gestion et suivi de septante baux à loyer
- Gestion des annonces et visites des appartements
- Entretien et nettoyage des bâtiments
- Mise en place et gestion de la technique pour les séances du Conseil général
- Organisation et suivi des chantiers
- Etude et analyse énergétique des bâtiments

5.1. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des bâtiments a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 31 août 2016. Sa composition est la suivante :

M Yves Fatton (président)
M. Jean-Noël Bovard (PS)
M. Jean-Paul Lebet (PLR)
M. Paul-André Matthey-Doret (UDC)
M. Jean-Michel Rossetti (PLR)
M. Loris Vuilliomenet (PS)

La commission s'est réunie à trois reprises pour les dossiers du DI, mais les membres de la commission sont également membres de l'Association pour la restauration de l'église de Môtiers, laquelle association s'est réunie une fois pour l'Assemblée générale et une fois en comité.

Le chef du dicastère a en outre participé aux séances de la copropriété du Centre sportif.

La direction du dicastère se réunit une fois par semaine avec le responsable technique conciergerie et bâtiments afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour la préparation de certains dossiers.

5.2. ACTIVITÉS 2019

Au niveau de la conciergerie, les heures effectuées sont réparties comme suit :

5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2019

Le chef du dicastère a participé aux différentes séances relatives au concours organisé pour l'extension du collège de Longereuse, ainsi qu'aux différents projets relatifs au Centre sportif, à la piscine des Combes et à la crèche.

Tableau récapitulatif des objets loués, avec indication des travaux à prévoir sur les exercices suivants et des travaux effectués en 2019

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2019
Môtiers	Hôtel de district	Maison de l'Absinthe	Bon			
	Hôtel de district (ancien tribunal)	3 pièces bureaux commerciaux	Moyen			
		Ancien tribunal	Moyen			
		Sous-sol	Bon			
	Marronniers 12	3 pièces Rez-de-chaussée	Bon			
		4 pièces 1 ^{er} étage	Bon			
	Marronniers 14	3 pièces rez-de-chaussée	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	70'000	
		3 pièces 1 ^{er} Est	Moyen			
		3 pièces 1 ^{er} Ouest	Bon			Réfection peinture 1 chambre
		3 pièces 2 ^e Ouest	Bon			
	Garages Hôtel de district	2 garages simples et 1 local	Bon			
	Ancien hangar du feu	Hangar dépôt	Moyen			

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2019
	Domaine agricole de Riau	Loge et rural	Moyen			
Couvet	Travaux publics	1 local 1 ^{er} étage	Bon			
	Collège 3 (ludothèque et DJE)	3.5 pièces 1 ^{er}	Bon			Remplacement de la hotte
	Ed-Dubied 2	Locaux techniques 2 ^{ème} étage	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	50'000	
Travers	Château	Locaux commerciaux	Bon			
		4.5 pièces	Moyen	Réfection cuisine et salle de bains	50'000	Remplacement fenêtres cuisine et salle de bains Remplacement WC
	Immeuble Le Sapelet	3 pièces, garage et 1 chambre indépendante	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	70'000	Réparation boiler
	Bâtiment de la Poste	Locaux rez-de-chaussée	Vétuste	A rénover complètement selon utilisation future	A définir	
		1 local sous-sol	Bon			
		1 local rez	Bon			

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2019
		5 pièces 1er	Bon			Remplacement lave-vaisselle
		5 pièces 2 ^{ème}	Moyen			
	Temple 9	4 pièces	Moyen	Salle de bain à rénover	25'000	
	Le Coeuffier	Vieille ferme à l'abandon	Vétuste	A vendre		
Noiraigue	Collège	4 pièces 2 ^e Ouest	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	100'000	Remplacement hotte et plaque vitro
		4 pièces 2 ^e Est	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	100'000	Remplacement lave-vaisselle
		1 local sous-sol	Bon			
	Domaine des Oeillons	1 ferme et 1 hangar	Hangar neuf Ferme moyen	Appartement à rénover en partie (cuisine et salle de bain)	50'000	
	Ancienne lessiverie	1 local dépôt	Vétuste			
	CEN	Garage Ouest	Bon			
3 locaux 1 ^{er} étage		Bon				

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2019	
Boveresse	Collège	4 pièces 1 ^{er} Ouest	Moyen	Cuisine et salle de bains à rénover	35'000		
		4 pièces 2 ^e Est <i>Inoccupé</i>	Vétuste	Cuisine, salle de bains à rénover et peinture complète	50'000		
		5 pièces 2 ^e Ouest	Vétuste	Cuisine, salle de bains à rénover et peinture complète	50'000		
	Ancienne Laiterie	1 studio rez-de-chaussée	Bon				
		4 pièces 1 ^{er} Est <i>Inoccupé</i>	Bon				
		4 pièces 1 ^{er} Ouest	Bon				Remplacement lave-vaisselle et charnières porte du frigo
	Garages Collège	2 garages	Vétuste	Portes à changer	6'000		
	Hangar collège	1 local entrepôt	Vétuste	Porte à changer	4'000		
	Fleurier	Hôtel de Ville	Locaux commerciaux 1 ^{er} étage	Bon			
Lycée		Ecole	Moyen				

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2019
	Immeuble du Grenier	Locaux commerciaux rez et 1 ^{er} étage	Bon			Remplacement d'un radiateur Réparation d'une chasse d'eau
Buttes	Ancienne administration communale	3 pièces rez-de-chaussée	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	70'000	
		3 pièces 1 ^{er} <i>Inoccupé</i>	Moyen			
		Locaux commerciaux rez et 1 ^{er} <i>Inoccupé</i>	Moyen	A refaire selon utilisation future	20'000	
		1 local rez	Moyen			
		1 local galetas	Moyen			
		Bâtiment de la Boucherie	Locaux techniques rez	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	50'000
		3 pièces 1 ^{er} Ouest		A rénover complètement lors de la résiliation du bail	100'000	

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2019
		3 pièces 1 ^{er} Est	Moyen	Peinture à refaire	12'000	
		1 local sous-sol	Bon			
		1 local galetas	Bon			
		1 garage Est	Bon			
		1 garage Ouest	Bon			
	Dépôt Vy Saulnier	1 garage	Vétuste			
	Domaine agricole de La Robella	Rural + Auberge + buvette	Moyen	Toiture à refaire, citerne à créer Rénovation buvette	600'000	
	Loge Brama Fan	Loge	Bon			
	Domaine agricole de Longeaigue	Rural	Vétuste			
	Domaine agricole de la Prise Cosandier	Appartement et rural	Vétuste			
St-Sulpice	Collège	5 pièces 2 ^e étage	Bon			Remplacement hotte et lave-vaisselle
	Salle de gym	5 pièces 1 ^{er} étage	Bon			

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2019
		1 local rez-de-chaussée	Bon			
	Collège 3	2 pièces 1 ^{er} étage	Bon			Transformation de la salle de bain
		4 Garages	Bon			
	Rue du Pont 4	4 pièces rez-de-chaussée	Moyen	Peinture à refaire, salle de bains à rénover	30'000	
		4 pièces 1 ^{er} étage	Moyen	Peinture à refaire, salle de bains à rénover	30'000	
		4 pièces 2 ^{ème} étage	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	100'000	
	Rue du Pont 10	4 pièces 1 ^{er} étage	Bon			
		4 pièces 2 ^{ème} étage	Bon			
		Salle de réunion rez	Moyen			
Les Bayards	Collège	4 pièces rez-de-chaussée <i>Inoccupé</i>	Vétuste	Rénovation complète	200'000	

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2019
		4 pièces 1 ^{er}	Moyen	Peinture et sols à refaire	30'000	Remplacement luminaires de la cuisine Remplacement du four et mélangeur de la cuisine Diverses interventions sur les WC
		4 pièces 2 ^{ème}	Moyen	Peinture et sols à refaire	30'000	
		5 pièces 2 ^{ème}	Bon			Remplacement frigo et lave-vaisselle Réfection des tablettes de fenêtres Réfection de la peinture du salon
		1 ancienne salle de classe	Moyen			
	Hôtel de l'Union	Locaux commerciaux rez-de-chaussée	Bon			
		2 pièces 1 ^{er} étage	Moyen	Remise à niveau	10'000	
		4.5 pièces 2 ^{ème} étage	Bon			

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2019
	Garages collègue	4 garages	Vétuste	Portes à remplacer et réfection des sols	12'000	
	Garages Hôtel	3 garages	Bon			

Tableau récapitulatif des bâtiments, avec indication des travaux à prévoir sur les exercices suivants et des travaux effectués en 2019

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2019
Môtiers	Collège, salle de gym, salle de spectacles	Peinture 3 ^{ème} étage	20'500	Installation de cylindres électroniques sur portes d'entrée du bâtiment
		Réfection scène	15'000	
		Réfection façades	40'000	
		Réfection WC 2 ^e étage	6'000	Pose d'une main-courante dans l'escalier
		Porte d'entrée salle des spectacles	5'000	Remplacement de verres cassés
	Rempl. Velux 3 ^{ème} étage	6'000	Mise à jour du système de détection incendie	
Temple	Restauration complète		Dépannage aérochauffeurs salle de gymnastique	
Couvet	Hôtel-de-Ville	Rempl. volets Sud et Ouest	38'000	Mise à jour du système de détection incendie
		Verrière Cour		Installation minuterie sur porte d'entrée
		Peinture façade Nord		
	Peinture salle de pause	5'000	Remplacement d'urinoirs	
Ancien collège			Réfection muret extérieur	
				Création d'un bureau supplémentaire

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2019
				pour le service forestier
	Nouveau Collège	Vitrages et peinture salle devoirs surveillés	14'000	
		Rempl. Velux salle école italienne	6'000	
		Peinture salles de classe	40'000	
	Pavillon scolaire	Rempl. fenêtres hall d'entrée Sud	15'700	Réfection du perron
		Modification urinoirs 2 ^{ème} étage	7'000	Réparation de stores Remplacement de verres cassés Dépannage commande exutoire de fumée
	Temple	Rempl. tapis	7'000	Création de sacs à feuilles
		Horloge porte d'entrée	3'000	
	Salle des spectacles	Rénovation de la cuisine et remplacement du mobilier	215'000	
		Rempl. fenêtres loges	3'000	
		Réfection complète WC		
	Salle de gym	Rempl. 3 urinoirs	9'000	
	Centre sportif	Remplacement ventilation et goulottes	550'000	Remplacement de 10 mitigeurs Sondages autour de la piscine Réparation parquet salle de gym Mise en place d'un système de

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2019
				tri sélectif des déchets Installation d'un molok Curage des canalisations du bâtiment Construction d'une porte de secours Remplacement de la centrale d'alarme Mise à jour des détecteurs de fumée
	Centre forestier	Raccordement CAD	20'000	
	Travaux publics	Isolation combles	13'000	Remplacement des fenêtres atelier
		Raccordement CAD	24'000	
	Hangar SDIS et ambulances	Modification porte pour camion échelle	40'000	Acompte pour modification porte SDIS Tubage cheminée Révision toiture
	Collège 3 (ludothèque et DJE)	Réfection toiture		
		Rempl. porte de garage	5'000	
	Ed-Dubied 2	Réfection stores rez-de-chaussée	26'000	Pose de panneaux phoniques Remplacement d'un réfrigérateur et d'un congélateur

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2019
				Remplacement de la barrière à l'est du bâtiment
		Remplacement de fenêtres	158'000	
	Ancien WC publics Emer-de-Vattel			Démolition
Travers	Château	Réfection plafond salle de musique	6'600	Réfection étanchéité toit plat Réfection piliers d'entrée
	Bâtiment de la Poste			Etude et injections sous bâtiment pour consolidation
	Collège, salle de gym	Revêtement métal sur fenêtres Ouest	32'000	Mise en conformité d'une porte (police du feu) Remplacement de cylindres Commande et acompte pour nouvelle chaudière
		Peinture sous-bassements salle de gym	8'000	
		Remplacement chaudière	28'000	
Noiraigue	Collège	Peinture classe	8'000	Mise à jour éclairage de secours
		Stores des classes	15'000	
		Peinture parascolaire	20'000	Travaux pour l'installation de l'accueil parascolaire (parquet, cuisine, peinture)
		Remplacement chaudière	75'000	
	Salle de gym	Réfection toit plat liaison	34'000	

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2019
		Mise à jour scène	11'000	Mise à jour éclairage de secours et réfection des seuils
		Réfection toit plat scène	20'000	
	Temple			Réfection vitrail cassé Réparation fenêtre du clocher Entretien de l'orgue
Boveresse	Salle polyvalente	Rempl. porte d'entrée centrale	7'000	Remplacement d'un urinoir
	Collège			Transformations pour installation de la crèche (portes anti-feu, pose d'une cuisine et de parquets, installation colonne de lavage et de séchage au sous-sol) Mise à jour éclairage de secours
Fleurier	Hôtel de Ville			Mise à jour système de détection incendie
	Collège rue du Temple	Peinture cage d'escalier	15'000	Réparation vitroceram

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2019
	Collège primaire	Doublage cheminée	2'000	Mise à jour éclairage de secours Réparation câble chauffant chenaux Installation détecteur lumière WC
	Collège B8	Réfection d'une salle de classe	22'000	Déménagement du local de conciergerie pour accueillir salle de sciences et de soutien Remplacement cuisinières école ménagère
	Lycée	Enveloppe extérieure (fenêtres, isolation périphérique et toiture)	1'250'000	
	Collège Longereuse	Réfection 5 blocs WC	225'000	Remplacement de plusieurs vitrages cassés Révision des flotteurs des chasses d'eau Mise à jour système de détection incendie Réparation de divers stores Installation d'une poignée anti-panique sous-sol
	Salle de gym Longereuse et ancien abri PC	Rempl. douches	12'000	Mise à jour groupe de

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2019
				ventilation et chauffage
	Salle de gym Belle-Roche	Rempl. des verres isolants	40'000	Remplacement des portes pour sorties de secours (police du feu), y compris peinture Protection antichute sur barrière gradins
		Rempl. chaudière et ventilation	105'000	
	Temple	Maçonnerie et peinture hall d'entrée	12'000	Réfection crépis hall d'entrée
	Salle Fleurisia	Réfection toiture plate	Litige en cours	Réparations de chaises et tables Achat de services Remplacement système micro sans fil
	Bâtiment rue des Moulins 28 (DI, voirie, eau)			Peinture bureaux au rez-de-chaussée Agrandissement cafétéria voirie Réparation toiture plate et verrières
	Hangar feu			Remplacement lampe extérieure
	Grenier			Remplacement moteur et pompe chauffage
	Vestiaires terrain de football des Sugits			Remplacement ventilation Contrôle OIBT et mise en conformité

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2019
	Camping			Réfection sanitaires hommes
Buttes	Ancienne administration communale	Revêtement métal sur fenêtres	6'000	
	Bâtiment de la Boucherie	Revêtement métal sur fenêtres	10'500	Remplacement fenêtres sous-sol
	Domaine de La Robella			Réfection toiture et maçonnerie de la citerne de la Mercienne
	Domaine de la Prise Cosandier	Réfection porte de grange	10'000	
	Collège, salle de gymnastique et salle de spectacles	Remplacement solde des fenêtres	63'000	Réparation temporisation douches
		Paratonnerre	25'000	Réfection du mur de la cour
		Peinture WC	12'000	
		Réfection complète salle TM	25'000	Acompte pour réfection parquet de la scène
		Réfection peinture classes	30'000	
		Rempl. chaudière et tableau de gestion	120'000	
	Temple			Réparation vitrail Remplacement lumière extérieure
Abri-pc			Remplacement vase d'expansion Réparation portillon	

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2019
				Dépannage chauffage
St-Sulpice	Bâtiment Collège 3 (garages, dépôt, appartement)	Réfection toiture	80'000	Remplacement de la chaudière et mise en conformité de l'entrée du gaz
	Collège	Rempl. luminaires classes	10'000	Mise à jour éclairage de secours Mise en conformité OIBT
	Salle de gym et abri PC	Réfection étanchéité toiture abri PC (cour d'école)	200'000	Remplacement porte coulissante et mise en conformité de la porte nord
		Réfection sol et peinture des murs salle gym	50'000	Mise à jour éclairage de secours Contrôle OIBT Recherche sur fuites toiture abri PC
	Temple	Réfection vitrages	62'000	Mise à jour lumières de secours
	Rue du Pont 4			Remplacement régulation chauffage Pose d'une porte anti-feu local de chauffage
Les Bayards	Salle de gym	Rempl. système régulation chauffage	70'000	Acompte pour remplacement

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2019
				système de régulation Remplacement moteur et révision de la ventilation
	Collège			Remplacement d'un ferme-porte
	Hangar feu			Dépannage porte

5.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2019

L'entretien et le bon fonctionnement de nos bâtiments sont assurés par l'ensemble des collaborateurs du service des bâtiments, qui effectuent chaque jour leurs missions.

Durant l'année 2020 une réflexion devra être menée avec la commission des bâtiments afin de déterminer si l'ensemble des biens communaux doivent rester en mains communales ou non.

DICASTÈRES DES INFRASTRUCTURES
LE CONSEILLER COMMUNAL

YVES FATTON

**Dicastère
de l'économie,
des finances
et de la cohésion sociale
DEFCOS**

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

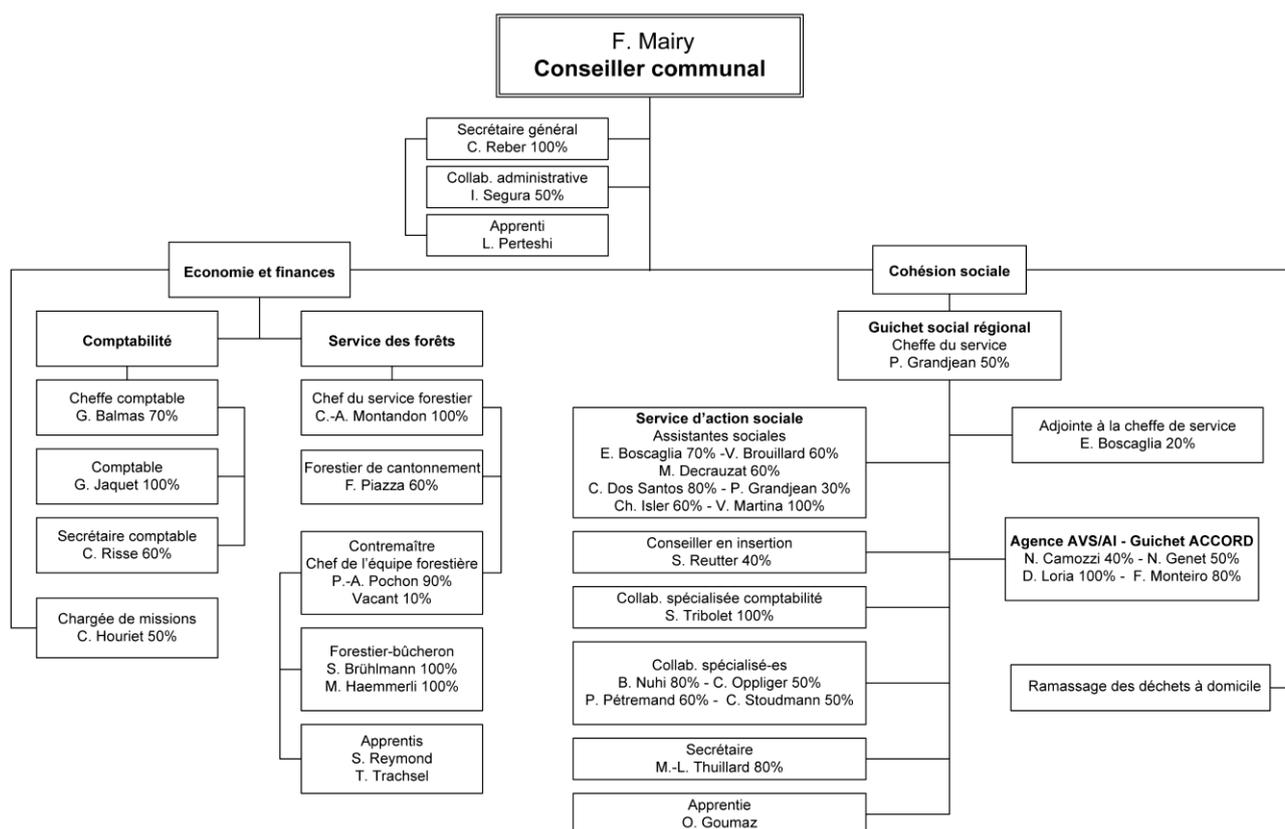
Le dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale comprend quatre entités organisationnelles distinctes :

- La direction de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS), qui intègre la comptabilité communale, dont dépendent également le tourisme, la sylviculture et l'agriculture.
- Le service forestier, fondé sur la législation cantonale, qui comporte un degré d'intégration élevé avec les structures étatiques de l'arrondissement forestier et qui est chargé de gérer le patrimoine forestier communal.
- L'équipe forestière communale, qui est une entreprise publique et qui effectue des travaux d'exploitation et divers travaux d'entretien voire de fabrication.
- Le guichet social régional (GSR), qui regroupe l'Agence AVS/AI, le Guichet Accord et le Service social à l'échelle du district. Géré comme un service communal, il voit son coût réparti entre les communes du Val-de-Travers et certaines de ses charges de personnel mutualisées avec l'ensemble des collectivités publiques neuchâteloises. Régi par la législation cantonale, il dispose d'une autonomie organisationnelle restreinte.

Le volet « cohésion sociale » comprend également les enjeux liés au vieillissement de la population et les liens avec différentes structures à caractère social actives à Val-de-Travers.

1.2. ORGANIGRAMME

Un changement à signaler à l'organigramme du dicastère, survenu en décembre : la création d'un véritable service des forêts, à la suite de l'intégration du poste de forestier de cantonnement précédemment rattaché au Canton, mais concernant essentiellement les forêts communales. Ce changement est présentée en détail aux chapitres 3 et 4.



Outre les postes représentés ici, le service forestier compte **deux ingénieurs d'arrondissement**, E. Grisa (60%) et F. Chablaix (40%), employés par l'Etat, mais dont la commune finance partiellement les salaires.

2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La direction de l'économie et des finances produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts
- 5) Développement économique
- 6) Développement touristique
- 7) Agriculture
- 8) Direction de la sylviculture
- 9) Direction de la cohésion sociale

Le service est localisé au 1^{er} étage du bâtiment sis rue des Collèges 2 à Couvet.

2.2. COMMISSIONS

Du côté du domaine des finances, il n'existe aucune commission du Conseil communal, dès lors que la **Commission de gestion et des finances** (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En effet, en plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF joue également un rôle consultatif envers le Conseil

communal. Composée de neuf membres désignés par le Conseil général, la commission a siégé à six reprises en 2019.

Présidente	Céline Rufener Eschler (PLR)
Vice-président	Philippe Vaucher (POP)
Membres à fin 2019	Gilles Aeschimann (PLR) Malo Bortolini (PLR), en remplacement de Quentin di Meo Marie-Danièle Bruttin Troutot (PS), en remplacement de Pierre Wexsteen Sarah Fuchs-Rota (PS) Cécile Mermet Meyer (PS) Niels Rosselet-Christ (UDC) Frédéric Schlosser (UDC)

Le secteur de l'agriculture bénéficie pour sa part de l'appui de deux commissions consultatives. La **commission d'attribution des terres agricoles** (CATA). Présidée par le chef de dicastère compte quatre autres membres désignés par le Conseil communal, soit au 31 décembre dernier :

Président	Frédéric Mairy, CC
Membres	Paul-André Matthey Doret (UDC) Roland Schorderet (PLR) Philippe Vaucher (POP) Loris Vuilliomenet (PS)

MM. Jean-Pierre Duvanel et Gérard Stämpfli, préposés agricoles, y siègent en tant qu'experts invités. La CATA n'a pas été convoquée en 2019.

Créée en 2014, la commission consultative sur les questions agricoles (CQA) n'a pas non plus eu besoin d'être réunie en 2019. Elle est composée comme suit :

Frédéric	Mairy	Conseiller communal, président
Claude-André	Montandon	Garde-forestier
Simon	Eschler	Association Eco-Réseau Val-de-Travers
Alain	Jeannin	Association Eco-Réseau Les Bayards-Les Verrières
Sébastien	Menoud	Association Eco-Réseau Montagne de Travers
Fabienne	Wagnière	Association des femmes paysannes

En matière de **développement touristique**, le dicastère organise quatre fois par année des rencontres à l'enseigne de la Table ronde touristique, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois. Tous les acteurs intéressés sont invités et la fréquentation demeure très bonne.

Côté **sylviculture**, il existe une commission forestière d'arrondissement, dont les attributions sont déterminées par la législation cantonale. Cette commission est décrite dans le chapitre consacré au service forestier communal.

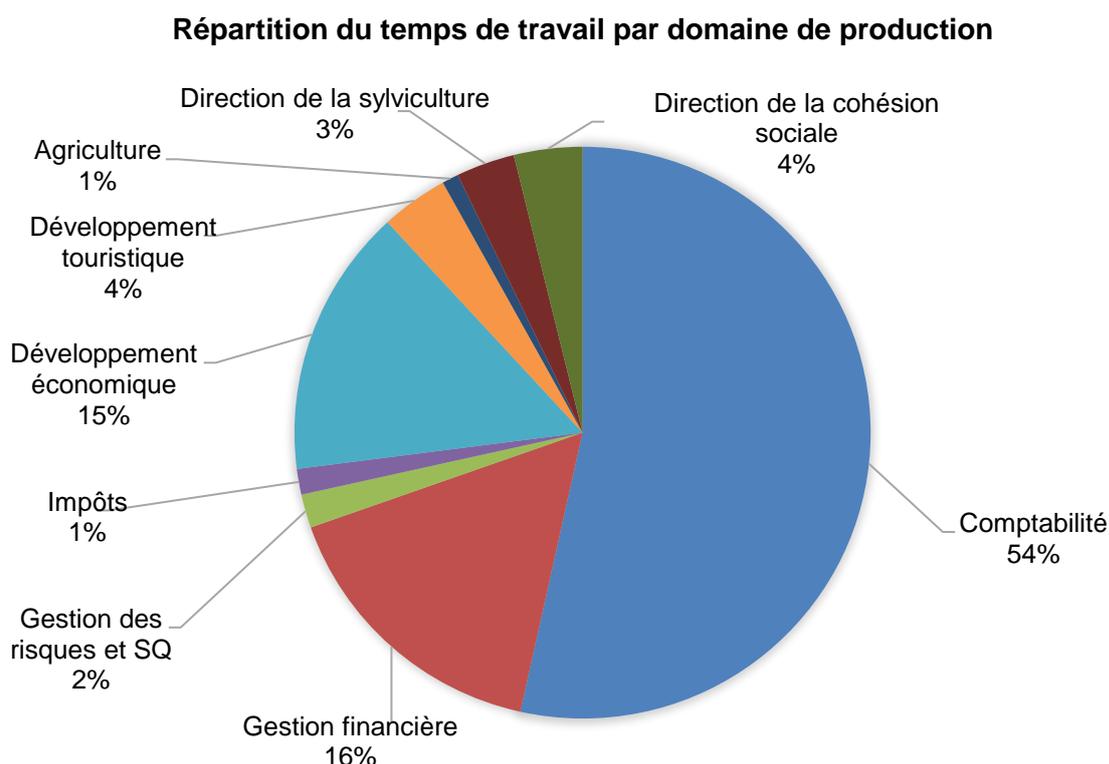
Sur un **plan politique**, le conseiller communal chargé du DEFCOS assume par ailleurs la présidence de l'ARVT dont Katia Chardon, collaboratrice de l'association RUN, tient le secrétariat dans le cadre des prestations de base du RUN. Le chef de dicastère siège en outre dans le comité directeur du RUN et dans celui de l'Association des communes neuchâteloises, qu'il préside depuis 2016. Il siège également au bureau de l'Aire de Proximité Mont d'Or-Chasseron, espace de travail franco-suisse dans le cadre de la CTJ (Conférence Trans-jurassienne). Il participe aux rencontres de la Conférence des directeurs communaux (CDC) Economie et finances et de la CDC Social, entités de l'Association des communes neuchâteloises, ainsi qu'au Conseil de la facture sociale.

Le chef de dicastère siège également en tant que membre ou invité au sein des conseils ou comités des entités suivantes, relevant :

- de l'**économie** : Association du Réseau des Fleurons, Fédération du Transjuralpin, Fondation Qualité Fleurier, Fondation pour le patrimoine et les savoir-faire horlogers du Val-de-Travers, Musée régional du Val-de-Travers, Neode, Fondation de l'Hôpital de Fleurier, SCC Le Foyer, Commission consultative cantonale sur le logement ;

- de la **cohésion sociale** : Association Barak, Communauté de travail pour l'intégration des étrangers, Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle, Office de l'emploi, CORA, Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs, OSEO Neuchâtel, JobService ;
- de l'**agriculture** : Abattoir régional des Ponts-de-Martel ;
- de la **sylviculture** : Forêt Neuchâtel, Commission forestière d'arrondissement, Commission forestière cantonale, Lignum ;
- du **tourisme** : TBRC-ASR, Tourisme neuchâtelois, Destination Val-de-Travers, Navistra SA, Hôtel de l'Aigle SA, Pays de l'absinthe, Maison de l'Absinthe, Fondation Champ-du-Moulin, Neuchâtel-Rando.

2.3. ACTIVITÉS 2019



Part du temps de travail affectable du personnel fixe, conseiller communal et apprentis inclus

Le graphique ci-dessus est basé sur les heures productives et affectables effectuées par le personnel de la direction en 2019, chef de dicastère compris. Il ne tient pas compte des heures improductives (vacances, maladies, pauses, déplacements, etc.) ou non affectables à un domaine de production (supervision, coordination, archivage, etc.). Il donne ainsi une idée relativement réaliste du volume relatif de travail effectué par la direction du dicastère dans ses différents domaines de production.

2.3.1. COMPTABILITÉ

Les missions de la comptabilité sont de la responsabilité de tous. Au sein de la commune, les tâches financières sont réparties entre celles qui exigent des compétences techniques et dont l'optimisation passe par la rationalisation, et celles qui sont d'ordre stratégique, et qui doivent se trouver entre les mains des différents services.

Ainsi pour les factures entrantes, le contrôle du bien-fondé des factures et le choix de l'imputation comptable est faite par les services. Le contrôle de la forme, le scannage, la saisie et le paiement sont réalisés par le service de la comptabilité.

En 2019, la comptabilité *fournisseurs* a traité 8'888 factures pour un montant total de Fr. 47'698'390.25. Hormis les salaires, la quasi-totalité des paiements communaux passe par le programme fournisseur de l'application Abacus.

L'émission de factures par la commune procède d'une logique similaire : la création des factures est effectuée par les services eux-mêmes, qui les vérifient et les valident à l'écran. La comptabilité est ensuite avisée de l'opération. Pour un peu moins de la moitié des factures, le service procède à l'impression et à l'expédition. Les grandes quantités, telles que les taxes de déchets, les factures d'eau ou les taxes de chiens, sont imprimées et mises sous pli par le centre éditique de l'Etat de Neuchâtel.

Le service comptable a ainsi pris en charge l'an dernier 25'165 factures, qui se répartissent comme suit :

10'443	Taxes déchets ménages (base et poids)
5'521	Vente d'eau et taxe d'épuration
1'719	Accueil parascolaire
1'631	Taxes déchets entreprises (base et poids)
1'444	Accueil préscolaire
1'158	Interventions des ambulances
876	Taxes de chiens
854	Locations (locatifs, champs, jardins, etc.)
185	Environnement
175	Contrôle des habitants
175	Travaux publics
166	Service de la sécurité
113	Centre sportif divers
99	Chauffage à distance
78	Forêts
72	Impôt foncier
181	Autres

La commune émet d'autres factures qui ne figurent pas dans les chiffres ci-dessus car elles sont directement éditées et envoyées par les services. Il s'agit des :

- factures pour des locations de salles ou d'infrastructures sportives, qui sont éditées et envoyées par la centrale des réservations située au Centre sportif ;
- factures de prestations du Centre sportif, qui sont émises directement par le secrétariat de celui-ci ;
- factures de l'école (camps, participations à l'économie familiale, etc.), qui sont établies directement par le secrétariat de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau.

Dans ces trois cas, une passerelle permet ensuite au service comptable d'intégrer automatiquement toutes les informations dans les comptes de façon à produire en temps réel l'information financière, et suivre par ailleurs le paiement des factures par leurs destinataires.

La comptabilité *débiteurs* se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement. Sur décision du Conseil communal, le service sous-traitait une partie de la gestion du contentieux à une société spécialisée. Concrètement, cela signifie que les factures ouvertes impayées après deux rappels étaient cédées à cette société de recouvrement. Suite à un cumul d'expériences non-concluantes, le nombre de créances cédées a été sensiblement réduit à partir du printemps 2019 pour être à nouveau gérées à l'interne.

La comptabilité communale a fonctionné en outre à titre fiduciaire pour la tenue de comptabilités externes, soit :

- CCBB S.A. (chaudière du réseau de chauffage à bois des Bayards) ;
- Copropriété du Centre sportif régional du Val-de-Travers.

Le secrétaire général du dicastère participe au comité de pilotage pour la coordination dans le canton de Neuchâtel du Modèle comptable suisse harmonisé (MCH2).

2.3.2. GESTION FINANCIÈRE

Outre les projets ponctuels, le calendrier de la gestion financière comprend des activités qui se pilotent comme des projets. C'est le cas de la planification financière, de l'élaboration du budget ou de l'organisation des opérations de bouclage. Ce domaine recouvre aussi des activités plus régulières.

Gestion de la trésorerie et de la dette

Les besoins en matière de liquidités sont très fluctuants tout au long de l'année. Le service doit s'assurer que la commune dispose en permanence de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations.

Compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt, une gestion active et dynamique visant une optimisation du rendement des liquidités ne se justifie pas. L'objectif prioritaire est clairement la limitation du risque de taux à court, moyen et long termes. Le rapport aux comptes présente les chiffres de cette démarche.

Sur le plan de l'administration des comptes de trésorerie, relevons que la commune tient :

- 18 caisses : la caisse principale, les caisses des piscines du Centre sportif régional et de la Piscine des Combes, la caisse du contrôle des habitants, ainsi que dix petites caisses dans différents services ; les *caisses du café* ne sont pas portées en comptabilité, la commune n'assumant aucune responsabilité sur ces fonds.
- 2 comptes postaux, auxquels s'ajoute 1 compte situé hors comptabilité en tant que *caisse du café* sous la responsabilité du service concerné.
- 2 comptes à la Banque cantonale neuchâteloise ; les quatre comptes du Guichet social régional ne figurent pas au bilan communal.
- Un compte à l'UBS et un à la Banque cantonale de Genève, liés à des emprunts.
- Un compte sociétaire à la Raiffeisen.

Suivi financier et maîtrise budgétaire

Cette tâche est d'abord de la responsabilité de chacun au sein de l'administration communale. Elle se déroule au quotidien par le respect des procédures selon lesquelles chaque facture doit être visée à la fois par le service concerné et par le conseiller communal dont il dépend.

La surveillance est en partie accomplie par des contrôles de routine. Elle l'est également par la mise à disposition d'accès au programme Abacus, notre système comptable. Les responsables financiers, en principe les chefs de service et secrétaires de direction, peuvent ainsi accéder en tout temps aux comptes qui les concernent. C'est l'application du principe de répartition des responsabilités : le stratégique aux services, le technique à la comptabilité.

Dans le domaine du contrôle, le DEFCOS intervient également en vérifiant, voire en rédigeant, les paragraphes des rapports relatifs aux implications financières et au respect des mécanismes de maîtrise des finances des demandes de crédit au Conseil général.

Il supervise et complète également toutes les demandes de crédit au Conseil communal, qu'il s'agisse de dépenses ponctuelles ou de dépassements budgétaires.

Soutien aux autres dicastères

Le dicastère des finances, dans son rôle transversal, est à disposition des autres dicastères pour les appuyer dans les aspects financiers de leurs projets.

2.3.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

ASSURANCES-CHOSES

Le DEFCOS centralise la gestion des assurances-chooses. Les assurances de personnes sont gérées par le service des ressources humaines. Les polices sont gérées en direct avec les compagnies, sans passer par un courtier.

Dans le domaine des assurances, l'activité courante s'est pour l'essentiel limitée à la tenue à jour des inventaires.

Trois sinistres ont présenté en 2019 un coût qui dépassait la franchise de 5'000 francs dont sont munies toutes nos polices d'assurance :

- un litige avec un fournisseur sur une installation de monte-escalier ;
- des dégâts à une route cantonale lors d'une exploitation forestière ;
- des dégâts à un tracteur de débardage lors d'une exploitation forestière.

Deux autres sinistres plus anciens mais liés à des litiges en matière de responsabilité civile ont encore occupé nos services durant l'année sous revue.

Pour le reste, il s'est surtout agi d'adapter la couverture d'assurance en fonction de l'évolution de l'organisation communale. En 2019 cela a surtout concerné l'adaptation de la couverture de la flotte de véhicules en fonction de l'évolution du parc communal.

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne « recouvre l'ensemble des activités, méthodes et mesures qui servent à garantir un déroulement conforme et efficace de l'activité des unités administratives » (règlement communal des finances, art. 6.1).

La loi cantonale impose la formalisation du système de contrôle interne sur le plan des finances. Il s'agit de prendre les mesures permettant de :

- protéger la fortune de la commune ;
- garantir l'utilisation adéquate des fonds conformément aux principes de la légalité, de l'urgence et de l'emploi efficace et économe des fonds ;
- prévenir ou déceler des erreurs et des irrégularités dans la tenue des comptes ;
- garantir la régularité de la tenue des comptes et la fiabilité des rapports.

Concrètement, l'élaboration du manuel a identifié 39 risques. Ces risques sont maîtrisés par 99 contrôles ou procédures internes. Manquaient à notre organisation des vérifications qui s'assurent que les contrôles les plus stratégiques fonctionnent, lesquelles sont désormais effectives.

Aux indicateurs comptables présentés en annexe aux comptes annuels, nous avons ainsi ajouté divers indicateurs, détaillés en page suivante.

Des indicateurs qui renseignent sur le risque d'illiquidité

Indicateur	Signification	Idéal	2019	2018
Cash ratio	Part des dettes à court terme que la commune peut rembourser avec ses liquidités actuelles.	>25%	33,0%	28,3%
Quick ratio	Part des dettes à court terme que la commune pourrait rembourser en recouvrant toutes ses créances et en utilisant toutes ses liquidités.	>100%	128,2%	134,4%
Current ratio	Part des dettes à court terme et des provisions que la commune pourrait rembourser en liquidant son patrimoine financier.	>100%	193,5%	197,8%

Des indicateurs qui renseignent sur le fonctionnement du service

Indicateur	Moyenne 2019	Moyenne 2018	Rythme du contrôle
Factures fournisseurs : délai moyen entre la date de facture et la date de paiement	27,2 jours	27,3 jours	Mensuel
Factures fournisseurs : délai moyen entre la validation d'une facture et son traitement par le service de la comptabilité	< 1 jour	< 1 jour	Hebdomadaire
Débiteurs : pourcentage de débiteurs pour lesquels l'encaissement prend plus de 90 jours	6,63 %	5,99 %	Mensuel
Contrôle budgétaire	8 avis	3 avis	Mensuel
Respect de la sphère de responsabilité comptable par les service	4 corrections	5 corrections	Mensuel
Respect des crédits d'investissement	1 écart 2 corrections	0 écart	Mensuel
Demande de paiement des subventions promises	1 relance	0 oubli	Trimestriel

Durant l'année 2019, les vérifications du système de contrôle interne ont confirmé que les processus comptables fonctionnent à satisfaction dans la commune de Val-de-Travers.

2.3.4. IMPÔTS

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique. Le DEFCOS se charge de faire taxer, puis dans certains cas d'encaisser ou de rembourser, l'impôt des personnes qui partent à l'étranger ; nous en avons compté 42 en 2019.

Le canton sollicite également la commune lors de demandes de remises d'impôt, qui présentent les statistiques suivantes :

Dossiers traités	Préavis cantonal	Préavis communal	Décision CE	Montant total remis
7	5 négatifs 2 positifs	4 négatifs 3 positifs	4 refus 2 remises 1 en cours	Fr. 823.92

Pour le surplus, les tâches liées à l'impôt communal relèvent plutôt du suivi. Le canton établit des tableaux de bord mensuels sur la taxation fiscale, ceci tant pour les personnes physiques que les personnes morales. De tels tableaux de bord sont également dressés pour la répartition du fonds des personnes morales. A partir du mois d'avril le chef de dicastère reçoit mensuellement le résultat du suivi des impôts communaux.

Le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes détaillant l'évolution des impôts directs et la structure de nos contribuables, nous ne nous étendrons pas ici sur le sujet.

Au chapitre des impôts, le service est responsable de valider la capacité contributive des parents domiciliés à Val-de-Travers pour le calcul du tarif de l'accueil des enfants (crèches et mamans de jour).

Le DEFCOS assure finalement lui-même la perception de plusieurs « petits » impôts :

- impôt foncier ;
- taxe des chiens.

L'impôt foncier a frappé en 2019 68 bâtiments, pour une valeur cadastrale totale de 110 millions de francs dont 93,6 soumis à l'impôt. Il a généré un revenu global de 149'702 francs. Le taux de l'impôt foncier est de 1,6 ‰ dès 2018, selon arrêté du Conseil général du 11 décembre 2017.

Du côté de la taxe des chiens, le montant est resté fixé à 90 francs tel qu'arrêté en 2009. Cet impôt a rapporté 95'512 francs l'an dernier. De cette somme, 32'130 francs ont été reversés à l'Etat. 1'024 chiens ont été taxés entièrement ; s'y ajoutent 37 demi-taxes pour les chiens décédés ou cédés durant le premier semestre et 30 demi-taxes pour des chiens nés au 1^{er} semestre 2019 ou adoptés durant le 2^{ème} semestre. Quelques taxes 2018 ont été facturées en 2019 à cause d'annonces tardives, d'autres ont dues être remboursées quand le décès n'avait pas été annoncé avant la facturation de la taxe. Huit chiens stationnés sur le territoire communal sont exonérés de la taxe.

2.3.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, le rôle de la commune est centré sur l'appui aux projets d'implantation et de développement d'entreprises, le réseautage public-privé et interentreprises, ainsi que les démarches de promotion, prospection et valorisation s'inscrivant en complémentarité des missions assumées par l'Etat, y compris la planification d'infrastructures de proximité dévolues au développement économique.

Le travail effectué dans ce secteur repose principalement sur la chargée de mission à l'économie (poste à 50%) et le chef de dicastère, avec l'appui du secrétariat du DEFCOS.

Le cocktail des entreprises 2019 a eu lieu le 25 avril au Centre sportif et a réuni plus de 200 personnes, sans compter les membres du Conseil communal, les collaborateurs communaux et ceux de la BCN qui contribue à financer cet événement toujours apprécié.

Valorisant l'horlogerie, le *Changement d'heure* continue d'être célébré, quand bien même les thèmes abordés prennent quelque peu le large, l'enjeu étant désormais d'associer plus largement la population à des événements propices à la rencontre et à la réflexion. Le passage à l'heure d'été a délaissé les rivages de la précision horlogère pour ceux du temps long, mesurés dans les glaces de l'Arctique avec la climatologue Célia Sapart, lors d'une conférence qui a connu un fort succès organisée à la salle Fleurisia. Dans le même endroit et ayant attiré le public elle aussi, avec pour partenaire la RTS et la Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, l'arrivée de l'heure d'hiver a été marquée par une soirée dédiée à des archives télévisuelles sur la région.

En lien avec ces événements et avec l'appui des boulangers locaux et des marques horlogères, la vente du *Pain des horlogers* s'est poursuivie.

Sur le plan du développement économique, l'année 2019 n'a pas été marquée par des éléments particuliers du côté des grandes entreprises. Le dicastère est resté en lien avec des acteurs économiques à la recherche de locaux ou de terrains, et il a continué de mettre un accent particulier au soutien au commerce de proximité. Avec l'appui du service forestier, il a fait réaliser une nouvelle série de lanternes en bois, qui ont été mises à disposition des commerçants pour la période des fêtes de fin d'année.

Le DEFCOS a également été associé à la troisième édition du *18-22 de l'apprentissage*, qui s'est tenue dans les murs du collège de Longereuse. Une réflexion a été initiée pour centraliser, au sein de la chancellerie, les actions de communication, afin de gagner en efficacité et de soutenir davantage les mesures prises en faveur de l'attractivité de Val-de-Travers.

2.3.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Commune, principalement par le chef de dicastère, assume un rôle central de coordination entre les acteurs du tourisme régional, en organisant les rencontres de la *Table ronde touristique* avec Tourisme neuchâtelois, en s'impliquant activement au sein du comité de ce dernier, ainsi que dans le cadre de Destination Val-de-Travers et de l'association Pays de l'absinthe, auxquels elle apporte également un soutien financier.

L'exercice a été marqué par la poursuite de l'accompagnement aux travaux de Destination Val-de-Travers visant à accentuer la logique de réseaux qui caractérise l'offre touristique régionale. Quand bien même l'accord définitif de la Confédération au travers du programme Innotour reste encore attendu, les réseaux ont été constitués et de premières mesures ont déjà été prises, favorables à un développement concerté du tourisme dans la région.

Le dicastère s'est par ailleurs impliqué dans l'organisation de la deuxième édition d'*Absinthe en fête*, qui a pris le relais de la Fête de l'absinthe, en remplaçant « la fée verte » et les distillateurs au cœur de cette manifestation. Outre la commune, son comité réunit l'Association interprofessionnelle de l'absinthe, l'association Pays de l'absinthe, la Maison de l'Absinthe, le Musée régional et Destination Val-de-Travers. Ce deuxième service a permis d'améliorer la formule, qui a obtenu pour son financement des soutiens bienvenus du Canton, de Tourisme neuchâtelois ou encore de la Conférence transjurassienne.

Afin d'apporter des solutions durables à la problématique du stationnement des véhicules des visiteurs à Noiraigue, plusieurs dicastères, dont le DEFCOS, ont travaillé à l'aménagement d'un parking sur le site des Courtons. Le Conseil général a voté à l'automne un crédit de 200'000 francs à cet effet, permettant d'envisager la concrétisation de ce projet au printemps 2020 ; celui-ci s'accompagnera d'une révision importante du plan d'aménagement local.

Pour conclure, rappelons que la commune détient elle-même certaines structures à vocation touristique, tels que les piscines, le Centre sportif régional, le camping (qui a vu en 2018 l'installation – réussie – d'une nouvelle gérante) ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel ou bâti.

2.3.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

En matière agricole, les implications de la commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

En matière agricole, deux faits sont à relever. Chronologiquement, le premier a été l'abrogation, en mai, du règlement d'affermage des terres et domaines communaux, proposée par le Conseil communal et acceptée par le Conseil général. Avec presque une décennie de recul, l'exécutif a estimé que ce règlement avait montré en ses limites, s'avérant lourd et coûteux. Les avantages de

ce texte ont toutefois été conservés, qu'ils concernent les procédures mises en place, les critères d'attribution appliqués ou le recours à une commission consultative. Le Conseil communal s'est par ailleurs engagé à signaler, dans les rapports de gestion, les attributions décidées en cours d'année (aucune ne l'a toutefois été en 2019).

Le second élément marquant a consisté en l'adaptation, au 1^{er} novembre, des fermages pratiqués pour les terres communales. Le Conseil communal a suivi en cela les recommandations du Canton de Neuchâtel, qui lui-même s'est appuyé sur l'ordonnance prise un an plus tôt par le Conseil fédéral. Les tarifs ont globalement été revus à la hausse, principalement pour les terres à fort rendement ; quelques parcelles situées sur les hauteurs ou sur des coteaux pentus ont vu leur fermage rester stable, voire dans quelques cas être diminué. La différence globale reste modeste, de 6'500 francs pour un total de fermages de quelque 87'000 francs. Elle est présentée en détail dans le tableau ci-après.

A fin 2019, la situation par fermier de la commune était la suivante.

Type	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage	Ancien
Pâturages	Les Bayards	Nicolas Keller	2'439.6	3'928.00	3'928.00
Prés, champs	Boveresse, Couvet, Travers	Daniel & Claude-Alain Dreyer	2'101.3	9'093.00	7'882.00
Prés, champs	Les Bayards	Pierre-André Hainard	1'955.6	3'198.00	3'174.00
Prés, champs et zone à bâtir	Fleurier	Pascal Thiébaud	1'493.9	3'757.00	3'615.00
Prés, champs	Boveresse et Fleurier	Stéphane Perret	1'473.7	5'267.00	4'759.00
Pâturages	Les Bayards	Alain Jeannin	1442.8	2'226.00	2'226.00
Pâturages	Les Bayards	Thierry Fatton	1424.9	2'216.00	2'216.00
Prés, champs	Saint-Sulpice	Walter Erb	1'334.2	2'398.00	2'488.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers	Pascal Montandon	1'163.7	5'019.00	4'226.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers et Fleurier	Bernard & Fabrice Menoud	1'113.6	5'347.00	4'846.00
Pâturages	Les Bayards	Arnaud Cand	1'083.4	1'517.00	1'517.00
Pâturages	Les Bayards	Pascal Staehli	998.2	1'607.00	1'607.00
Prés, champs	Boveresse	Beat Schmidlin	870.4	4'552.00	3'839.00
Pâturages	Les Bayards	Jean-Paul Chédel	849.8	1'368.00	1'368.00
Pâturages	Les Bayards	Daniel Favre	806.1	1'298.00	1'298.00
Prés, champs	Môtiers	Eric Schopfer	758.3	3'448.00	3'186.00
Prés, champs	Couvet	Gerard & Jean-Marie Stampfli	700.4	3'384.00	2'862.00
Prés, champs	Couvet	Meieli & Max Henri Monnier	651.3	2'477.00	2'209.00
Prés, champs	Buttes	Joëlle Maire	637.1	1'890.00	1'769.00
Pâturages	Les Bayards	Thierry Jeanneret	631.3	884.00	884.00
Pâturages	Fleurier	Eve Chédel	630.0	882.00	882.00
Prés, champs et zone à bâtir	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	559.1	1'870.00	1'848.00
Prés, champs et zone à bâtir	Buttes	Jean-Daniel Erb	504.7	1'505.00	1662.00
Prés, champs	Boveresse	André Rosselet	498.3	1'287.00	1'307.00
Pâturages	Les Bayards	Alain Kaenel	496.4	695.00	695.00
Pâturages	Les Bayards	Marlène Guenat & Gérald Jeannin	438.9	615.00	615.00
Prés, champs	Fleurier et Noiraigue	David & Alex & Lukas Eschler	416.8	1'558.00	1'368.00
Prés, champs	Saint-Sulpice	Patrick Schlub	416.6	991.00	987.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers	Charles Thiébaud	371.0	1'383.00	1'165.00
Prés, champs et zone à bâtir	Noiraigue	Félix Derendinger	351.3	1'215.00	1'212.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Pascal Cudré-Mauroux	323.3	1'173.00	966.00
Prés, champs et zone à bâtir	Travers et Couvet	Jâmes & Jean-Pierre Duvanel	316.3	1'581.00	1'360.00
Prés, champs	Travers	François & Raphael Beck	295.6	1'573.00	1'324.00

Type	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage	Ancien
Prés, champs	Fleurier	Simon Eschler	214.0	554.00	471.00
Prés, champs	Môtiers	Loïc Frey	204.2	695.00	739.00
Prés, champs	Les Verrières et Les Bayards	Jean-François Roux	194.8	663.00	470.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Marc Duvanel	173.9	376.00	400.00
Prés, champs	Travers	Nicole Hugi & Rudolf Hauri, par M. Rudolf Hauri	173.6	896.00	754.00
Zone à bâtir	Couvet	Jean-Pierre Gfeller	150.1	-	-
Prés, champs	Les Bayards	Daniel Gerber	128.5	380.00	270.00
Prés, champs	Boveresse	Pierre Pellaton	112.8	175.00	182.00
Prés, champs	Couvet	Loïc Blanchet	112.1	415.00	387.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Robert Leu & Gabriel Eidam	101.2	42.00	51.00
Prés, champs	Noirigue	Gilles Déneraud	98.8	525.00	443.00
Prés, champs	Couvet	Denise Leuba	84.2	286.00	305.00
Prés, champs	Travers	Robert-André Pellaton	69.0	367.00	309.00
Pâturages	Travers	Marilyn & Michel Bettex	54.6	76.00	76.00
Prés, champs	Boveresse	Christine Borel	35.5	121.00	86.00
Zône à bâtir	Buttes	Christian Jeanneret	33.3	154.00	129.00
Prés, champs	Travers	Henri Trchsel	27.2	-	-
Prés, champs	Buttes	Maude Zurcher	25.0	74.00	70.00
Prés, champs	Fleurier	Hervé Derada	21.1	-	-
Pâturages	Saint-Sulpice et Les Bayards	Olivier Currit	20.2	28.00	28.00
Prés, champs	Travers et Môtiers	Sylvain Grisel	18.1	95.00	80.00
Prés, champs	Travers	Jean-François Pellaton	12.9	46.00	49.00
Prés, champs	Travers	Robert Grisel	9.8	-	-
Prés, champs	Travers	Eric Treuthardt	0.5	-	-
Total général			31'623.3	87'170.00	80'589.00

La Commune compte également cinq domaines agricoles, dont le fermage n'a pas été adapté. Le Service cantonal de l'agriculture recommande de faire procéder à une évaluation de chaque bien, ce que le DEFCOS s'attèlera à réaliser au premier semestre 2020. D'entente avec le Conseil communal, ce travail s'accompagnera d'une réflexion quant à la pertinence du maintien de chacun de ces domaines dans le patrimoine communal.

La situation des domaines à fin 2019 était la suivante :

Domaine	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage
Robella	Buttes	Claire-Lise & Jean-Bernard Staehli	4'730.4	13'500.00
Prise-Cosandier	Buttes	Christian Jeanneret	1'606.1	4'070.00
Longeaigue	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	605.5	2'628.00
Riau	Môtiers	Eric Schopfer	1'227.8	2'500.00
Les Oeuillons	Noirigue	Stéphane Ooppel	1'132.7	9'000.00
Total général			9'302.5	31'698.00

2.3.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Le DEFCOS joue un rôle de direction administrative envers le service forestier et l'équipe forestière communale. Cela recouvre des tâches de coordination, de représentation et d'appui.

Au niveau administratif, le DEFCOS tient les procès-verbaux des rapports de service de l'arrondissement forestier et des séances de coordination de l'équipe forestière. Il établit les factures de ventes de bois communales et de prestations de l'équipe. Il assure également l'administration et parfois la logistique des événements organisés par le service forestier : *Journée des naissances* et conférences de la *Journée internationale de la forêt*.

En outre, le DEFCOS est impliqué dans la préparation et le suivi des décisions du chef de dicastère, qui a notamment la compétence d'attribuer, sur proposition du service forestier, les travaux de façonnage et de débardage, ainsi que les ventes des bois.

La création d'un véritable service des forêts a induit le lancement d'une réflexion quant aux interactions entre celui-ci et la direction du dicastère.

2.3.9. DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

Les tâches effectuées dans ce domaine consistent en partie en la supervision, par le chef de dicastère, du Guichet social régional (GSR). Elles impliquent de ce fait une participation au Conseil de la facture sociale et à la CDC Social (Association des communes neuchâteloises). Le chef de dicastère représente par ailleurs la Commune au sein de diverses entités, répertoriées au point 2.2 ci-dessus, accompagnant certaines d'entre elles dans leurs projets et leurs réflexions.

Le DEFCOS s'implique depuis deux ans d'une manière plus marquée sur le terrain du vieillissement de la population, en lien avec les stratégies cantonale (planification médico-sociale visant au maintien à domicile des personnes âgées) et fédérale. L'année 2019 a permis de consolider les premières mesures prises dans ce domaine, présentées dans le rapport de gestion précédent (création de la Plateforme 65+ Val-de-Travers, élargissement des missions du Cora sur mandat communal, lancement d'un agenda pour les aînés). Elle a surtout vu la conduite d'une vaste enquête auprès des personnes de plus de 65 ans, menée avec la Haute école de gestion ARC et en lien direct avec les acteurs de terrains. Ses résultats ont enrichi les réflexions en cours, lesquelles seront synthétisées dans un rapport d'information qui sera remis courant 2020 au Conseil général, visant à poser les bases d'une politique communale en faveur des aînés pour la législature à venir.

Relevons encore que c'est en lien avec la cohésion sociale que le DEFCOS reste impliqué dans l'attribution du montant annuellement porté au budget de fonctionnement pour l'aide au développement. Sur décision des élèves de 11^e année de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau, ce montant a cette année été remis à l'Action Jeûne Solidaire, pour un projet scolaire en République démocratique du Congo.

2.3.10. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le DEFCOS participe à la vie locale à plusieurs niveaux, à commencer par les manifestations qu'il organise lui-même dans le cadre de la promotion économique et touristique, entre le *Cocktail des entreprises* et les événements en lien avec la célébration du changement d'heure.

Il apporte un soutien logistique aux manifestations organisées par d'autres services du dicastère, à l'image de la *Journée des naissances* organisée par le service forestier ou de la soirée des jeunes et nouveaux retraités organisée par le guichet social (dont l'édition 2019 a été reportée au début 2020). La direction du dicastère s'est en outre impliquée activement dans la mise sur pied d'Absinthe en fête et dans la coordination de la Fête des voisins au Val-de-Travers.

2.3.11. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Les différentes tâches du DEFCOS englobent des activités très diverses. De ce fait, aucune prestation délivrée par le service ne s'écarte réellement des missions qui lui sont reconnues.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif relevant de la direction du dicastère et des finances est resté stable en 2019, à l'exception d'un congé-maternité au sein de l'équipe comptable face auquel celle-ci s'est organisée en conséquence. La direction est correctement dotée pour assumer ses tâches courantes.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2019

2.5.1. COMPTABILITÉ

Après les bouleversements subis ces dernières années avec le changement du plan comptable et de l'ERP financier, 2019 a été une année de consolidation et de stabilisation. Cette absence de projet particulier a été bien vécue en une année où le service a été privé de sa cheffe comptable durant quatre mois.

2.5.2. GESTION FINANCIÈRE

Les principaux projets menés en 2019 dans le domaine de la gestion financière ont été le bouclage des comptes 2018 et l'établissement du budget 2020 et révision du plan financier. Au travers de la Conférence des directeurs communaux Finances-Economie (CDC Fineco), le chef de dicastère a été impliqué dans les travaux cantonaux liés aux réformes de la fiscalité et de la péréquation des charges, votées en 2019 par le Grand Conseil et qui se déploieront dès 2020.

2.5.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

Pas de projet particulier.

2.5.4. IMPÔTS

Pas de projet particulier.

2.5.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les activités en matière de développement économique se sont inscrites dans la continuité des missions habituelles.

2.5.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le DEFCOS a continué d'accompagner Destination Val-de-Travers dans son projet de consolidation des réseaux touristiques régionaux (projet Innotour). Il a également contribué aux réflexions ayant mené au vote d'un crédit pour l'aménagement d'un parking à Noiraigue, lequel sera effectif au printemps 2020. Il est également resté associé à l'organisation d'*Absinthe en fête*, dont la deuxième édition a connu un beau succès.

2.5.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

L'allègement des contraintes légales et réglementaire est un événement suffisamment rare pour être relevé ici : la commune a aboli le règlement qui régissait l'attribution des terres communales. Il s'agit en fait d'une suppression très formelle. Le Conseil communal n'a aucunement l'intention de modifier sa pratique en matière d'évaluation des postulants et d'attribution de terres agricoles.

Donnant suite à la révision de l'ordonnance fédérale concernant le calcul des fermages agricoles, le Service cantonal de l'agriculture a modifié les fermages indicatifs neuchâtelois ; la commune s'y est adaptée en révisant tous les fermages (cf. ci-dessus). Pour chaque modification la commune a rédigé un avenant aux baux agricoles en vigueur. Le fermage des domaines fait l'objet d'une réflexion en cours.

2.5.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

La structure du service a été revue, en tirant parti du départ à la retraite du forestier de cantonnement de Buttes, employé par l'État mais consacrant entre 85 et 90% de son temps aux forêts communales, contre facturation. Ce poste a été internalisé, avec un taux d'activité de 60%, les synergies avec le reste du service et le maintien, à l'État, des tâches ne concernant pas nos forêts ayant permis ainsi de diminuer nos charges salariales.

2.5.9. DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

Les travaux liés à la mise en place d'une politique communale en faveur des aînés s'est poursuivie avec une enquête menée auprès des personnes de plus de 65 ans. Les résultats permettront de consolider les réflexions et d'enrichir le rapport d'information qui sera remis au Conseil général avant la fin de la législature.

Au travers du Conseil de la facture sociale et de la CDC Social, le chef de dicastère a été impliqué dans les travaux cantonaux liés à la réforme de l'aide sociale (RAISONE), toujours en cours, qui visent notamment à redonner davantage de sens au métier d'assistant-e social-e.

2.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'EXERCICE 2019

La situation à la tête du dicastère est bonne, l'équipe fonctionne bien. Les outils et la structure du service sont adaptés aux missions qui sont les siennes.

L'état de situation pour chacun des services rattachés au DEFCOS est présenté dans les pages suivantes.

3. SERVICE FORESTIER

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les forêts du district du Val-de-Travers (7'704 ha) constituent l'un des cinq arrondissements forestiers du Canton, dirigé par deux ingénieurs forestiers d'arrondissement (Ennio Grisa à un taux d'activité de 60% et François Chablaix à 40%). L'arrondissement comprend quatre cantonnements placés sous la responsabilité de quatre garde-forestiers déployant leur activité dans les forêts publiques (43% de l'aire boisée totale) et dans les forêts privées (57%). Jusqu'en novembre 2019, un seul de ces gardes était employé communal ; la situation a changé avec l'internalisation d'un poste relevant précédemment du Canton. Ce changement a déjà été présenté au chapitre 2 ; nous y reviendrons encore au chapitre suivant.

Les ingénieurs forestiers assurent la bonne marche du service et assument la coordination entre le Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), les communes et les propriétaires privés. Ils sont à la fois sylviculteurs, aménagistes, ingénieurs des travaux d'amélioration et responsables de l'application de la loi forestière. Ils veillent à l'application des principes de gestion durable du patrimoine forestier régional qui doit remplir durablement et de manière exemplaire ses multiples fonctions. Ils contrôlent le suivi des travaux envisagés dans le cadre des accords de prestations conclus entre le Canton et les communes (durant la période 2016-2019, la Confédération et le canton ont octroyé une aide de 329'500 francs par année à Val-de-Travers). Les ingénieurs préparent également avec les communes, les forestiers de cantonnement et l'Etat les budgets annuels pour les domaines forestiers publics de l'arrondissement et présentent chaque année un bilan des résultats obtenus.

Le forestier de cantonnement, véritable chef d'entreprise, est responsable de la parfaite organisation de l'ensemble des chantiers forestiers. En forêt publique, il participe activement au martelage, au cubage, au classement et à la commercialisation des bois. Il joue un rôle primordial dans l'attribution et la planification des coupes de bois et des soins à la jeune forêt. Dans l'ensemble de l'aire boisée soumise à sa surveillance, il veille au respect de la législation forestière (fonction de police).

A l'échelle de la Commune de Val-de-Travers, le forestier de cantonnement est responsable du bon fonctionnement et de l'efficacité de l'équipe communale, tout en veillant à l'application des règles de sécurité du travail. Dans la formation professionnelle, deux forestiers assument les fonctions de moniteurs de bûcheronnage et de sylviculture, ainsi que d'experts aux examens de fin d'apprentissage de forestier-bûcheron.

En forêt privée, les forestiers de cantonnement agissent en tant que conseillers techniques auprès des 530 propriétaires de la région en marquant entre 20'000 et 30'000 m³ de bois par année. Pour l'entretien de leur patrimoine boisé, ils leur apportent ainsi un appui précieux. De plus, dans leur secteur d'activité, ils assument la fonction d'agent chargé de la protection de la nature en forêt et hors forêt en faisant appliquer les différentes législations en la matière. De façon résumée, toute l'activité des forestiers de cantonnement est d'assurer la bonne santé des forêts dans une perspective de durabilité. En lien avec les changements réalisés en fin d'année et l'internalisation d'un poste de garde au sein de la Commune de Val-de-Travers, seuls les deux gardes n'étant pas employés par celle-ci sont en charge des forêts privées.

Le coût de l'ensemble du personnel forestier cantonal et communal est pris en charge par l'Etat et les communes (Val-de-Travers, La Côte-aux-Fées, Les Verrières) selon le tableau suivant (situation 2019). La proportion du travail de l'équipe communale payée par le Canton s'inscrit dans le cadre de la convention signée à cet effet.

Personnel forestier	Communes	Canton
1 ingénieur forestier à 60%	50% *	50%
1 ingénieur forestier à 40%	50% *	50%
2 forestiers de cantonnement à 100%	50%**	50%
1 forestiers de cantonnement à 70%	82%**	18%
1 forestier de cantonnement à 60%	100%	
1 équipe forestière communale (2.9 fobû + 1.5 apprenants)	84%**	16%

*selon dispositions légales

**selon le nombre d'heures effectives de travail

3.2. COMMISSION FORESTIÈRE

Il n'existe pas de commission forestière communale. Par contre, la loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement. Celle du Val-de-Travers se compose de 9 membres représentant les autorités suivantes :

Autorité représentée	Nombre de commissaires
Département du développement territorial et de l'environnement	1
Commune de Val-de-Travers	3
Commune de La Côte-aux-Fées	1
Commune des Verrières	1
Forêt privée	3

Cette commission a trois tâches essentielles :

- veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution ;

- préavisier la nomination des ingénieurs forestier d'arrondissement ;
- diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

En 2019 la commission ne s'est pas réunie.

3.3. ACTIVITÉS 2019

La Commune de Val-de-Travers est la deuxième plus grande commune forestière du Canton, après celle de Val-de-Ruz. Le calcul de surface forestière réalisé en début de législature cantonale (2017), selon les données géo-référencées, indique que la surface boisée communale totale s'étend sur 2'326 hectares, dont 2'003 ha productifs, c'est-à-dire pris en compte pour le calcul des frais de gestion et des subventions. La possibilité annuelle d'exploitation est fixée à 13'740 sylvés (m³ sur pied) de bois.

Pour la commune de Val-de-Travers, l'exercice forestier 2019 aura permis de réaliser le programme annuel des travaux établi par les ingénieurs forestiers et les gardes, programme issu des plans de gestion des neuf domaines communaux et des neuf accords de prestations 2016-2019 (RPT).

Par cantonnement, l'exploitation des bois peut se résumer ainsi:

	Volumes martelés	Produits (m³)			
	Sylvés (m ³ sur pied)	Bois de Service	Bois industrie	Bois Énergie	Total
Cantonement de Môtiers	6'643	3'648	3'54	1'724	5'727
Cantonement de St-Sulpice	7'247	4'612	1'280	604	6'495
Total Commune Val-de-Travers	13'890	8'260	1'634	2'328	12'222

La part des grumes résineuses commercialisées (bois d'œuvre) représente 67.6% du volume total façonné qui assure environ la moitié des recettes totales. Par rapport à 2018, le prix de vente moyen de sciage sapin/épicéa a perdu environ 5% pour s'établir à 82.78 CHF/m³.

Un chantier d'amélioration de desserte forestière fut réalisé à Fleurier en 2019 dans le cadre du crédit d'investissement approuvé par la commune.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le taux d'activité pour la commune de Val-de-Travers des personnes actives dans la gestion forestière a été le suivant (situation à fin 2019). La situation prend en compte les travaux faits par l'équipe communale dans le cadre de la convention État – commune :

Fonction	Employeur	Taux d'activité pour Val-de-Travers
1 ingénieur forestier	Etat	35%
1 ingénieur forestier	Etat	10%
1 forestier de cantonnement	Commune	96%
1 forestier de cantonnement	Commune	60%
1 contremaître-forestier	Commune	85%
2 forestiers-bûcherons	Commune	80%
1.5 apprentis forestiers-bûcherons	Commune	80%

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2019

3.5.1 PROJETS RÉALISÉS EN 2019

L'exercice 2019 a été marqué par deux chantiers, un d'amélioration de desserte forestière (chemin à camion aux Raisses) et un deuxième de biodiversité (remise en eau d'un étang à Saint-Sulpice).

3.5.2 PROJETS INITIÉS EN 2019

L'inventaire du domaine forestier des Bayards a été réalisé ; les données doivent encore être transmises afin d'être traitées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion. L'étude pour l'amélioration de la desserte sur le domaine de Travers, dans les forêts de l'envers, a abouti sur une proposition de tracé ; le permis de construire a été obtenu et la construction a débuté.

3.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2019

À la suite de la fusion de 2009, le service forestier a gagné en efficacité en ayant un seul répondant politique pour l'ensemble de la propriété communale. Les missions du service forestier n'ont bien évidemment pas changé, mais sa tâche est devenue plus aisée par la centralisation des décisions. L'économie forestière peine toujours à se redresser et 2019 a connu des prix du bois parmi les plus bas de tous les temps. Faisant face à ses obligations, la Commune de Val-de-Travers n'en a pas moins maintenu son programme d'exploitation.

4. SERVICE FORESTIER, ÉQUIPE COMMUNALE

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les rôles et fonctions des agents du service forestier communal ayant été décrits dans la section précédente, cette partie du rapport se concentre sur l'équipe forestière communale et sur son lien avec le forestier de cantonnement qui dirige l'équipe. La nouvelle organisation du service forestier communale est aussi abordée.

L'équipe forestière communale, qui préexistait à la fusion, a pour mission l'exécution d'une partie des travaux forestiers des différents domaines forestiers communaux.

Sous la conduite du contremaître forestier, l'équipe forestière basée au centre forestier à Couvet :

- participe au martelage des coupes de bois ;
- participe à la reconnaissance (ou l'exécute selon les chantiers) des bois abattus destinés à la vente ;
- exécute les coupes de bois ;
- exécute les travaux de soins à la jeune forêt ;
- exécute les travaux forestiers pour le compte des CFF aux abords de la ligne Noiraigue-Les Verrières ;
- entretient le réseau de desserte des chemins à camions et desserte de détail ;
- entretient le parcellaire et les limites de propriétés ;
- entretient les sentiers pédestres et à thème ;
- entretient les places d'accueil sur le territoire communal, ainsi que les aménagements (barrières, ponts) pour l'accueil du public en forêt ;
- assure le suivi des objets créés à l'occasion des journées des naissances ;
- effectue des travaux de génie forestier selon la demande ;
- participe aux plans de gestion par la saisie des inventaires forestiers périodiques ;
- participe aux travaux d'élagage et d'abattages des grands arbres en milieu urbain ;

- vient en renfort au service de la voirie, spécialement pour le service hivernal ;
- confectionne des objets en bois (tables, bancs, bassins, petites constructions) ;
- exécute de petits travaux de tailles et d'abattages pour le compte de privés dans les parcs arborisés ;
- exécute des travaux forestiers dans les forêts cantonales.

Par ailleurs, sur un plan forestier, la Commune est active dans la formation par différentes actions :

- par ses deux formateurs au sein de l'équipe forestière, elle assure la formation de forestier-bûcheron à deux apprentis en général ;
- le contremaître a la fonction de délégué professionnel pour le canton, ainsi que celle de moniteur et chef de cours dans différents cours pratiques pour les forestiers-bûcherons et les contremaîtres forestiers ;
- un des collaborateurs du service a la fonction d'expert aux examens de forestier bûcherons ;
- le contremaître a intégré la commission cantonale pour les examens des forestiers-bûcherons ;
- le garde forestier et le contremaître font partie de la commission cantonale pour la formation professionnelle ;
- le garde forestier collabore avec les trois écoles forestières de suisse à la formation des étudiants, dans la pratique de la sylviculture en forêt jardinée.

4.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commission forestière à l'échelon de la Commune. Celle-ci est membre de la commission forestière de l'arrondissement.

4.3. ACTIVITÉS 2019

Après avoir écoulé les bois chablis tombés avec la tempête de 2018, l'année 2019 a permis une exploitation normale des coupes de bois. Cependant un nouveau facteur météorologique est venu perturber la croissance de nos boisés ; il s'agit du déficit hydrique de l'été, consécutif à deux facteurs identiques les années précédentes. Les dégâts au niveau suisse et pour le canton de Neuchâtel sont catastrophiques en nombre d'arbres touchés et en volume de bois qui sèche.

Le Val-de-Travers a toutefois été moins frappé que d'autres régions, en raison notamment des précipitations légèrement supérieures et à une température un peu plus fraîche. Le volume de bois chablis a donc été limité. Certains arbres secs, isolés et qui ne présentent pas de risque par leur éventuelle chute ont été laissés sur pied afin d'augmenter la biodiversité en forêt.

Toutefois, l'important volume aux échelons suisse et européen pèse à nouveau sur le marché des bois, déjà sous tension depuis de nombreuses années. La vente de nos produits est difficile dans ces conditions et elle demande à être effectuée avec beaucoup de doigté et de diplomatie.

En 2019, l'équipe forestière a principalement réalisé les activités suivantes :

- Elle a exploité 5'860 m³ de produits commercialisables sur 16 exploitations, ce qui représente son activité principale ; ces travaux se situent sur les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier, Travers, Noiraigue et Buttes.
- Elle a effectué des soins à la jeune forêt dans 15 divisions pour une surface de 84 hectares.
- Elle s'est chargée de l'entretien courant des chemins forestiers, notamment les sorties d'eau et le maintien au gabarit des chemins et pistes de débardage ; le travail de fauchage des buissons et arbustes en talus a pu se réaliser à l'aide d'un broyeur, monté sur le tracteur. Cet agrégat permet une meilleure rationalisation de cette activité, ce qui a permis de rattraper un certain retard sur le domaine de Buttes, par exemple.

- Elle a été active dans les travaux d'intérêt public pour le maintien des espaces d'accueil en forêt, notamment les sentiers pédestres, les sentiers à thèmes et les places d'accueil.
- Elle a fourni des prestations contre rémunération pour quelques chantiers d'abattage et élagage en parcs privés, ainsi que pour l'entretien du bord de la ligne ferroviaire et des forêts des CFF sur le tronçon Noiraigue-Les Verrières.
- Elle est venue en renfort du service de la voirie pour le service hivernal.
- Dans le cadre de la convention entre la commune et le canton, l'équipe forestière a réalisé des travaux forestiers dans les massifs cantonaux de l'arrondissement, notamment en coupes de bois et entretien des berges de l'Areuse.

Plusieurs cours ont été dispensés par le contremaître contre facturation.

Les activités de l'équipe forestière, pour laquelle les coûts salariaux représentent une partie du compte 12 8200 30100.00, sont exprimées ci-dessous en pour cent du taux d'activité. Ce découpage permet de mesurer que si l'exploitation des bois est bien l'activité principale de l'équipe, celle-ci remplit de nombreuses autres missions.

Activité	Proportion
Exploitation des bois	40 %
Martelage	1 %
Soins à la jeune forêt	3 %
Entretien de la desserte	5 %
Mise à jour du parcellaire	2 %
Travaux d'intérêts publics (sentiers, objets récréatifs, sapins Noël)	4 %
Temps consacré à la formation des apprentis	9 %
Travaux pour des tiers, CFF, chalets Riau, abri Poëta-Raisse	7 %
Cours contre rémunération	3 %
Travaux pour autres services, Voirie	2 %
Travaux pour l'État	17 %
Aménagement, inventaire partiel forêt de Boveresse et Couvet	3 %
Divers	4 %
Total	100 %

4.3.1. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

La collectivité a bénéficié de l'entretien régulier des nombreux sentiers pédestres et à thèmes. Le service forestier entretient également les nombreuses places d'accueil dont bénéficie la population locale et les visiteurs. Ces missions s'inscrivent dans l'accueil du public en forêt et contribuent directement à l'attractivité de la commune.

4.3.2. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Le service est aussi venu en appui pour permettre l'entretien des canapés forestiers en fournissant du matériel forestier. Pour rappel, cinq canapés forestiers sont installés dans les forêts communales.

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

A fin 2019, le service se compose d'un garde forestier à 100 %, chef du service ; d'un garde forestier à 60 %, en remplacement du garde forestier des Bayards employé par l'Etat jusqu'à fin novembre 2019 (dont le taux d'occupation était de 85 à 90 % pour la Commune) ; 1 contremaître à 90 % ; 2 forestier-bûcherons à 100 % ; 1 apprenti.

4.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2019

Le chauffage à distance de Couvet continue de fonctionner à satisfaction. En 2019, ce sont 6'952 m³ de plaquettes qui ont été consommées par la chaudière. L'approvisionnement est assuré par la préparation de tas de houppiers lors des coupes de bois. Cet assortiment permet une meilleure rationalisation des exploitations forestières ainsi qu'une importante mise en valeur de sous-produits. Il est d'autant plus intéressant dans un contexte où le marché des bois est tendu et difficile, tout en profitant aussi à l'économie locale. Le bois est déchiqueté en forêt et acheminé directement dans le silo de 500 m³. La logistique est assurée par le forestier de cantonnement.

Dans le cadre de la Journée internationale de la forêt, une conférence sur les forêts dans leur rôle de protection de la collectivité, des biens et des infrastructures a été donnée par Stéphane Losey, ingénieur forestier et expert fédéral pour les dangers naturels. A cette vision nationale du sujet traité s'est ajoutée celle de Frédéric Wyss, collaborateur au service cantonal des forêts, qui a cité des exemples concrets au Val-de-Travers, permettant au public de découvrir une fonction peu connue de la forêt.

La traditionnelle Journée des naissances a eu lieu à Fleurier, le long de la route communale qui mène aux Raisses. Cette action a permis de planter plusieurs grands érables et tilleuls afin de compléter l'allée existante.

En matière de desserte forestière, les travaux d'un important projet de chemin à camion sur le domaine de Travers ont débuté ; ce tracé qui permettra de desservir des forêts publiques et privées sera terminé au printemps 2020.

A relever par ailleurs que la protection civile a effectué un cours au printemps pour l'amélioration du sentier pédestre menant de Noiraigue au haut de la Côte Rosière avec la confection d'une passerelle. Cette action a grandement amélioré la sécurité des usagers de ce parcours.

4.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2019

L'internalisation du deuxième poste de garde forestier au 1^{er} décembre 2019 marque un tournant dans l'évolution du fonctionnement du service forestier communal. Tel qu'indiqué précédemment dans le rapport, ce poste de garde a été créé à 60%, en remplacement du poste précédemment rattaché à l'État, affecté aux forêts communales à un taux de 85 à 90%. La diminution de la dotation provient des synergies qui pourront être faites entre ce poste et le reste du service, secrétariat du dicastère inclus.

Cette nouvelle organisation permet aux deux gardes communaux de travailler ensemble, dans le même bureau, gérant tous deux l'ensemble des forêts communales ; la mise en application de cette nouvelle organisation a commencé en 2019 et se déploiera pleinement au fur et à mesure des dossiers traités. Les deux gardes forestiers auront ainsi connaissance de tous les dossiers traités par le service et pourront se remplacer lorsque cela est nécessaire, les compétences spécifiques de chacun étant exploitées dans l'intérêt de la gestion des massifs forestiers communaux.

En matière d'exploitation, les travaux dans certains massifs forestiers du canton, désormais confiés à l'équipe communale, sont un avantage dans la diversité géographique des activités, et parfois la diversité même des activités, notamment l'entretien du boisé des berges de l'Areuse. Le volume de bois consommé par le réseau du CAD de Couvet permet de rationaliser davantage les chantiers forestiers et d'augmenter ainsi les rendements. Les résultats financiers de ce poste le prouvent et les perspectives d'avenir pour le bois énergie sont réjouissants. L'agrandissement du réseau de distribution actuellement à l'étude présenterait de multiples avantages, notamment par l'augmentation du volume de bois de moindre qualité qui pourrait ainsi être valorisé.

La communication entre le chef de service, le forestier de cantonnement, le contremaître et le chef du dicastère est mise en place sous le signe de la transparence des informations de part et d'autres et permet en tout temps un bon degré d'information qui induit une réalisation fluide des opérations forestières.

L'intégration du public dans les milieux naturels et tout particulièrement en forêt fait l'objet d'une attention constante. Les contacts avec les prestataires touristiques sont réguliers et permettent une meilleure compatibilité entre l'utilisation de la forêt comme délasserment et la réalisation des chantiers forestiers.

D'une manière générale, si nos boisés évoluent avec les aléas météorologiques et climatiques qui perturbent leur croissance, ils continuent cependant à assurer leurs multiples et indispensables fonctions. Le travail de notre service est modifié en conséquence, mais nous poursuivons notre travail d'entretien des forêts par, notamment les coupes de bois qui visent un état sanitaire le meilleur possible et permet de réaliser des recettes financières par la vente des différents produits bois, dans un marché des bois extrêmement tendu.

La nouvelle organisation du service montre déjà des signes de rationalisation et d'amélioration de son efficacité. Nous poursuivons ces efforts pour gérer au mieux notre patrimoine avec les aléas naturels qui nous sont imposés, mais avec la ferme conviction que nous avons disposons des compétences pour gérer efficacement ce patrimoine.

5. GUICHET SOCIAL RÉGIONAL

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Créés par les communes en partenariat avec le Service cantonal de l'action sociale, les Guichets sociaux régionaux (GSR) sont les points d'accès pour toute demande de prestation sociale. Ils ont pour mission d'offrir un accès plus large au dispositif social, que ce soit pour une prestation directe ou un conseil personnalisé. Dans cette optique, les agences AVS-AI ont été localisées dans la même enceinte que les GSR.

Sur le plan cantonal, le déploiement des GSR s'est effectué en 2014 avec l'ouverture des guichets ACCORD. Ces derniers sont le résultat de la troisième étape des directives de la loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHACOPS). Sur le plan communal, dans le cadre de la réorganisation générale née de la fusion, l'Agence AVS-AI et le Service d'action sociale ont été réunis sous la même entité depuis le 1^{er} janvier 2010, sous le nom de Guichet social régional Val-de-Travers (GSR VDT).

Le GSR VDT est donc constitué de trois secteurs distincts :

- 1) l'Agence AVS-AI, qui fait office d'interface entre la population du Val-de-Travers et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation ;
- 2) le Guichet ACCORD, qui traite les demandes de prestations sociales cantonales sous condition de ressources ;
- 3) le Service d'action sociale, qui est l'unique prestation ACCORD délivrée directement dans les communes.

Pour rappel, le GSR VDT se situe à Couvet. Placé sous la direction du chef du dicastère de la cohésion sociale, il officie pour la population de Val-de-Travers, mais intervient également, par convention, pour celle des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées.

5.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commissions du Conseil communal.

5.3. ACTIVITÉS 2019

5.3.1. AGENCE AVS-AI

L'agence AVS-AI est le lien entre les assurés et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC). Elle a pour mission de collecter les nouvelles demandes et les modifications de situations personnelles et financières, qui ont une incidence sur les prestations fournies par la CCNC, notamment concernant les :

- prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ;
- demandes de rente AVS ou AI ;
- demandes de calcul d'une rente future ;
- demandes de rente de survivants ;
- demandes de certificat AVS ;
- affiliations à l'AVS-AI ;
- demandes d'allocations familiales et de naissance.

Durant l'année 2019, l'Agence AVS-AI a géré 931 dossiers de prestations complémentaires contre 984 en 2018. Il s'agit de la première diminution du nombre de dossiers depuis plusieurs années. Si ce chiffre représente le nombre de dossiers actifs et donc le nombre de personnes qui bénéficient de prestations complémentaires à Val-de-Travers, aux Verrières et à La Côte-aux-Fées, nous devons le mettre en parallèle avec le nombre de nouvelles demandes de prestations complémentaires. En 2019, 221 demandes ont été déposées auprès de notre agence contre 228 en 2018. Ici aussi, nous constatons que ce chiffre est légèrement à la baisse.

Le nombre de dossiers traités génère un travail régulier. Les dossiers de prestations complémentaires actifs représentent autant de personnes qui passent régulièrement au guichet afin de déposer des papiers, notamment des décomptes de prestations de leur assurance-maladie ou des devis dentaires qui doivent être envoyés à la CCNC. Lorsque les documents remis sont incomplets, il revient aux préposées de l'Agence AVS-AI de demander les détails ou d'autres documents aux assurés afin de les faire ensuite parvenir à la CCNC. De plus, dans un dossier actif, la situation du bénéficiaire peut changer, ceci entraînant l'obligation d'annoncer le changement auprès de la CCNC. Les préposées à l'Agence AVS-AI ont alors la responsabilité d'effectuer des avis de mutation ; en 2019, 248 avis ont été envoyés à la CCNC contre 247 en 2018, mais contre 409 en 2014 par exemple. Cette baisse s'explique surtout par le fait qu'il n'est plus nécessaire d'effectuer les avis de mutation pour les bénéficiaires qui sont transférés de l'hôpital dans un home ou du home dans un hôpital.

En plus des demandes de mutation, les préposées doivent également répondre aux demandes de révision provenant de la CCNC. Ce sont 169 demandes qui ont été traitées en 2019 contre 103 en 2018 et 174 en 2014. Comme présumé dans le rapport 2018, le nombre de révisions qui avait baissé de façon assez importante en 2018 comparativement aux années précédentes a augmenté à nouveau. Il est dépendant du nombre de dossiers traités. Les révisions doivent être effectuées tous les 4 ans.

Si nous avons par le passé soulevé les raisons de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires dans notre région (vieillesse de la population, cotisation au 2^{ème} pilier obligatoire depuis 1985, individualisation de la société), il convient également de souligner que la progression pourrait s'amenuiser notamment du fait de la baisse du nombre de rentiers AI ces dernières années, compte tenu du durcissement de la loi mais aussi parce que le nombre de bénéficiaires vivant en home diminue du fait des objectifs de la planification médico-sociale cantonale, qui par les soins à domicile et autres prestations d'aide permettent de retarder, voire empêcher, l'entrée dans un établissement médico-social.

5.3.2. GUICHET ACCORD

Le Guichet ACCORD est la porte d'entrée à toute demande de prestations sociales cantonales sous conditions de ressources, soit :

- les avances de pensions alimentaires ;
- les subsides d'assurance-maladie ;
- les aides à la formation (bourses) ;
- l'aide sociale.

La vérification du droit aux prestations sociales se fait par le biais d'un formulaire unique, l'idée étant de faciliter les procédures et de permettre une meilleure équité de traitement.

Le Guichet ACCORD officie comme une interface avec l'administration cantonale. Son rôle est d'enregistrer les demandes et les modifications de situations personnelles et financières qui ont une incidence sur le droit aux prestations. Le contact avec les usagers représente une part importante du travail, mais la part la plus conséquente est celle de l'analyse des dossiers. Toutefois, aucune décision n'est rendue par le Guichet ACCORD : après examen du dossier et dans le cas où les conditions d'octroi sont remplies, la demande est orientée vers les services compétents, soit les secteurs prestataires qui traiteront les demandes et rendront directement les décisions. Toutes les informations du demandeur sont regroupées en une seule base de données cantonale (BACeDos). Cette uniformisation apporte plus de transparence et permet aux usagers de réunir une seule fois les documents utiles au dépôt de leur demande.

Le Guichet ACCORD Val-de-Travers a enregistré durant l'année 2019 758 demandes de prestations sociales (DPS) contre 848 en 2018 et 874 en 2017. Nous pouvons donc observer une diminution du nombre de demandes. Toutefois, depuis 2014, le nombre de nouvelles demandes reste plutôt stable.

A la mi-mars 2020, la presque totalité des DPS 2019 est entièrement traitée : 340 sont actives (les prestations sont octroyées aux usagers), 15 ont dû être annulées et 377 sont clôturées, soit parce que le droit aux prestations a été perdu du fait d'un changement de situation, soit parce que ce droit a changé. Parmi les DPS restantes, 12 sont déposées ou sont en traitement, c'est-à-dire que les gestionnaires sont dans l'attente de documents manquants afin de les analyser ou qu'elles n'ont pas encore pu s'y atteler pour une autre raison. Ce nombre était de 56 en 2018, 23 en 2017, 75 en 2016 et de 139 en 2015, soit après le premier bilan des guichets ACCORD. Finalement, seules 14 DPS sont en attente de décision des secteurs prestataires contre 103 l'année dernière. Nous pouvons donc relever que le temps de traitement des DPS a drastiquement diminué en l'espace de cinq ans non seulement au sein des guichets ACCORD, mais également dans les secteurs prestataires et ce alors même que les tâches se complexifient avec le temps, de nouvelles directives provenant du bureau ACCORD (lui-même rattaché au Service d'action sociale du canton de Neuchâtel) étant régulièrement édictées. Nous pouvons donc en conclure que le travail est désormais connu et qu'il peut être assimilé dans de meilleurs délais.

5.3.3. SERVICE D'ACTION SOCIALE

L'aide sociale délivrée par le Service d'action sociale (SAS) se présente comme le dernier filet du système de sécurité sociale. Basée sur le principe fondamental de la subsidiarité, elle est octroyée après que toute autre ressource a été épuisée. Elle peut, cas échéant, être accordée en complément d'un revenu.

L'aide sociale est axée sur trois types de prestations :

- une aide financière attribuée lorsqu'une personne ne peut subvenir, par ses propres moyens, à son entretien ou à celui des membres de sa famille avec qui elle fait ménage commun ;
- un accompagnement social dont le but est la réintégration sociale et économique ;
- une aide personnelle, notamment l'écoute, l'information et le conseil.

Depuis 2014, l'aide sociale a été intégrée au dispositif ACCORD de telle sorte qu'il n'est maintenant plus possible de déposer une demande d'aide sociale isolément.

Au 31 décembre 2019, 405 dossiers d'aide sociale étaient gérés par notre SAS contre 409 au 31.12.2018. En considérant l'année 2019 trimestre par trimestre, nous pouvons nous rendre compte que le nombre de dossiers peut augmenter de façon importante par période puis diminuer drastiquement ensuite. En effet, si le nombre de dossiers est stable sur l'année, nous observerons que les premier, deuxième et quatrième trimestres voient le nombre de dossiers augmenter de respectivement 9, 7 et 11 unités alors que le troisième trimestre présente une diminution de 30 unités ! Ces écarts ne sont pas maîtrisables et ne peuvent donc pas être anticipés.

En plus des assistantes sociales, le fonctionnement du SAS repose sur le travail essentiel de la réception et des collaborateurs spécialisés dans les domaines du secrétariat, de la comptabilité et du contentieux. L'activité quotidienne du service est intense avec un passage régulier d'usagers pour les trois secteurs du GSR et un nombre d'appels importants. L'équipe de la réception est en première ligne et il peut arriver que des comportements agressifs soient observés. L'équipe du secrétariat, qui est également au front et régulièrement de permanence pour la réception, effectue de multiples tâches pour les dossiers d'aide sociale, la plupart du temps sur délégation d'une assistante sociale. Le secteur de la comptabilité assure les dépenses et les recettes de l'aide sociale et joue un rôle déterminant dans le fonctionnement de notre service en donnant un deuxième regard sur toutes les dépenses d'aide sociale (celles-ci sont préalablement validées par une assistante sociale et par la cheffe de service, ainsi que par le chef du dicastère pour toutes les dépenses de plus de 400 francs).

Le secteur contentieux se situe « à part » dans notre organisation, puisqu'il gère des dossiers bouclés qui ne sont pas comptabilisés par l'ODAS, c'est-à-dire qui n'apparaissent pas dans les relevés qui nous sont transmis de façon trimestrielle et qui ne comptent donc pas dans le calcul de la dotation en personnel. Malgré cela, des tâches en lien avec ces dossiers sont effectuées de façon hebdomadaire et les entrées d'argent profitent au pot commun partagé entre le canton et les communes. Les tâches de ce poste concernent le suivi du remboursement de l'aide matérielle indument délivrée ou la poursuite de remboursements encore en cours pour d'autres motifs lors de la clôture du dossier, y compris la prise de contact avec les personnes concernées, les assurances sociales en amont de l'aide sociale, d'autres services sociaux, l'office des poursuites, etc.

Une vaste réforme de l'aide sociale (RAISONE, pour Repenser l'Alde Sociale Neuchâteloise) a été entreprise par le canton et les communes, qui vise notamment à généraliser le suivi différencié des personnes bénéficiaires de l'aide sociale, en accentuant le suivi social lorsque cela s'avère nécessaire et en l'allégeant au profit d'un suivi plus administratif quand cela s'avère possible. Notre SAS avait anticipé cette réforme, en introduisant progressivement cette distinction depuis plus de deux ans. Au 31.12.2019, 18 situations bénéficiaient de ce suivi particulier avec pour objectif de renforcer ce contingent durant le premier semestre 2020.

Dans tous les cas, à l'ouverture d'un dossier d'aide sociale, la personne bénéficie dans un premier temps d'un suivi standard impliquant des rendez-vous avec une assistante sociale. Il s'agit alors d'appréhender la situation dans sa globalité. Par la suite, une fois la situation connue, l'assistante sociale s'interroge sur les objectifs à réaliser pour permettre à la personne de sortir de sa situation d'indigence. Si ceux-ci ne concernent pas le suivi social, sont inexistantes ou si un réseau déjà en place accompagne la personne, cette dernière est alors redirigée au sein du service pour ne bénéficier plus que d'un suivi administratif. A relever que toute situation est présentée en colloque (auquel participent toutes les assistantes sociales, la cheffe de service et son adjointe) et que tout changement dans le suivi de la personne est validé par la cheffe de service.

Les personnes bénéficiant de ce suivi ont les mêmes devoirs et obligations que tout bénéficiaire de l'aide sociale. L'assistante sociale ayant ouvert le dossier reste la personne de référence pour réagir au besoin, que ce soit sur demande du bénéficiaire ou du collaborateur administratif. S'il y a un changement significatif dans la vie du dossier demandant une réévaluation de la situation, l'assistante sociale reprend la conduite. Dans le cas contraire, elle fait un point sur le dossier une fois par année. En d'autres termes, rien n'est figé et tout s'articule autour de la personne en prenant en compte sa propre réalité.

Il convient encore de rappeler que notre service d'action sociale peut compter sur la présence depuis le 1^{er} janvier 2016, à raison de 0.4 EPT, d'un coach en insertion. Ce dernier a vu sa mission quelque peu évoluer en 2019 de par l'implémentation de la stratégie d'intégration professionnelle cantonale dans les services sociaux régionaux. En effet, la conduite en terme d'intégration professionnelle revient désormais à l'office du marché du travail (OMAT). Nous avons dû repenser la fonction du coach en insertion qui, plutôt que d'accompagner les bénéficiaires proches du premier marché du travail dans leur réinsertion par le biais de placements d'insertion socio-professionnelle et de stages en entreprise, notamment, devrait désormais poser des objectifs en terme de réinsertion sociale dans le but de permettre, dans un second temps, à l'OMAT de procéder à la réinsertion professionnelle. Le système mis en place sur le plan cantonal restant encore perfectible, nous avons pris la décision de permettre à notre coach de reprendre en fin d'année l'insertion de ces personnes, en collaboration avec les conseillers en personnel de l'OMAT. Nous reviendrons plus en détails sur ce thème au point 5.5 du présent rapport.

Nous avons signalé l'année dernière le passage dans nos locaux et durant deux semaines entre novembre et décembre 2018 de l'équipe d'ODAS-Contrôle. Celle-ci n'effectue désormais plus son travail de surveillance à distance, mais sur site, le SAS Val-de-Travers ayant été d'accord de servir de pilote tout comme le service social du Val-de-Ruz.

Le rapport final d'ODAS-Contrôle relatif à notre service, transmis également au Conseil de la facture sociale, relève que les analyses des processus dans le domaine de la gestion des dossiers, de la gestion des dettes d'aide sociale et de la comptabilisation des dépenses et des remboursements, n'ont pas conduit à détecter des faiblesses significatives. Notre service fonctionne à satisfaction et les quelques recommandations qui nous ont été faites ont en majorité été retenues, puis directement intégrées à nos processus. Quelques lacunes dans les démarches administratives indirectement liées à l'octroi de l'aide matérielle, notamment du retard dans l'établissement des décisions et des plaintes, ont été relevées : cela n'est pas une surprise, notre service, par sa cheffe et le chef de dicastère, appelant depuis longtemps à une centralisation des processus complexes de dépôts de plainte, sujet désormais à l'étude dans le cadre de RAISONE, sur lequel nous reviendrons également au point 5.5.

5.3.4. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service, principalement par sa responsable, est à disposition des acteurs locaux actifs dans l'intégration sociale. Il est par ailleurs de coutume d'organiser une soirée annuelle d'information pour les jeunes et futurs retraités : elle n'a pas eu lieu l'an dernier, décision ayant été prise de la décaler de la fin d'année au début de la suivante, soit en janvier 2020, et d'en repenser la formule, avec succès. Nous y reviendrons dans le rapport de gestion 2020.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Durant l'année 2019, le GSR a été privé de plusieurs collaborateurs pour des raisons de santé et/ou congé maternité et a subi deux départs pour des réorientations professionnelles. Les remplacements n'ont pas pu être effectués par les collaborateurs du service dont le taux d'activité et les disponibilités ne le permettaient pas. Cependant, c'est une seule et même personne qui a été engagée pour le remplacement d'un premier congé maternité courant sur la période de mai à août 2019 puis d'un second congé dès le mois de novembre 2019.

Concernant le remplacement pour un congé maladie, nous avons pu faire appel à une ancienne stagiaire de longue durée. Cette même personne, suite au départ de la titulaire, a été engagée au sein du GSR dès le 01.11.2019 en qualité de préposée à l'agence AVS-AI et gestionnaire ACCORD.

Après le départ d'une assistante sociale à fin février 2019, il a été décidé de ne pas repourvoir le poste mais de redistribuer une partie des EPT à l'interne. En effet, après un renforcement important des EPT en 2017 du fait d'une augmentation du nombre de dossiers d'aide sociale et de la validation de ces EPT sur 2018, il apparaissait que la stabilité du nombre de dossiers durant l'année 2018

nous permettait d'abandonner 0.2 EPT, diminution facilitée par la fin d'un projet-pilote auquel nous prenions part.

Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020, hors postes d'apprentis ou de remplaçants, la dotation globale du GSR est ainsi passée de 12.0 à 11.8 EPT. Relevons que cette dotation reste modeste en regard du plafond reconnu par la loi cantonale de l'action sociale.

Pour rappel, à l'exception de ceux de direction du service, les postes des collaborateurs du SAS sont subventionnés par le pot commun de la facture sociale, alimenté à hauteur de 60% par les communes et 40% par le Canton. Le personnel ACCORD relève lui aussi d'une mutualisation des coûts, selon le même ratio. Quant à l'Agence AVS-AI, son subventionnement est effectué par la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation ; il est de 350'000 francs par année à répartir entre l'ensemble des Guichets sociaux régionaux.

5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2019

Dans le rapport de gestion 2018, nous avons relevé trois projets de grande envergure sur le plan cantonal. Il convient de les rappeler ici puisqu'ils sont en cours de réalisation avec un déploiement en plusieurs étapes et ce jusqu'en 2021.

Le premier concerne la redéfinition des prestations sociales cantonales sous condition de ressources. Dans la suite des grandes réformes de politique sociale menées ces dernières années, le Conseil d'Etat ambitionne de repenser les prestations sociales cantonales avec comme objectif de placer les besoins des usagers au centre. Un rapport présentant la suite de la redéfinition des prestations sociales daté du 17 février 2020 se trouve sur le site internet cantonal¹². Les premières actions en lien avec ce vaste projet ont déjà été concrétisées au 1^{er} janvier 2019 avec la réforme des subsides d'assurance-maladie, dont l'objectif est d'éliminer les effets de seuils, et le déplafonnement des avances de pensions alimentaires afin qu'elles correspondent au montant des pensions fixées par l'autorité judiciaire.

Le deuxième dossier, partie intégrante du premier, est le lancement du projet RAISONE. Ce projet a été souhaité par le terrain. Il traduit la volonté de recentrer le travail des assistants sociaux sur leurs tâches sociales et de lui redonner tout son sens. Trois groupes de travail ont été créés, dans lesquels se trouvent tant la cheffe de service que le chef de dicastère. Si deux des trois groupes ont rempli leur mission et ont cessé leurs activités, le groupe auquel appartient la cheffe de service a livré un premier rapport concernant la simplification des normes d'aide sociale fin 2018 et continue de se retrouver pour évaluer les impacts des simplifications imaginées. En outre, ce groupe a été mandaté pour étudier la possibilité d'un suivi différencié harmonisé à l'échelle cantonale, soit proposer un suivi social et un suivi administratif avec des processus communs dans tous les services sociaux régionaux.

Dans le cadre de la démarche RAISONE, un certain nombre de points en lien avec des problématiques opérationnelles ont été identifiés. Il a été décidé de transmettre pour traitement deux problématiques transversales, qui appellent une collaboration horizontale des services, à un groupe de travail constitué du groupement des chefs de service (soit les sept chefs des services sociaux régionaux du canton) et d'un collaborateur de l'ODAS. Le mandat comporte deux objets :

1) *Ressources juridiques spécialisées dans le domaine social*

Rendre des décisions, porter plainte, calculer des préjudices, etc., ces tâches font désormais partie du quotidien des services sociaux. Or, les qualifications manquent à l'interne pour mener à bien ces tâches qui demandent des connaissances spécifiques et des compétences précises. Même si le nombre de cas reste limité, il s'affiche en hausse et ce travail prend un temps considérable qui vient s'ajouter aux tâches usuelles. En outre, alors que notre mission première est d'apporter une aide financière, un accompagnement social et une aide personnelle, nous

devons contrôler et sanctionner les mêmes personnes que nous avons préalablement soutenues ou que nous soutenons encore ; il est alors difficile de maintenir ou rétablir le lien.

2) *Gestion centralisée du contentieux des dossiers d'aide sociale*

Il y a nombre de raisons qui expliquent que l'on puisse avoir un contentieux au sortir de l'aide sociale. Nous pouvons en citer quelques-unes : certaines prestations circonstanciées sont garanties par l'aide sociale mais prises en charge que partiellement, un certain montant restant à charge des bénéficiaires ; nous ouvrons des dossiers pour avancer sur d'autres prestations auxquelles la personne peut prétendre ; la complexification des normes a rendu plus délicate la lecture des budgets et entraîne un certain nombre d'erreurs qu'il faut rectifier par la suite, etc. Tel qu'expliqué au point 5.3.3, ces dossiers qui engendrent un travail important en terme de temps mais aussi d'enjeux financiers ne sont pas reconnus par l'ODAS. De plus, par équité de traitement, une gestion centralisée et harmonisée de ces situations apparaît souhaitable.

Enfin, le troisième dossier, initié en 2014 puis intégré au projet RAISONE concerne la stratégie d'intégration professionnelle (IP) qui est née de constats faits il y a déjà plusieurs années quant à la capacité du canton à créer de l'emploi, mais à voir une large part de ses habitants en être privés. La stratégie IP vise à redéfinir le dispositif global, en plaçant le demandeur d'emploi au centre d'un processus harmonisé. Dans ce cadre, le service de l'emploi a connu une grande restructuration, dont le déploiement a été initié en mars 2018. Une année plus tard, soit en mars 2019, c'est dans les services sociaux et à l'office de l'assurance-invalidité que le dispositif s'est déployé. Après une année d'activité, nous tirons un premier bilan mitigé : les processus fonctionnent, mais le système montre un manque de flexibilité pour traiter les cas particuliers et exclut ainsi des personnes employables, proches du premier marché de l'emploi. Les mesures de réinsertion sont en outre insuffisantes pour les personnes aptes à l'emploi, que nous parvenions à placer précédemment. Cela s'explique de plusieurs manières : le nombre de dossiers géré par un conseiller en personnel à l'OMAT est élevé alors que celui du coach en insertion est moindre, par conséquent plus performant ; le conseiller en personnel de l'OMAT ne dispose pas du même réseau que le coach dans les petites et moyennes entreprises locales, privilégiant les grandes entités ; enfin, un certain nombre de mesures ont pris du temps à être mises en place alors que d'autres n'ont pas encore été déployées. D'entente avec l'OMAT et afin de laisser à sa réforme le temps nécessaire d'aboutir, nous avons redonné des responsabilités plus étendues à notre coach en insertion, pour le bien des bénéficiaires et de la collectivité dans son ensemble.

5.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2019

Afin de consolider le fonctionnement de notre service, nous avons fait le choix d'augmenter le nombre d'EPT au sein du secrétariat ; cette stratégie semble payante. En renforçant ce secteur, nous avons pu non seulement transmettre des tâches administratives réalisées par les assistantes sociales aux collaborateurs administratifs, mais aussi renforcer la réception du service permettant aux gestionnaires ACCORD et préposées à l'agence AVS-AI de travailler essentiellement en *back office*. A ce jour, nous pouvons constater que les collaboratrices du guichet ACCORD et de l'agence AVS-AI sont en mesure de réaliser leurs tâches dans des délais plus qu'acceptables.

Après plusieurs années où les services sociaux ont subi une pression importante de la part du canton de par le nombre de nouvelles directives notamment, il est heureux de voir ce rythme ralentir : onze directives avaient ainsi été émises en 2017, contre deux en 2019. Si quelques traces demeurent de cette période plus compliquée, il s'agit maintenant de permettre à chacun d'utiliser son savoir-faire. C'est aussi l'objectif visé par le suivi différencié des personnes bénéficiaires de l'aide sociale que nous souhaitons renforcer en 2020, afin de permettre à chacun de revenir vers son cœur métier.

Relevons par ailleurs que plusieurs collaboratrices des différents secteurs ont entrepris ces dernières années une formation menant à l'obtention du diplôme de généraliste en assurances sociales : cette augmentation des compétences est encouragée et contribue, elle aussi, au bon fonctionnement du service.

Les réformes cantonales en cours, menées avec les chefs de service et les chefs de dicastère, avancent dans la bonne direction, même si elles apportent inévitablement leur lot de questionnements et créent, parfois, un climat tendu. Il faut toutefois souligner qu'au sein du GSR Val-de-Travers, un esprit positif domine à cet égard et que les collaborateurs restent solidaires.

DICASTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

LE CONSEILLER COMMUNAL

Frédéric Mairy